



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2<sup>E</sup> SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE  
DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019  
(2<sup>ÈME</sup> JOURNÉE)  
MANDATURE 2018-2021**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

*ASSEMBLEE DE CORSE*

**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019  
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019  
RIUNIONE DI 28 È 29 DI NUVEMBRE DI U 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019**

**S O M M A I R E**  
**Journée du 29 NOVEMBRE 2019**

**La séance est reprise à 9 h 55**

**INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET  
TRANSPORTS**

**Raportu n° 370 : Creazione d'una cumpagnia corsa di serviziu publicu marittimu**

**Rapport n° 370 : Création d'une compagnie corse en charge du service public maritime**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>7</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>27</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>77</b>

**AGRICOLTURA / AGRICULTURE**

**Puntu nantu a situazione di l'agricultori in difficoltà**  
 Point d'étape sur la situation des agriculteurs en difficulté

Président Gilles SIMEONI	78
Président Jean-Guy TALAMONI	76/80

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /  
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ÉNERGIE**

**Raportu n<sup>u</sup> 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii. Territorii, pieve è paesi vivi**

**Rapport n<sup>o</sup> 376 : Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024**

<b>AMENDEMENTS</b>	<b>80</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>90</b>

**Raportu n<sup>u</sup> 374 : Revisione di u regulamentu d'aiuti di messa in opera di u schema d'accunziamentu di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa**

**Rapport n<sup>o</sup> 374 : Révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>95</b>
<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>97</b>
<b>AMENDEMENTS</b>	<b>99</b>
<b>VOTE du rapport</b>	<b>103</b>

**Raportu n<sup>u</sup> 363 : Creazione di un fondu di sustegnu finanziariu à e cumune di Corsica**

**Rapport n<sup>o</sup> 363 : Création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>104</b>
--	------------

**DISCUSSION GENERALE 105**

**VOTE du rapport 111**

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 380 : Cunvenzione 2019 d’obiettivi e di mezi incu l’associu « Corsic’agropole »**

**Rapport n° 380** : Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Corsic’agropôle » : coûts structurels et maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme Corsic’agropôle pour l’année 2019

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 111**

**DISCUSSION GENERALE 113**

**VOTE du rapport 116**

**Raportu n° 381 : Prugghjazioni di prughjetti di ricerca à titulu di u CPER : « Un armesi linguisticu à prò di a Corsica è di i Corsi : a Banca di Data Lingua Corsa (BDLC) »**

**Rapport n° 381** : Programmation de projets de recherche au titre du CPER : « Un outil linguistique au service de la Corse et des corses : la Banque de Données Langue Corse (BDLC) »

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 117**

**VOTE du rapport 118**

**Raportu n° 367 : Prughjettu di ricerca à u titulu di u CPER « GOLIAT : Gruppamentu di attrazzi pà a lotta Incendii è Accunciamentu di u Territoriu »**

**Rapport n° 367** : Projet de recherche au titre du CPER, « GOLIAT : groupement d’Outils pour la Lutte Incendie et l’Aménagement du Territoire »

**Présentation du rapport du Conseil exécutif 118**

<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>119</b>
----------------------------	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>121</b>
------------------------	------------

**Raportu n<sup>u</sup> 382 : Prughjettu di ricerca à titulu di u CPER : prughjettu « CALLIOPE » « Rinascita di i tradizioni puetichi midittarranii in u cantu corsu »**

**Rapport n<sup>o</sup> 382 : Projet de recherche au titre du CPER : projet « CALLIOPE » « Renaissance des traditions poétiques méditerranéennes dans le chant corse »**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>121</b>
--	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>122</b>
------------------------	------------

## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Raportu n<sup>u</sup> 354 : Prisintazioni di u riferinziali di l'azzioni da rializà par pudè uttena u Labellu attribuitu da u Polu d'Excillenza Tarritoriali « Impresa bislingua »**

**Rapport n<sup>o</sup> 354 : Présentation du référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label délivré par le Pôle d'Excellence Territorial « Impresa Bislingua »**

<b>Présentation du rapport du Conseil exécutif</b>	<b>122</b>
--	------------

<b>DISCUSSION GENERALE</b>	<b>123</b>
----------------------------	------------

<b>AMENDEMENTS</b>	<b>124</b>
--------------------	------------

<b>VOTE du rapport</b>	<b>129</b>
------------------------	------------

## QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES

<b>Modification désignation.</b>	<b>130</b>
----------------------------------	------------

<b>MUZIONE / MOTIONS</b>
--------------------------

**N° 2019/O2/100** déposée par M. Paul LEONETTI au nom du groupe « Corsica Libera » **concernant la situation de l'appontement Saint Joseph**

**Présentation de la motion** **131**

**VOTE de la motion** **132**

**N° 2019/O2/102** déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa **concernant le soutien au personnel hospitalier**

**Présentation de la motion** **132**

**VOTE de la motion** **133**

**N° 2019/O2/083** déposée par Antoine POLI au nom du groupe « Andà per Dumane » **concernant le développement de la filière lauze**

**Présentation de la motion** **134**

**VOTE de la motion** **135**

**N° 2019/O2/082** déposée par M. le Président de l'Assemblée de Corse et M. Petr'Antone TOMASI au nom du groupe « Corsica Libera » présentée par Mme Rosa PROSPERI **concernant les recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC**

**Présentation de la motion** **136**

**DISCUSSION GENERALE** **138**

**AMENDEMENT** **153**

**VOTE de la motion** **155**

## **Le Président TALAMONI**

Chers collègues, si vous voulez regagner vos places respectives. Nous allons reprendre cette séance avec l'examen du rapport 370 : Création d'une compagnie corse en charge du service public maritime.

### **INFRASTRUTTURE E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 370 : Creazione d'una cumpagnia corsa di serviziu publicu marittimu**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 370 : Création d'une compagnie corse en charge du service public maritime**

## **Le Président TALAMONI**

La parole est à la conseillère exécutive en charge des transports Vanina BORROMEI, mais vous avez la parole.

**Présentation du rapport du Conseil Exécutif par Mme Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse**

## **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Si vous en êtes d'accord chers collègues, nous allons commencer par la présentation d'un Powerpoint. Ensuite, je vous ferai ma présentation.

Ce rapport, vous l'avez dit, M. le Président : test de marché, périmètre du service public de transport maritime, de marchandises et de passagers, futur schéma de desserte maritime Corse/continent post-2020. C'est la création de cette fameuse SEMOP en tant que compagnie maritime en charge du service public maritime pour la Corse.

Nous allons étudier trois volets :

le test de marché,

le schéma de desserte maritime post-2020,

le planning de mise en œuvre de cette SEMOP.

Concernant le test de marché et les résultats, vous vous souvenez de l'intérêt de ce test de marché qui est d'avoir les retours des différents candidats, afin de pouvoir évaluer au mieux avec l'Union européenne le besoin de service public. Il nous permettra ensuite d'établir notre cahier des charges et de définir le juste montant de compensation.

Ce test de marché est identique à la méthode qui a été suivie en février et en mai 2018. C'est le troisième test de marché en deux ans. Il est fondé sur les préconisations de la Commission européenne. Ce test a été publié au niveau européen et au niveau national.

La question posée aux compagnies est la suivante : quelle serait leur capacité à satisfaire la demande de transport maritime, de passagers et de marchandises, en situation de libre concurrence, au départ de la Corse à destination d'un port continental français ? Puisque, je vous le rappelle, la dotation de continuité territoriale s'applique exclusivement entre la Corse et le continent français. Il n'y a pas de possibilité d'aller vers un port européen.

Les réponses sont quasiment identiques en ce qui concerne les compagnies qui ont bien voulu y participer. Il y en a eu trois :

la Compagnie Méridionale,  
la Corsica Ferries,  
la Corsica Linea.

Les trois réponses sont quasiment identiques aux tests que nous avons réalisés en 2018 pour les délégations de service public précédentes. Aucune compagnie, et c'est un élément important, ne desservant la Corse actuellement n'a répondu au test de marché, malgré une publication à l'échelle européenne. Le constat, c'est bien sûr un faible intérêt des opérateurs autres que ceux qui naviguent sous OSP ou sous DSP, pour ce marché.

Au niveau de la méthode, la Compagnie Méridionale se fonde sur les trafics réalisés et non pas sur les capacités. C'est une méthode qui n'est pas retenue à l'heure actuelle par l'Union européenne.

La Corsica Ferries confirme pour sa part la pertinence de la méthode, mais elle regrette également l'absence de prise en compte de l'offre de transport de passagers et de véhicules légers. Cette offre est effectivement développée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, par les compagnies délégataires en dehors des délégations de service public, dans le cadre des OSP.

En ce qui concerne la compagnie Corsica Linea, elle considère que la méthode est à ses yeux une bonne base de travail pour déterminer le besoin en



termes de fret. Elle estime également le besoin de service public en termes de passagers sur la base d'une analyse de la demande de transport par typologie de voyageurs, en distinguant les résidents et les touristes.

Le résultat du test de marché en ce qui concerne le choix du port continental : il y a des discussions régulières, récurrentes, y compris avec l'Union européenne, sur le choix de ce port.

Pour ce qui concerne La Méridionale, la substituabilité entre Marseille et les autres ports continentaux, notamment le port de Toulon, n'est que partielle pour les passagers et nulle pour le fret. Elle n'indique pas explicitement le port de référence, mais utilise systématiquement Marseille dans toutes ses analyses.

Concernant la Corsica Ferries, elle considère les trois ports continentaux, Marseille, Toulon et Nice, comme substituables au moins en ce qui concerne le besoin de transport de passagers et leur véhicule, mais pas en ce qui concerne le fret, qui concerne principalement le besoin de service public.

Pour la Corsica Linea, elle préconise la desserte vers le port de Marseille, port continental dominant en matière de fret. Elle considère, je la cite, que « *Toulon n'a qu'une place de port complémentaire pour le fret, pour des flux localisés dans le Var.* » Le port de Nice n'aurait qu'un rôle minime en ce qui concerne le fret, et elle fournit une étude très approfondie, confirmant la capacité du port de Marseille à absorber les flux de fret et l'incapacité du port de Toulon à absorber les mêmes flux.

« *Si Marseille et Toulon étaient de parfaits substitués, nous précise la compagnie, le consommateur devrait se détourner de l'offre associée à Marseille, puisque les prix moyens y sont plus élevés* ». Or ce n'est absolument pas le cas.

La conclusion, en ce qui concerne ce choix du port continental pour l'Office des Transports, c'est que si Toulon et Nice peuvent accueillir des PAX passagers, en aller-retour, bien sûr, seul le port de Marseille peut accueillir actuellement la totalité du trafic fret dans de bonnes conditions : le linéaire, les terre-pleins, les connexions logistiques. Les infrastructures de Toulon apparaissent très largement insuffisantes et pourraient en cas de difficulté même aboutir, si ce port a été retenu, à un arrêt du trafic en cas de difficulté.

En ce qui concerne le résultat du test de marché pour les passagers, la compensation du tarif résident et les passagers, concernant La Méridionale, il existe un déficit de l'initiative privée sur certains ports, notamment le port de Pruprià, en particulier pour les véhicules légers, qui ne peuvent être disjoints des

passagers. A minima, il existe une demande non satisfaisante également pour les convoyeurs qui bien sûr accompagnent le trafic fret.

Pour la Corsica Ferries, elle réfute le besoin résiduel de service public en ce qui concerne le passager. Elle considère que seul un régime d'OSP, qu'elle assure actuellement, même léger, pourrait régulièrement être maintenu afin d'éviter un écrémage du marché.

Enfin, concernant Corsica Linea, elle segmente le marché, je vous l'ai dit tout à l'heure, entre les touristes et les résidents, et démontre l'état de la demande, mais pas réellement la carence de l'initiative privée. Elle se base plutôt sur les demandes qu'elle aurait. Elle fournit également le nombre de convoyeurs, les chauffeurs routiers qui accompagnent les remorques, présents lors des traversées sur chaque ligne, et confirme l'existence de cette demande, qui ne serait pas satisfaite dans le cadre d'un marché libre pour ces convoyeurs.

Les conclusions que nous avons pu apporter à ces trois réponses.

Les données qui sont fournies par les compagnies La Méridionale et Corsica Linea apportent la preuve d'une demande qui est estimée à peu près à 25 000 PAX par an, toutes lignes confondues avec les convoyeurs. Un besoin de service public existe également pour les ports de Pruprià et Porto-Vecchio, à hauteur de 114 900 PAX. C'est la conséquence de l'analyse capacitaire et de l'absence de desserte de ces ports par l'initiative privée. En ce qui concerne Porto-Vecchio, c'est une évolution, puisque sur la DSP actuellement, il n'y a pas de compensation pour le passager sur le port de Porto-Vecchio. Nous avons constaté une carence de l'opérateur qui assure ce trafic dans le cadre des OSP, la Corsica Ferries. Et à partir du moment où il y a une carence au niveau de la desserte en OSP, le constat est très clair : le besoin en ce qui concerne les passagers se fait ressentir en termes de besoins de service public.

Le résultat du test de marché, j'ai un peu anticipé en ce qui concerne le passager. Avec ce focus sur Pruprià et Porto-Vecchio, La Méridionale fournit des statistiques 2017, en ce qui concerne notamment les convoyeurs par traversée. La moyenne pour le port de Pruprià est de 6,5 convoyeurs par traversée.

La Corsica Ferries regrette l'absence de prise en compte de l'offre de transport de passagers et de véhicules légers effectivement développée par les compagnies délégataires hors DSP, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

La Corsica Linea indique un trafic d'un peu plus de 10 000 PAX résidents déclarés sur Porto-Vecchio qui actuellement n'étaient pas compensés sur la DSP en cours.

Les conclusions sont très claires et sans appel.

En ce qui concerne Pruprià, aucune offre privée. Le besoin de service public est estimé à 66 000 PAX, passagers allers-retours et à un peu moins de 2200 convoyeurs.

En ce qui concerne le port de Porto-Vecchio. L'offre privée a fortement baissé. 253 000 passagers en 2017 en moins, en PAX, en allers-retours, 106 000 en 2018 en moins également, aucun service dans le cadre des OSP en février et mars, et il est très faible en avril et mai. Le besoin de service public estimé en ce qui concerne ce port est à peu près 52 000 PAX et 1 730 convoyeurs. Ce sont des besoins qui ne sont actuellement pas pris en compte et que nous vous proposons d'intégrer en termes de passagers compensés.

En ce qui concerne les marchandises, là, c'est un peu technique, La Méridionale propose une analyse mensuelle, très pertinente, mais elle devrait être hebdomadaire pour rendre compte de la demande, de cette prise en compte de la marchandise. Le dimensionnement du service public doit être basé sur le trafic constaté, et non sur une étude théorique.

Le coefficient de remplissage que nous proposons dans notre étude est proposé à 80 %, c'est une proposition qui est validée par l'Union européenne. Selon La Méridionale. Cette capacité de remplissage à 80 % est irréaliste et elle propose de prendre en compte une capacité de remplissage dans les navires de 40 %. Elle suggère également de dimensionner l'outil naval selon les pointes de trafic.

Concernant Corsica Ferries, elle dénonce pour sa part l'application de l'abattement de 20 %, donc cette capacité théorique de 80 %, et prône un taux de 0 %, donc prendre une capacité théorique en fonction du navire qui serait donc à 100 %. Elle confirme l'existence d'un besoin résiduel en matière de fret, mais auquel il pourrait être pourvu par un régime d'obligation de service public, même si elle concède qu'une DSP paraît envisageable.

Toujours concernant la Corsica Ferries le transport de marchandises serait moins contraignant et donc susceptible de faire naître une offre privée sans fournir de données à cet argument. Elle dit également que la CM holding à envisager le développement d'une offre privée en matière de fret non subventionné en mars 2016. Elle précise enfin que le régime d'OSP est plus facilement réversible.

Concernant la Corsica Linea, le taux d'abattement de 20 %, tel qu'il est validé par l'Union européenne, n'est pas remis en cause. Elle suggère également

comme la Compagnie Méridionale de dimensionner l'outil naval sur les pointes de trafic.

La conclusion que nous pouvons apporter pour définir notre besoin : aucune compagnie ne propose de service fret pour la Corse vers le port continental qui est celui de Marseille, sans compensation financière, absolument aucune. La méthodologie d'estimation quantitative du besoin est donc validée par les différentes réponses.

Concernant le schéma de desserte maritime post-2020 que nous allons vous proposer, je vous propose trois temps :

les objectifs de la collectivité et de l'Office des transports,  
les caractéristiques de la concession,  
les caractéristiques de la SEMOP.

Les objectifs :

Je pense que maintenant, vous êtes tous rodés à l'exercice et à mon discours, vu le nombre de DSP que nous avons dû voter en très peu de temps : garantir bien sûr la continuité territoriale, être opérationnel, répondre à la demande des usagers. Une garantie également en termes financiers, garantie sur une juste compensation qui nous est strictement imposée par l'Union européenne et une garantie juridique, avec la conformité de nos démarches par rapport au droit européen et au droit interne.

Je dois dire que les quatre dernières décisions de justice qui ont été rendues en notre faveur vont dans le bon sens. Il est important de le souligner, compte tenu du contentieux qui pèse encore depuis tant d'années.

Concernant l'opérateur maritime régional que nous souhaitons créer pour concilier la maîtrise du schéma et la réussite économique, l'objet, c'est que la collectivité de Corse et l'Office des transports deviennent véritablement des acteurs du schéma de cette desserte maritime. La collectivité de Corse sera donc autorité déléguée et actionnaire majoritaire de la SEMOP. Cette SEMOP portera le risque d'exploitation qu'elle transférera dans un contrat à l'actionnaire privé. Nous allons le développer un peu plus loin.

En ce qui concerne les caractéristiques de la concession, nous l'avons vu, le besoin de service public sur chaque ligne est estimé par différence entre le trafic relevé par port, par PAX véhicule léger et ROLL, et l'offre capacitaire théorique. C'est la méthode qui est validée, en amont par les services de l'Union européenne. Les valeurs sont actualisées pour 2018.

Je vais vous proposer un petit schéma qui est très important en ce qui concerne les flux. Vous voyez le trafic roulier 2018, ce qui est assuré en termes de fret entre Marseille et la Corse, 1 284 000 mètres linéaires dans le cadre du service public.

En ce qui concerne les OSP : 187 000. 139 000 vers le port de Livourne, on peut le noter également.

En ce qui concerne les PAX, les passagers aller-retour, là aussi, les chiffres sont très significatifs : 1 367 000 PAX en ce qui concerne Toulon et la Corse, dans le cadre des OSP, 675 000 dans le cadre des OSP également entre la Corse et le port de Nice, et dans le cadre du service public, 690 000 sur les lignes des compagnies délégataires. Ces chiffres sont très parlants, on voit bien, ce qui est mis en évidence. La majorité du trafic passager est assurée dans le cadre des obligations de service public, et la grande majorité du service fret est assurée dans le cadre de la délégation de service public.

Les caractéristiques de la concession avec des chiffres très précis.

Ces estimations quantitatives et le test de marché font apparaître un besoin de service public résiduel à échéance 2021, puisqu'on se projette pour une mise en service à compter du 2 janvier 2021. Le fret est bien sûr indispensable et doit être pris en compte pour les cinq ports. Et le passager doit être pris en compte et compensé pour les ports de Pruprià et Porto-Vecchio. Vous voyez les chiffres. En termes de mètres linéaires, le besoin est de 563 000 pour le port d'Aiacciu, Bastia 785 000 en termes de mètres linéaires. Si on y ajoute les ports secondaires, on arrive à un total d'un besoin de 1,73 million de mètres linéaires à transporter avec des capacités additionnelles selon les pointes de 26 800 mètres linéaires. Et en termes de PAX, avec les convoyeurs, on arrive à 25 000 PAX, plus convoyeurs, en termes de besoins que l'on vous propose donc de compenser dans le cadre de ce service public.

Les caractéristiques de la concession.

Nous vous proposons donc un contrat de délégation de service public pour la desserte de la Corse, une seule concession de service public pour l'ensemble de la desserte, le transport de marchandises et de passagers. Le test de marché confirme, nous l'avons vu, un besoin de service public pour le transport de convoyeurs à 25 000 PAX. Aucun opérateur, c'est très clair, n'est en mesure d'exploiter le service sans compensation financière, avec un flux de fret d'un peu moins de 1,8 million de mètres linéaires. L'analyse capacitaire confirme donc le besoin de service public pour à peu près 115 000 PAX entre les ports de Pruprià et de Porto-Vecchio.

En ce qui concerne les ports continentaux, les résultats du test divergent sur Toulon, mais l'absence d'études techniques confirme que Toulon ne peut pas absorber les flux de fret. Et les ports corses qui sont retenus dans notre besoin et qui seront inclus dans la DSP seront donc bien l'ensemble des ports de Corse, ports principaux et ports dits secondaires.

Les horaires et les fréquences.

Pour les ports principaux, nous vous proposons une desserte sept jours sur sept. Pour les ports dits secondaires, trois jours sur sept. Pour les départs, nous proposons entre 18 heures et 20 heures 30, des arrivées entre 6 heures et 8 heures. Nous calons ensuite plus précisément ces horaires selon les périodes dans le contrat avec la société dédiée qui voudra bien répondre, et avec le ou les partenaires qui seront positionnés dans cette société. Mais, ces horaires sont figés en amont, et ensuite, nous verrons selon les périodes de pointe ou la période estivale.

Les tarifs restent inchangés par rapport à ce que nous vous avons proposé, mais je préciserai, dans mon intervention, après le PowerPoint, qu'il y aura des modifications qui pourraient être amenées ensuite par la voie d'amendement, dans le cadre de ce contrat, notamment en faveur de la production agricole locale. J'y reviendrai un peu plus tard.

Les caractéristiques de la SEMOP.

Plusieurs points vont vous être présentés :

- un rappel historique,
- la forme,
- l'objet social
- la durée,
- le capital social,
- la gouvernance,
- les sous-contrats.

Les caractéristiques de la SEMOP. Je vais essayer d'expliquer et de simplifier au mieux différents points. Je disais que par l'intermédiaire de ce PowerPoint, on allait essayer de rendre autant aussi lisible que possible cette présentation. Mais c'est vrai que sur le papier, cela apparaît toujours très lourd de présenter les détails d'une société. Nous y arrivons, nous avons essayé de simplifier au maximum. Même si ensuite dans les faits, c'est bien plus fluide et bien plus réalisable, que ce qu'on lit sur le papier.

La mise en concurrence.

Il s'agit d'un partenariat public, privé, industriel, qui est encadré par le droit européen et par le droit interne. C'est donc une mise en concurrence du capital et du contrat que nous vous proposons. La mise en concurrence se fera au même moment. En ce qui concerne la mise en concurrence du capital et du contrat, nous nous basons sur une communication de la Commission européenne, qui date de 2008. Elle rappelle que « *le partenaire privé est sélectionné dans le cadre d'une procédure transparente et concurrentielle. L'objet de laquelle est le marché public ou la concession qui doit être attribué à l'entité à capital mixte, et la contribution opérationnelle du partenariat privé à l'exécution de ses tâches, et/ou sa contribution administrative à la gestion de l'entité à capital mixte. La sélection du partenaire privé s'accompagne par la création de ce partenariat et l'attribution du marché public ou de la concession à l'entité à capital mixte* ». Tout est dit dans ces quatre lignes très précisément et très clairement. En ce qui concerne le niveau interne. Cette proposition est intégrée dans le Code général des collectivités territoriales à l'article 1541 et suivants.

Le positionnement stratégique de la Collectivité de Corse est clair, vous l'avez compris, c'est avoir un fort contrôle sur le service réalisé, sans interférer dans l'exploitation qui sera assurée par l'opérateur maritime. Je crois qu'il faut raison garder aujourd'hui, ce partenariat est essentiel. C'est quelque chose que nous appelons de nos vœux. Il nous a été fortement conseillé par les services de l'Union européenne. Mais pour une première étape, je pense qu'il est important que l'opérateur maritime puisse continuer d'assurer l'exploitation du service, le temps que la collectivité puisse devenir véritablement le partenaire et l'acteur de cette présentation.

L'idée dans cette SEMOP est de bien sûr contrôler la réalité et l'effectivité du service. Aujourd'hui un contrôle est effectué, mais c'est un contrôle que nous assurons a posteriori, une fois que le trafic est réalisé. Là, nous vous proposons véritablement une réactivité au quotidien, ce qui sera un élément essentiel pour assurer déjà la continuité du service et s'assurer du bon déroulé de celui-ci.

En ce qui concerne la capitalisation, elle est limitée. Il n'y a pas de transfert de navires. L'apport en capital est un apport en numéraire, et nous le verrons plus tard, il est estimé à trois millions d'euros maximum pour la création de cette SEMOP. La réversibilité du système, c'est que c'est un schéma qui est limité à sept ans. Nous reviendrons sur la durée également. Cela va nous permettre de nous adapter aux évolutions éventuelles : il y aura forcément des clauses de revoyure, évolution en ce qui concerne la fluctuation du coût du carburant par exemple, et aussi, et surtout les caractéristiques de besoins de service public.

On voit bien qu'en deux ans, le besoin de service public, par exemple sur le port de Porto-Vecchio, en termes de passagers s'est fait ressentir de manière très importante. Il va y avoir sans doute les mêmes retours d'ici quelques mois sur le port d'île Rousse, si l'opérateur qui assure les OSP continue de réduire ces traversées. Nous devons être réactifs à ce niveau.

Il y aura bien sûr des clauses de revoyure, non pas dans les sept ans, mais au bout de trois ans, qui nous permettront de réévaluer et d'amender en ce sens le contrat comme il se doit. La durée de sept ans nous semblait cohérente, sachant, j'y reviendrai, que la réglementation européenne concernant une SEMOP est normalement de cinq ans. Nous sommes déjà dans un système dérogatoire.

Le schéma de mise en concurrence.

Vous voyez bien que c'est à double niveau. Il y a une mise en concurrence, il y a donc deux objets avec l'opérateur économique, et la concession de service public. C'est donc une procédure unique, avec une participation au capital et une relation contractuelle dans le cadre de la concession de service public avec la collectivité de Corse et la SEMOP. C'est un partenariat avec 50,10 % des parts pour la collectivité de Corse et 49,9 % pour l'acteur économique, la société dédiée.

Le schéma organisationnel détaillé.

Il a été présenté dans les différentes commissions. Je vous le représente. Je précise qu'en ce qui concerne la relation entre la CDC, et l'OTC et la SEMOP, nous sommes dans le cadre d'un contrat de DSP, un contrat de droit public. En ce qui concerne les relations entre la SEMOP et les sociétés dédiées. Nous sommes dans des sous-contrats de droit privé pur. Il s'agira d'une relation entre deux personnes morales de droit privé.

La rémunération du sous-contrat, vous le voyez, c'est la flèche bleue entre la SEMOP et la société dédiée, sera assurée par la compensation. C'est la dotation de continuité territoriale que nous déterminerons ensemble dans le cadre de la juste compensation. La SEMOP ne commercialisera pas les titres, la SEMOP n'est pas un transporteur. Ils seront commercialisés par la société dédiée qui ensuite les subdélègue. On voit également les salariés, les partenaires, les fournisseurs en ce qui concerne la SEMOP. Le besoin en termes de salariés pour la SEMOP a été évalué à quatre à cinq collaborateurs.

En ce qui concerne la société dédiée et la ou les compagnies qui assureront le service, il y a donc le sous-contrat avec les mandats de recettes, le sous-contrat d'exploitation. La société dédiée est construite pour assurer et



distinguer la réalisation exclusive du service public, c'est un point absolument essentiel. Cela permet aux opérateurs de pouvoir avoir d'autres activités au-delà des lignes de service public, sans interférer dans le service public et dans la SEMOP. C'est pour cela que nous demandons véritablement la création d'une société exclusivement dédiée au service public, avec des bateaux qui seront rattachés, ainsi que les personnels.

En ce qui concerne les critères objectifs d'analyse des offres. Il y a quatre critères qui vous sont proposés pour le dossier de consultation :

- un critère de gouvernance de la SEMOP et de sous contrat, qui sera estimé à 35 %,
- la valeur financière de l'offre 35 % également,
- la valeur technique, 20 %,
- le critère de développement durable : 10 %.

En ce qui concerne la gouvernance, la qualité de la gouvernance et l'organisation de la SEMOP, ainsi que les mécanismes de suivi seront notés. L'efficacité des propositions de modification du contrat de concession des sous-contrats pour garantir la continuité et la qualité de service public également. Il y aura une discussion sur la rédaction de ce contrat qui vous sera ensuite soumis lorsque nous aurons les retours des offres au mois de juillet 2020.

Le critère n° 2 de la valeur financière de l'offre : il faudra évaluer le coût net global pour la collectivité sur la durée du contrat, et la cohérence des comptes prévisionnels de la SEMOP. Le meilleur montant de compensation possible, le plus juste, sera bien sûr recherché, avec une cohérence des chiffres et des comptes. L'objectif toujours recherché et imposé, je vous le rappelle, est la juste compensation.

Concernant la valeur technique de l'offre, elle est estimée à 20 %. C'est la qualité technique des navires et bien sûr leur conformité, la qualité et la continuité de service. Il faudra que le ou les opérateurs soient en capacité de mobiliser des navires, et en cas d'aléa d'avoir la capacité d'assurer, quoi qu'il en soit, cette continuité.

En ce qui concerne le critère développement durable qui est estimé à 10 % de la note, il y aura bien sûr une remarque qui sera faite de manière très importante et un suivi très important en ce qui concerne l'action environnementale eu égard, d'autant plus, à la réglementation européenne, et notamment aux directives MARPOL, l'étude des capacités de propulsion qui seront proposées et bien sûr les modes d'énergie et leurs améliorations telles qu'ils sont imposés par l'Union européenne. Nous serons très stricts là-dessus, au-delà de la réglementation. C'est quelque chose sur lequel nous travaillons

énormément. L'ensemble des compagnies actuellement d'ailleurs ont déjà fait le nécessaire et, pour 2020, l'ensemble des compagnies OSP et DSP seront complètement dans le respect de ces normes européennes environnementales.

En ce qui concerne l'action en matière sociale, c'est un point important. Le pavillon communautaire est imposé. J'insiste, c'est la législation européenne, on ne peut pas y déroger, il est imposé. Mais il sera apprécié dans ce critère en matière sociale : les évolutions d'amélioration des conditions de travail des employés, ainsi que le statut des personnels, les marins et sédentaires. Nous y veillerons attentivement. C'est un point essentiel sur lequel nous ne pourrions pas transiger. L'action en matière économique, ce sont les retombées sur chacun des territoires en termes de valeur ajoutée en ce qui concerne les candidats, en ce qui concerne le social, le culturel, les différentes actions environnementales. Voilà pour ces critères d'analyse des offres.

#### Le modèle économique de la SEMOP.

En ce qui concerne le capital d'amorçage, le niveau de capitalisation nécessaire au démarrage était estimé entre deux et trois millions d'euros. Nous nous basons donc plutôt sur une base de trois millions d'euros. 1,5 million d'euros sont prévus à ce jour par la collectivité de Corse. L'investissement, ce sera de l'investissement mobilier, administratif, informatique. Il est estimé à 100 000 euros. Les dépenses de démarrage sont estimées à 542 000 euros par an, dont 330 000 euros de charges salariales pour les cinq personnes.

En ce qui concerne les dépenses pour 2020, elles sont évaluées à 520 000 euros puisque l'idée est de pouvoir créer cette structure à partir du mois d'août septembre, à partir de la rentrée 2020, pour que tout cela soit effectif pour la mise en service en janvier 2021.

Concernant les recettes et les charges annuelles, le produit d'exploitation est estimé à 164 millions d'euros ; les charges sont estimées à 160 millions d'euros, un million d'euros de charges propres SEMOP et 159 millions d'euros pour le sous-contrat.

Nous prévoyons aussi un planning de versement du loyer de la compensation financière par avance sur deux mois. Je vous rappelle qu'actuellement nous versons 95 % de la compensation par douzième.

L'impact financier des aléas d'exploitation : le résultat net potentiel est de 3,5 millions d'euros. Cela correspondrait à 2 % du chiffre d'affaires et à 5 % des recettes du fret.

En ce qui concerne les avances en compte courant, elles seront à négocier avec la société dédiée. Le candidat, mais il y aura bien sûr un plafond, à déterminer une convention de blocage, et les dividendes, il y aura un pourcentage de redistribution qui sera à négocier avec le candidat. Tous ces détails vous seront proposés, une fois la négociation faite au mois de juillet dans le cadre de la future délibération.

La part de capital de la collectivité, vous l'avez vu tout à l'heure dans le schéma concernant la collectivité de Corse : 50,10 % et l'actionnaire privé, 49,9 %. Il était proposé dans le schéma de réflexion de 2016 deux SEMOP : une où la collectivité serait majoritaire sur les ports dits secondaires, et une où la collectivité aurait été minoritaire pour les ports dits principaux.

Au vu des conclusions du besoin de service public, au vu des deux dernières DSP que nous avons votées ensemble, il est apparu très clairement un certain désintérêt des opérateurs concernant les ports de Pruprià et de Porto-Vecchio. Nous avons fait le choix de ne plus distinguer ces ports dits secondaires aux principaux, car ils représentent un réel besoin en termes de service public pour notre exploitation. Ils ont tous un rôle majeur. J'étais encore interrogée hier sur tous ces ports et leurs intérêts et tous ces aéroports. En termes de besoins, les chiffres sont très clairs, c'est sans appel. Nous avons besoin à l'heure actuelle de ces cinq ports. Nous avons donc fait le choix d'intégrer l'ensemble de la desserte dans une SEMOP unique, avec une part majoritaire pour la collectivité de Corse.

Concernant le régime financier de la concession. L'évolution de la structuration financière, par rapport aux DSP existantes, en raison de la création de la SEMOP entre la CDC et l'opérateur maritime, alors que les relations sont directes actuellement. Concernant la rémunération à traiter au niveau de la SEMOP au niveau du contrat d'affrètement, les clauses financières sont rédigées au niveau de deux contrats, la SEMOP, la compagnie maritime. Il y aura les recettes pour la SEMOP et les charges qui seront bien distinguées, et de la même manière, la distinction se fera pour la compagnie maritime. Les recettes pour la SEMOP seront les recettes perçues sur les usagers. La compensation financière pour OSP versée par la CDC. Les charges seront les charges propres à la SEMOP, et la rémunération bien sûr du contrat d'affrètement et du mandat de recettes.

Concernant les recettes de la ou des compagnies maritimes, de notre compagnie maritime, dans le cadre de la SEMOP. Le forfait de charges sera composé en trois parts :

l'exploitation, la rémunération du mandat,  
le carburant,

l'investissement.

Les charges. Ce sont des charges d'exploitation, les charges d'investissement, l'investissement des navires et les charges de commercialisation du service.

Sur le compte d'exploitation, il faut savoir qu'actuellement 50 % de cette compensation est représentée par le carburant. Nous avons des lignes, je parle pour la DSP actuelle, où selon les mois, nous ne compensons pas l'exploitation. La compagnie délégataire assume pleinement le risque par l'amélioration de certaines charges, je vous l'avais déjà dit lors de la précédente attribution, mais c'est un point très important à souligner, en termes de juste compensation.

Le régime financier de la concession, c'est-à-dire les recettes, les charges et l'intégration du mécanisme d'incitation à l'efficience. Concernant les recettes, la SEMOP a une garantie de recettes dès le contrat prévisionnel d'exploitation fourni par le candidat, il n'y a aucun risque. J'insiste il n'y a aucun risque financier pour la SEMOP ni pour la collectivité de Corse. Les charges propres au fonctionnement de la SEMOP nous l'avons vu : le forfait de charges et la rémunération au titre du mandat de gestion et de recettes.

L'intégration du mécanisme d'incitation à l'efficience, c'est un intéressement sur l'objectif contractuel des recettes d'exploitation. Il y aura partage des excédents de recettes par rapport à l'objectif contractuel entre la SEMOP et la compagnie maritime. Le partage des gains de productivité sous forme de diminution du forfait de charges annuelles. Si on améliore les charges, il y aura un intéressement qui sera pris en compte. Si nous allons au-delà de ce qui est garanti dans le contrat, il y aura donc un intéressement pour la SEMOP :

les critères de l'investisseur privé en économie de marché,  
le bénéfice raisonnable,  
le contrôle de la surcompensation.

La collectivité de Corse bien sûr agit en investisseur avisé en termes d'économie de marché. Cette notion d'investisseurs est essentielle. L'opérateur public a un intérêt à participer. Et effectivement, nous l'assumons complètement, en termes de droit européen, ce critère d'investisseur privé, qui est absolument essentiel. Il nous a permis de justifier auprès de la commission de l'intérêt pour la collectivité de cette participation.

Le contrôle de la surcompensation incluant un bénéfice raisonnable en cas de résultat net de la SEMOP, vous l'avez compris, supérieur au résultat net prévisionnel. Le surplus de résultats est partagé entre la SEMOP et la

collectivité. L'autorité délégante aura donc 50,10 % et les actionnaires de la société dédiée. 49,9 %. Il y a donc un phénomène d'incitation et d'efficience qui est absolument essentiel pour nous. Il y a dans ces critères, une obligation de sécurisation financière, également au-delà du juridique, pour cette SEMOP que nous ne retrouvons pas dans la SEM pure classique, dans laquelle il n'y a pas de notion d'investisseur avisé. C'est un élément très important que vous devez retenir.

La durée de la SEMOP. J'avais déjà anticipé. Le principe d'une SEMOP, c'est cinq années selon le droit européen. Les contraintes : si la durée est supérieure à cinq ans, il faut évidemment le justifier. La SEMOP porte indirectement les investissements à travers son actionnaire privé qui est propriétaire des navires. La durée de sept ans nous semble, juste parfaitement justifiée par les contraintes actuelles qui pèsent et qui pèseront sur les armateurs, pour leur permettre de s'adapter aux exigences environnementales, à l'évolution aussi de la zone CECA, vers une zone ECA qui est souhaitée en Méditerranée. La durée de sept ans, en ce qui concerne également les clauses de revoyure dont je vous parlais tout à l'heure en termes de carburant et de besoins de service public, semble aujourd'hui parfaitement juste. L'Union européenne n'y voit pas de difficulté. Sur dix ans, cela aurait été plus compliqué, et pas justifié.

Le sous-contrat conclu par la SEMOP, c'est donc le contrat principal, c'est le contrat d'affrètement qui liera la SEMOP à l'actionnaire privé. Toute la gestion quotidienne est transférée à l'opérateur privé. Il est important de le souligner. On confie à l'opérateur privé l'exploitation opérationnelle du service concédé et le mandat de gestion des recettes de la SEMOP. Il y a une possibilité de sous-affrètements, si l'actionnaire n'est pas propriétaire de ses navires. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette notion de propriété des navires. D'autres sous-contrats sont également possibles, mais l'idée c'est un contrat principal attaché à la SEMOP, qui est donc ce contrat d'affrètement.

Le planning prévisionnel, la cession pour délibération du lancement de ce schéma.

Décembre 2019 mars 2020, une pré-notification à la Commission européenne de ce que nous aurons validé.

Décembre 2019 jusqu'à juin 2020, la procédure de DSP et de SEMOP, l'information à la Commission européenne régulière bien sûr.

En juillet 2020, nous reviendrons devant vous avec le choix du candidat et la notification de la Commission européenne.

Le début de service serait pour le mois de janvier 2021.

Voilà, pour ces éléments techniques qui sont un peu lourds, mais à mon sens, absolument essentiels. Il était important qu'on vous les représente puisque beaucoup d'entre vous l'ont déjà vu lors des différentes commissions.

L'objectif, nous l'avons tous bien compris, c'est de clore un long chapitre, un chapitre d'une approche qui a été trop souvent contentieuse, qui nous a conduits pendant des décennies à des situations dégradées, à des coûts non maîtrisés et à un contentieux qui est aujourd'hui en termes financiers absolument abyssal. Il s'agit de restaurer la collectivité dans son rôle. Son rôle, c'est la maîtrise de la continuité territoriale, la maîtrise de A à Z de cette continuité.

Tout ce passé nous incite à la vigilance, et véritablement, aujourd'hui il est temps de tourner une page et de pouvoir devenir de véritables acteurs de cette continuité. Nous ne pouvons pas dépendre des compagnies, qui aujourd'hui assurent les services. Nous sommes actuellement des adjudicateurs, et je crois qu'il est aujourd'hui temps de passer à une étape supérieure. La situation peut être complexe parfois, lorsqu'il y a des grèves. Par le passé, nous sommes obligés de constater, et heureusement que depuis quelques mois, voire quelques années, mais un passé un peu trop court, il n'y a plus eu de grève, et on ne peut que s'en réjouir. Mais nous ne pouvons pas faire abstraction de ces dizaines d'années de contentieux et de difficultés.

Pour pallier cela, nous vous proposons donc de créer cette compagnie qui sera un véritable véhicule juridique, cette SEMOP. Il s'agit de gérer une activité, une activité commerciale, mais une activité qui est éminemment privée.

Plusieurs possibilités se sont offertes à nous,

- la Société publique locale qui a exactement les mêmes compétences, mais qui n'intégrerait que des partenaires publics,
- la SEM classique. Je vous renvoie bien sûr à celles que nous connaissons dans notre environnement le plus proche. AIR CORSICA et les CFC mais dans ce cas, le partenaire devrait être choisi en amont avant de lancer l'appel d'offres, ce qui ne correspondait pas à notre besoin,
- la SEMOP, tel que tel qu'il nous l'a été soufflé par l'Europe, apparaît comme l'outil parfait pour cette gestion.

Pour rappel, c'est important de le dire, être l'associé privé d'une SEMOP n'est absolument pas un privilège. L'activité service public sera totalement isolée dans une société dédiée, et en étant majoritaire dans cette SEMOP, nous, collectivités, aurons la possibilité, en tant qu'actionnaire principal de contraindre l'opérateur vers le schéma qui nous correspondra le mieux. Nous devons donc agir en termes de qualité sur la définition du service, la maîtrise du service et le contrôle de ce service, de manière très réactive et très efficiente. Il s'agit d'un réel pouvoir de direction sur l'exploitation du service. La CDC pourra ainsi garantir un service public de qualité pour un contrôle clair, défini et immédiat.

L'un des avantages majeurs d'une seule SEMOP, c'est la clarté. Si nous avons dû distinguer et allouer, il aurait fallu autant de SEMOP que de lignes, ce qui aurait été un véritable casse-tête juridique, très compliqué. Le modèle sur sept ans est très attractif pour les opérateurs, évidemment. Il s'agit d'une garantie pour les investissements, mais c'est aussi une garantie, je crois, pour les usagers de la baisse des tarifs en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, et donc une baisse de la compensation.

Nous souhaitons bien sûr maintenir la réflexion sur la société d'investissement, même s'il est effectivement très clair qu'aujourd'hui qu'il n'y a pas les capacités ni la nécessité d'investir dans des navires. Je crois qu'il faut procéder par étapes. Pour cette première étape de sept ans, le schéma est parfaitement adapté. Un principe de réalité aussi s'applique, et je pense que c'est complètement adapté pour ce premier partenariat. Chacun doit rester à la place qui est la sienne et à l'objectif qui est le sien.

Mais aujourd'hui malgré tout, il faut comprendre que propriété ou pas des navires ce schéma est innovant. C'est un changement de modèle. Il y a des compagnies maritimes qui trafiquent actuellement et qui desservent la Corse dans le cadre d'OSP qui ne sont propriétaires d'aucun de leurs navires. Aucun ! Ce sont des affrètements. La propriété du navire en termes de compagnie, la propriété au sens propre à très peu d'influence sur la notion de compagnie telle que nous l'entendons dans le cadre de cette SEMOP.

La SEMOP deviendra donc le délégataire. L'exercice du service devient une sous-traitance. La SEMOP sera chargée d'assurer le service avec mise à disposition du matériel et du personnel. La CDC, actionnaire majoritaire, va conclure le contrat de délégation de service public. On demande ensuite, dans le cadre d'un sous-contrat aux opérateurs, de mettre à disposition, on loue les capacités des navires aux opérateurs. L'activité de service public est isolée, et les moyens, exclusivement dédiés en termes de personnel, de moyens et des navires, sont exclusivement dédiés et affectés au service public.

Je ne reviens pas sur la durée, je pense que vous avez tous parfaitement compris que la durée de sept ans était une durée complètement justifiée. Aujourd'hui ce qu'il faut retenir, c'est que nous sommes dans la concrétisation de l'outil. Beaucoup avaient pensé que cette SEMOP ne verrait jamais le jour. Le travail a été vraiment très important. Nous versons aujourd'hui une compensation. Demain, nous allons élaborer le budget, nous ferons le suivi budgétaire. L'adjudicateur deviendra véritablement l'acteur de ce service public.

Des censeurs sont prévus dans le Conseil d'administration qui sera donc de 11 membres, six pour la collectivité et cinq pour la société dédiée et l'opérateur privé. Nous avons prévu des censeurs. Leur rôle sera essentiel. Et

dans les différentes commissions que nous avons réunies, beaucoup nous ont fait remonter le souhait de voir intégrer dans ces censeurs un représentant syndical et également un représentant des usagers. C'est une très bonne chose. Nous souhaitons donc que cela soit acté aujourd'hui. Ils seront désignés, et une place leur sera réservée. C'est une excellente chose.

Je reviens sur les différentes commissions qui se sont réunies.

Commission de faisabilité de la collectivité de Corse pour la compagnie maritime, comité technique consultatif, les commissions organiques, beaucoup de discussions avec les différents syndicats, la commission de consultation des services publics locaux que notre ami Jean BIANCUCCI a bien voulu présider.

Je salue également les services qui y ont participé.

Je dois dire que les retours ont été favorables. Les derniers communiqués que j'ai pu voir dans la presse m'ont un peu surpris puisque les échanges que nous avons eus notamment avec les différents syndicats, les compagnies et les chambres de commerce ont été très constructifs et très positifs. C'est un étonnement certain. Selon les interlocuteurs, dans un même syndicat, les appréciations ont pu être complètement différentes. Je voudrais préciser concernant le communiqué que nous avons vu dernièrement, notamment celui de la CGT, qu'ils souhaitent voir comme condition sine qua non que les cinq ports fassent partie de ce contrat, c'est le cas ; que les personnels soient exclusivement rattachés à leur compagnie, c'est aussi le cas.

Il y avait aussi comme condition sine qua non, je dois rappeler, que les ports secondaires soient attribués exclusivement à La Méridionale. Autant vous dire que les règles des marchés publics et de la DSP seront appliquées jusqu'au bout et les procédures aussi tel que nous l'avons fait. Aujourd'hui personne ne pourra anticiper du résultat de la consultation pour les ports secondaires ni la CGT ni nous. En ce qui concerne cet argument, je crois qu'il n'a aucun intérêt à ce stade. Nous ne pouvons pas anticiper des décisions et des propositions des candidats.

En ce qui concerne aussi les discussions avec le STC, selon les interlocuteurs, des retours très favorables. Vraiment, ils ont vu en cette première étape quelque chose d'essentiel qu'ils appelaient de leurs vœux. Ils auraient souhaité qu'on aille plus loin avec une compagnie 100 % publique. Là, je crois aussi qu'il faut raison garder, et être raisonnable à ce stade. Je ne vois pas comment il serait raisonnable de pouvoir donner cette compétence à la collectivité. Nous sommes aujourd'hui dans une proposition avec un capital majoritaire, c'est ce qu'il faut aujourd'hui retenir. C'est l'essentiel.



Je regrette également l'absence d'avis du CESEC, qui s'était prononcé en 2016 sur la proposition des deux SEMOP. Cette absence d'avis c'est ennuyeux, dans le sens où il y a eu une grande partie d'abstention, alors que le CESEC a participé à l'ensemble des commissions, y compris de consultation. Je pense qu'il y avait donc des doutes ou des interrogations qui pouvaient exister bien sûr, et qui sont à mon sens justifiés. Mais le fait d'avoir un avis aurait pu permettre d'apporter des réponses concrètes aux interrogations, si nous avions pu en être destinataires.

Eu égard à l'enjeu de ce travail aujourd'hui, je tiens, j'en profite, à remercier les services de l'Office des transports. Ils sont tous là, ou pas loin. Je vous remercie. Je salue publiquement le travail, il a été compliqué ces derniers temps, il nous a fallu une bonne dose de courage. Courage politique pour ce qui me concerne. Et pour ce qui vous concerne, je crois qu'effectivement malgré les différentes pressions auxquelles vous avez dû faire face, vous avez toujours su maintenir votre objectif qui est une garantie d'un service public tel que nous le méritons. Je tiens vraiment à saluer votre engagement sans faille dans votre travail. Je serai toujours à vos côtés pour le rappeler.

Je remercie et je salue également l'AMO qui nous a accompagnés pour ce travail accompli, et toutes les personnes qui ont participé aux différentes commissions. Parce que je le disais tout à l'heure, les échanges ont été très constructifs. C'était vraiment indispensable de pouvoir consulter autant de personnes, pour pouvoir avoir leur avis et intégrer, autant que faire se peut, les décisions et les propositions qui nous semblaient les plus justes et les plus adéquates.

Les craintes aujourd'hui quelles sont-elles ?

Une crainte sociale, elle est légitime, une crainte en matière de monopole est légitime également. Je dois vous dire que face à cela, nous avons une responsabilité qui est collective. Nous sommes élus de la Corse, élus de la CDC. Nous donnons les moyens aujourd'hui à tous les acteurs du service public maritime, j'insiste bien, par cette SEMOP, de trouver une place dans cette SEMOP pour sept ans. On ne parle pas de 15 mois, on ne parle pas de 10 mois, on parle d'une délégation de sept ans où tout le monde devrait pouvoir trouver sa place.

C'est pour cela que j'en appelle à votre responsabilité collective parce que je crois qu'aujourd'hui, il est important que nous puissions par cette SEMOP et par les moyens que nous y mettons, rappeler que nous sommes tous engagés vers cette sécurité en terme social. Nous ne sommes pas pour un monopole. Aujourd'hui c'est très clair, mais il est nécessaire peut-être encore de le rappeler. C'est pour cela que je me permets d'en appeler à cette responsabilité collective,

parce que je crois qu'aujourd'hui nous tous, par ce rapport nous donnons les moyens à tous les acteurs d'avoir cette place dans ce schéma, je pense aux compagnies, je pense aux agents qui assurent ce service public. Saisissons cette possibilité, donnons un message fort, un message aujourd'hui, qui n'est plus un message d'espoir, mais un message qui voit véritablement un début de service, dans un peu plus d'un an.

Aujourd'hui j'insiste, une page va se tourner, ne laissons pas passer cette opportunité. C'est un nouvel outil. Cela surprend. Le changement est toujours souhaité, c'est notre leitmotiv quotidien, mais il y a toujours des difficultés, et c'est normal, quant à l'appréciation puisqu'il y a toujours cette inconnue. Les retours en termes de SEMOP au niveau européen sont sans appel. Au vu des échanges que j'ai pu avoir, y compris avec des collectivités qui ont pu mettre en place ces SEMOP dans d'autres domaines, ce sont vraiment des réussites. Je ne pense pas que l'Europe aujourd'hui se permette de nous induire en erreur à ce niveau-là.

Aujourd'hui c'est à vous de décider, c'est à vous de débattre, de savoir si vous souhaitez accompagner avec nous un avenir serein pour la Corse, pour les Corses, pour tous ces acteurs qui ont fait ce service public et qui font encore un service public de qualité. Je parle du passé et du présent, bien sûr. Nous pouvons les accompagner. Nous le faisons, si tant est qu'ils souhaitent y participer. Je crois que nous avons fait notre part, notre part de la démarche.

Je rappelais la dernière fois en commission, le discours du Premier Président de la compagnie Air Corsica, le Président CECCALDI lors des 30 ans de la Compagnie cet été. Il rappelait les difficultés qu'il a dû surmonter, la persévérance. Je voudrais vous rappeler surtout que 30 ans après, il y avait à peu près un millier de personnes qui l'applaudissaient, et qui n'étaient, pour la plupart, absolument pas là au départ de ce projet et de cette belle aventure. Ils étaient là, 30 ans après pour saluer ce succès.

Une petite remarque également. Nous allons proposer, je l'ai dit en commission, un appel à concours afin de choisir une marque qui pourra accompagner les navires qui seront délégués du service public. Et au-delà, nous pensons également à une marque qui pourrait aller sur les trains qui assurent le service public, également sur le transport scolaire. Nous avons souhaité lancer cet appel à projets. Cela viendra dans un rapport d'ici deux mois pour qu'on puisse penser à cette marque Collectivité de Corse qui nous accompagnera à chaque fois que le service public, sera assuré.

Je vais laisser place au débat. Je pense que vous m'avez assez entendu. Je suis convaincue que ce débat va être à la hauteur du travail qui est fourni. J'espère que ce débat sera également à la hauteur de l'enjeu. J'ai entendu pendant

les commissions de la part de certains élus des propos et des termes assez étonnants : « société-écran », « coquille vide ». Je crois qu'aujourd'hui le vrai débat est clair : souhaitez-vous stagner dans les méandres du passé ? Souhaitez-vous un partenariat public-privé ? Cela se discute, cela se défend et c'est tout à fait la place pour ce débat politique aujourd'hui. Souhaitez-vous ce partenariat ? C'est aujourd'hui un partenariat cohérent, un partenariat stable, juridiquement, socialement et économiquement. Pour les sept ans à venir, avons-nous notre place dans un partenariat dont la compensation s'élève en moyenne depuis cinq ans à 100 millions d'euros ? Avons-nous notre place dans ce partenariat ? Je laisse la place au débat, qui je ne doute pas sera à la hauteur de l'enjeu.

Merci, M. le Président.

### **Le Président TALAMONI**

Merci Mme la Conseillère exécutive. Nous avons reçu une lettre du Président du CESEC qui vous a été distribuée. Je le dis pour ceux qui suivent nos débats. Il rappelle que par courrier en date du 13 novembre 2019, le Conseil économique, social et environnemental et culturel a été saisi sur la création d'une compagnie corse en charge du service public maritime.

Le Président du CESEC me dit : « je vous informe que le projet d'avis relatif à la création d'une compagnie corse en charge du service public maritime examiné à l'occasion de la séance plénière du CESEC du mardi 26 novembre 2019 a été rejeté. En conséquence, le CESEC ne rend pas d'avis sur le rapport sus-cité, me dit le Président SCAGLIA. Dont acte.

Il y a un rapport de la Commission du Développement, et c'est Mme GIUSEPPI qui va nous le présenter.

**Lecture du rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2019/O2/052) par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure**

### **Mme Julie GUISEPPI**

Merci Président.

Mme PIERI a indiqué ne pas percevoir l'objet de la SEMOP, s'étant assuré auprès de la Présidente de l'OTC que la structure ne serait pas propriétaire des navires et qu'elles ne seraient pas non plus l'employeur des personnels navigants. Elle a également souhaité connaître l'intérêt de mise en œuvre d'une SEMOP alors même qu'une DSP perdure, estimant que cette structure ne serait qu'une coquille vide.

Mme BORROMEI a confirmé que pour l'heure il n'avait pas été jugé opportun pour la collectivité d'investir pour l'acquisition de navires. Elle a par ailleurs rappelé que la propriété des moyens de navigation relèverait de la SEM d'investissement, qui devait faire l'objet d'une mise en œuvre dans un avenir proche, faisant valoir le fait que le rapport présenté à l'approbation de l'Assemblée ne constitue qu'une première étape, qui en appelle d'autres. Elle a réaffirmé le principe qui consiste à s'impliquer en tant que personne publique dans la gestion du service public. Pour l'heure la collectivité n'ayant pas compétence pour se positionner en tant qu'opérateur, elle se positionne comme un réel partenaire dans le cadre de la SEMOP de gestion.

La SEMOP est l'expression d'une volonté politique que l'on doit appréhender comme un outil de contrôle et de maîtrise du service public. Face aux nombreuses contraintes, procédures de DSP très lourdes, évolution des normes européennes, elle a fait le constat d'un système qui ne correspond plus aux besoins, y compris pour les entreprises qui assurent le service. C'est pourquoi elle considère la SEMOP comme un schéma impliquant davantage la collectivité dans la gestion des transports maritimes. Elle a par ailleurs souligné que ce schéma axé sur le partenariat peut soulever nombre d'interrogations en raison de son caractère novateur, mais qu'il est salué par l'ensemble des opérateurs et des socioprofessionnels du secteur.

Mme PIERI a souhaité savoir si au niveau de la répartition du capital social pourrait se constituer une minorité de blocage de la part de l'opérateur.

En réponse, M. SANTONI a précisé que la minorité de blocage peut exister, comme pour toute personne morale, mais que ce point sera à traiter dans le cadre de la négociation de l'attribution du capital et de la convention de service public qui définiront certaines clauses proposées à l'approbation de l'Assemblée, en même temps que les statuts définitifs que le projet de contrat et le pacte d'actionnaires.

Après les éléments de réponses apportées, Mme PADOVANI a souhaité souligner le fait que la DSP mise en œuvre semble porter ses fruits et à ce titre, elle a interrogé l'Exécutif sur l'avenir de celle-ci. Elle a également mis l'accent sur les risques encourus par les personnels en cas de non-participation à la SEMOP des opérateurs en place et sur l'absence de présentation d'un plan de financement. Bien que n'étant pas opposée au principe d'une SEMOP, elle a reconnu que ce schéma était porteur de nombreuses interrogations en termes de faisabilité.

Mme MARIOTTI a rappelé qu'en 2016, le montage proposé était plus étoffé, se basant sur deux SEMOP et une SEM d'exploitation, ainsi qu'un allotissement par ligne qui devait conduire à la maîtrise des transports maritimes

par l'OTC, permettant par une redistribution des reliquats de la dotation de continuité territoriale d'abonder le budget du comité de massif.

Constatant la complexité du dossier présenté, elle a souhaité savoir comment la création d'une seule de SEMOP, présentée comme une première étape, se positionnait dans le cadre d'un phasage plus global, cela afin de permettre une prise de décision éclairée sur un dossier qui représente 570 millions d'euros sur sept ans, hors prise de participation au capital.

Elle a estimé que la présentation ne permet pas de percevoir ce que le schéma proposé va apporter de plus en termes de maîtrise que le système de DSP encadré ne permet déjà, et comment ce montage va régler le problème des transports maritimes. Elle a appelé de ses vœux une plus grande pédagogie pour rendre le sujet plus accessible et ne pas offrir le visage de sa seule complexité.

La Présidente de l'OTC a souhaité recadrer le débat, en rappelant qu'en 2016, l'Assemblée de Corse avait approuvé à l'unanimité le schéma proposé, bien qu'à cette période, il concernait la création de deux SEMOP. Elle a apporté des précisions quant à la question de l'allotissement initialement imposé par l'Union européenne, afin de favoriser la concurrence, au vu des derniers résultats des appels d'offres du mois de juillet. Il n'est pas possible de garantir le nombre d'opérateurs qui sera retenu ni quels seront le ou les opérateurs.

En revanche, elle a été en mesure d'assurer qu'aucune des compagnies, dans le cadre des OSP ou des DSP, ne sera en capacité de répondre avec les moyens existants. De fait, elles seront dans l'obligation soit d'affréter des navires, soit de se réunir afin de mettre leurs moyens en commun.

Ce constat lui a permis également de préciser que le schéma qui a été imposé pour favoriser cette concurrence ne garantira pas celle-ci davantage, puisque les règles de l'appel d'offres s'imposent, et que ce sera l'offre la mieux-disante qui l'emportera systématiquement.

Par ailleurs, elle a fait valoir le choix délibéré de l'exécutif de prolonger de cinq à sept ans la durée de la SEMOP, afin d'offrir une plus grande stabilité aux opérateurs et aux personnels. Le projet proposé étant considéré comme une évolution fondamentale en termes de partenariat public-privé, elle a rappelé les propos des membres de l'opposition qui approuvent le principe, mais qui, du point de vue sémantique, considèrent que la SEMOP n'est pas une compagnie maritime. Elle a reconnu que le caractère très novateur de ce schéma nécessite du temps avant d'être appréhendé dans sa globalité.

Pour ce qui relève de la programmation dans le temps des futures étapes, elle a indiqué que les délais prévus seraient respectés avec un appel d'offres qui devrait être lancé début décembre 2019. Le calendrier pourra être respecté, dès lors que l'Assemblée de Corse aura approuvé le rapport présenté en séance publique.

En termes de reliquat, elle a rappelé que ceux-ci se situent dans le droit fil des prévisions de son prédécesseur, avec 33 millions d'euros sur l'exercice 2018-2019.

Enfin, elle a conclu son propos en indiquant que si politiquement la création de la SEMOP correspond à la conception de la majorité, elle est de plus fortement encouragée et soutenue par les instances européennes. Elle a proposé aux commissaires de communiquer le PowerPoint qui a été rédigé afin d'éclairer leurs réflexions estimant que ce schéma semble être le plus judicieux, dans la mesure où la collectivité n'est pas un armateur. La période de sept ans constituant une juste durée qui permettra d'acquérir une certaine expérience dans ce domaine, et envisager les étapes suivantes.

En réponse à Mme PIERI qui s'interrogeait sur l'intérêt de constituer une SEMOP, il convenait de répondre à nouveau à une DSP. M. François SANTONI a indiqué que l'opérateur aurait à répondre sur les deux niveaux, actionnariat et appels d'offres, puisqu'il s'agit d'un contrat bloc sans un allotissement qui couvre l'ensemble du service.

Pour sa part, Mme Christelle COMBETTE a souhaité se voir confirmer que la prochaine étape consisterait pour la collectivité à devenir propriétaire des navires, ce que la Présidente lui a confirmé, puisque c'est bien l'objectif de la SEM d'investissement. Elle a cependant nuancé son propos en indiquant que pour l'heure il est prématuré d'en discuter, rappelant que l'objet du rapport concerne uniquement la création d'une SEMOP.

Par ailleurs, elle s'est voulue rassurante en réponse à Mme PADOVANI qui s'inquiétait d'un éventuel risque financier pour la durée du contrat, précisant que la contribution de la collectivité se résumerait à la juste compensation du service.

Mme BORROMEI a effectivement indiqué qu'il s'agit de la prise en compte d'un besoin réel d'importation dans le cadre du service public, les trois dernières études réalisées faisant ressortir que ce besoin est réel. En parallèle, elle a rappelé que les aides permettaient aux producteurs locaux de pouvoir exporter à un tarif moindre. A ce titre, elle a indiqué que le rôle de l'Office des transports consiste à prendre en compte la réalité du besoin, sachant que cette demande d'importation de matières premières augmente.

Mme NIVAGGIONI a estimé que cet accroissement est l'effet direct des décisions de l'Office. L'existence d'une aide à l'importation a été dénoncée par de nombreux producteurs locaux, car elle est perçue comme allant à l'encontre des principes politiques prônés par la majorité.

M. SANTONI a précisé que les tarifs dont il s'agit sont effectifs depuis 2017 et qu'il est proposé de les reconduire. Cela concerne uniquement les matières premières nécessaires à la transformation des produits in situ. En retour les producteurs locaux bénéficient d'un tarif export très concurrentiel. Par ailleurs, il a indiqué qu'au moment des négociations sur les tarifs, avec les différents acteurs concernés, le système ne l'a pas fait l'objet de remise en cause pour les acteurs industriels tant en amont qu'en cours d'exécution du contrat.

Mme NIVAGGIONI s'est dit tout à fait consciente que les industriels n'ont pas à se plaindre de ce dispositif. Toutefois, elle a fait valoir qu'il contribue à favoriser les petits industriels au préjudice de la production fermière.

Mme BORROMEI s'est inscrite en faux, rappelant que deux millions d'euros sont consacrés à l'exportation de produits locaux.

M. PAOLINI a souhaité revenir sur ce sujet de manière un peu plus large, estimant que cette question devrait faire l'objet d'une réflexion globale avec certains produits qui pourraient être favorisés, car ils correspondent à un réel besoin, en l'absence d'autonomie alimentaire.

Prenant la parole également au titre de sa profession. M. LUCCHINI a rappelé que le transport des marchandises constitue un surcoût pour les agriculteurs. Il estime à ce titre que cette profession subit une double peine : les aliments importés constituant la nourriture du bétail et produire le lait ne bénéficient pas de tarifs préférentiels, alors que les industriels qui importent directement du lait sont éligibles à ces tarifs fret aidés.

Mme PROSPERI a estimé que cette partie du débat révèle que, notamment pour l'Europe, la DSP en Corse repose essentiellement sur le fret qui illustre ainsi l'hyper dépendance. La création d'une SEMOP, de son point de vue, sera de nature à permettre une appropriation de type politique. S'il y a un objectif à mettre en perspective durant les sept années à venir. Il s'agit bien de celui du rééquilibrage des échanges entre la Corse et le continent, avec une ouverture également vers le continent italien.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, avec la participation des groupes « Per l'Avvene » et « Anda Per Dumane » vous ne l'avez pas eu le temps de le dire. Je ne voulais pas qu'il y ait d'ambiguïté sur la question.

Il y a un rapport de la Commission des finances et Anne TOMASI va nous le présenter si elle le veut bien.

### **Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2019/O2/096) par Mme Anne TOMASI, rapporteure**

#### **Mme Anne TOMASI**

Mais bien entendu, M. le Président, je vous remercie.

M. LEONETTI a souhaité avoir des précisions sur la durée d'amortissement de sept ans, qu'il juge courte au regard du montant des investissements.

M. SANTONI, Directeur de l'OTC, a répondu que la durée d'amortissement ne pénalisera pas la collectivité au-delà du montant de compensation existant actuellement. Pour illustrer son propos, il a mis l'accent sur les trois composantes de la contribution de la collectivité :

- le volet exploitation,
- le volet carburant qui représente environ 50 %
- le volet investissement, calculé en référence, avec un taux applicable en Méditerranée, est ramené sur la durée d'utilisation du navire sur la période sans intégration de la durée d'amortissement.

M. LEONETTI, pour synthétiser, est intervenu pour indiquer que sur la durée d'amortissement prévue sur 20 ou 30 ans, seule la période correspondant à la durée d'utilisation du navire était prise en charge par notre collectivité. Ainsi, il a souhaité savoir s'il s'agissait d'un amortissement dégressif ou linéaire.

M. SANTONI a indiqué qu'il s'agissait d'un amortissement linéaire, puisque pris sur la valeur vénale du navire et non sur la valeur comptable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SEMOP. M. LEONETTI s'est également interrogé sur la possibilité que deux opérateurs puissent être présents pour desservir une même destination, et d'autre part, s'il était envisageable qu'un opérateur intervienne avec des bateaux en affrètement.



M. SANTONI a indiqué qu'à travers la société dédiée, il est envisageable que plusieurs opérateurs soient présents uniquement dans la mesure où ils appartiennent à la société dédiée, ceci afin de dissocier le service public d'autres activités. Concernant les bateaux en affrètement, il a répondu par l'affirmative, le financement des navires aujourd'hui s'effectuant exclusivement en leasing.

Revenant sur l'existence possible de plusieurs opérateurs au sein de la société dédiée, M. ORLANDI a soulevé la problématique des personnels. Il s'est d'une part interrogé sur l'existence ou non d'un statut spécifique propre à la société dédiée. D'autre part, concernant le coût du mètre linéaire, il a souhaité savoir si celui-ci serait équivalent au montant du mètre linéaire applicable au ferroviaire. Enfin, dans l'hypothèse où des compagnies seraient écartées de la société dédiée, il s'est inquiété de l'avenir de ces personnels et a souhaité savoir si des mesures avaient été prises.

En réponse la Présidente BORROMEI a indiqué que, bien que soumis aux statuts de leurs sociétés respectives, un travail avait été mené concernant le statut social de ces salariés, avec l'intégration d'une clause relative au développement durable permettant d'instaurer un niveau de sécurité relativement élevé.

Concernant les tarifs, elle a rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et la mise en application de la couverture carburant, le prix du billet correspondait au prix réel puisqu'il n'était plus impacté par la surcharge carburant et donc par les fluctuations. A ce titre, elle a précisé que tout avait été mis en œuvre afin de compenser le surcoût lié à l'insularité.

Enfin, concernant le devenir des personnels, la Présidente BORROMEI a répondu que des inquiétudes subsistaient notamment parce que rien ne permettrait de garantir que l'on ne puisse pas se retrouver dans une situation de monopole. Toutefois, elle a souligné que lors des différentes discussions menées les syndicats avaient accueilli favorablement le schéma proposé. Elle a précisé que chacun devait prendre ses responsabilités et jouer son rôle, afin d'éviter la casse sociale, et faire en sorte que chacun retrouve sa place dans ce dispositif.

M. MONDOLONI a rappelé qu'en 2016 avait été actée la création d'une société d'économie mixte et de deux sociétés d'économie mixte à opérateur unique. Le projet présenté aujourd'hui présentant la création d'une SEMOP, il a souhaité d'une part savoir si cette création était la première étape vers la mise en place d'une SEM d'investissement qui permettrait l'acquisition sur fonds publics d'un outil naval.

D'autre part, il s'est interrogé sur les frais de fonctionnement de ce dispositif, et notamment de savoir si ces missions ne pouvaient pas être internalisées via le recrutement de personnels experts.

Enfin, dans l'hypothèse où ce modèle présente un avantage, il s'est interrogé sur la volonté de l'Exécutif de le transposer à l'avenir à l'aérien ou au ferroviaire.

En réponse, la Présidente BORROMEI a indiqué que la question de transposer ce modèle au domaine ferroviaire et aérien n'était pas d'actualité en soulignant la nécessité de disposer d'un retour d'expérience nécessaire sur la mise en œuvre de cette SEMOP. Elle a précisé qu'il s'agissait de l'outil qui apparaissait le plus adapté et d'ores et déjà mis en œuvre dans divers pays européens.

Elle a également souligné que cet outil allait permettre de positionner la collectivité comme un réel partenaire, et non plus seulement dans un rôle d'adjudicateur, l'enjeu premier de ce schéma étant avant tout de sécuriser la desserte maritime. Il conviendra à l'issue de la période de sept ans, soit de procéder à son renouvellement, soit d'en proposer un autre.

Elle a enfin précisé que la question de l'acquisition des navires par la collectivité via la SEM d'investissement s'était posée. Toutefois, au regard de l'ensemble des directives européennes, notamment en matière environnementale, mais également du coût de l'investissement et de la durée de l'amortissement, cette solution n'apparaissait pas raisonnable.

Sur ces explications, et tout en soulignant que le principe de réalité avait conduit à faire des choix plus pragmatiques et opérationnels, M. MONDOLONI a interrogé Mme la Présidente, sur l'utilisation du concept de compagnie régionale maritime en l'absence d'acquisition par la collectivité des navires en pleine propriété.

Tout en confirmant que la collectivité ne serait pas propriétaire des navires, la Présidente BORROMEI a indiqué que le projet de constitution d'une SEMOP, tel que présenté, constituait une première étape et laissait entrevoir les premiers pas d'une compagnie régionale maritime. A ce titre, elle a précisé qu'un appel à projets serait lancé afin de déposer une marque qui pourrait être celle de la SEMOP et qui accompagnerait les navires de la continuité territoriale.

A titre d'illustration, M. ORLANDI a donné l'exemple des transports scolaires, qui au travers d'une société intermédiaire permet aux transporteurs d'exploiter les lignes de service public. Aussi, tout en soulignant le caractère séduisant sur le principe du schéma proposé, il a, en rejoignant les propos de

M. MONDOLONI, indiqué que l'on ne pouvait valablement pas parler de compagnie régionale en l'absence de propriété de l'outil naval.

Sans revenir sur ces questions, qui selon elles doivent être débattues en session plénière, Mme BOZZI s'est interrogée sur l'absence en annexe du compte d'exploitation prévisionnel.

M. SANTONI a répondu que ce document n'a pas encore été établi par les candidats. Concernant le budget prévisionnel, dont quelques éléments ont été fournis à titre indicatif, il a indiqué qu'il ferait l'objet d'une présentation approfondie dans le cadre du débat des orientations budgétaires de la collectivité.

Tout en félicitant les services pour la présentation claire de ce rapport, M. Pierre POLI a souhaité savoir si les tarifs présentés pouvaient faire l'objet de modifications à la demande des opérateurs au cours de la période de sept ans.

M. SANTONI a répondu par la négative, en précisant que cela serait de nature à bouleverser l'économie du contrat.

Mme BOZZI a également souhaité connaître la nature des décisions qui pouvaient être soumises au vote de l'Assemblée générale extraordinaire.

M. SANTONI a indiqué qu'une matrice des statuts avait été rédigée et qu'elle fera l'objet d'un examen de l'Assemblée lors de l'attribution au même titre que le projet de contrat et le pacte d'actionnaires.

Rappelant que le montant du capital de la SEMOP avait été évalué entre deux et trois millions d'euros Mme SIMONI a souhaité savoir comment celui-ci était constitué.

M. SANTONI a indiqué que le montant du capital social était constitué d'un apport de la collectivité d'une part, et de l'opérateur privé d'autre part, uniquement en numéraire. Il a précisé qu'il n'était pas prévu d'apport en capital en biens matériels.

Félicitant Mme la Présidente de l'OTC pour sa présentation ainsi que les services pour le travail accompli, M. POZZO DI BORGIO a souhaité souligner au-delà de l'appellation même du dispositif, l'importance de ce rapport, sa nécessité, mais également le fait qu'il permettra de maîtriser le transport maritime.

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du Groupe « Anda Per Dumane ». Abstention du groupe la Corse dans la République.

**Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande. C'est Jean-Martin MONDOLONI qui s'est manifesté le premier, vous avez la parole.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Si vous en êtes d'accord M. le Président, nous parlerons à deux voix. Ma collègue Marie-Anne PIERI parlera cinq minutes, et moins un petit quart d'heure.

**Le Président TALAMONI**

Je crois que c'est 20 minutes, ce qu'a prévu la commission permanente pour ce débat. Donc Marie-Anne PIERI en premier. Vous avez la parole.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, M. le Président.

Mme la Présidente, je vais revenir sur mes interrogations en commission, sur l'opportunité d'une SEMOP. Une SEMOP, c'est une forme sociétale de coopération public-privé, qui découle d'une loi relativement récente, puisque c'est une loi du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Nous n'avons donc pas le recul nécessaire sur l'application des SEMOP.

C'est une société d'économie mixte, avec une opération unique. La SEMOP a vocation à exécuter le seul et unique objet du contrat attribué par la personne publique. L'existence de la SEMOP est donc liée à l'appel d'offres, et plus exactement au contrat de préfiguration que vous allez lancer, qui va déterminer l'objet social de la SEMOP et la durée de la SEMOP. C'est bien ça.

La durée de la SEMOP est une durée de sept ans, vous l'avez précisée. Au bout de sept ans, cette SEMOP va être dissoute. Or l'intérêt d'une SEMOP, ce n'est pas tant dans l'attribution du contrat, mais dans le choix de l'opérateur privé.

Et la question que je me pose, c'est cet appel d'offres global. Parce que cet appel d'offres global, vous le cernez en disant : sept navires, un seul actionnaire, des navires de passagers. Ce qui m'interpelle, c'est que l'actionnaire unique va être obligé d'agglomérer les concurrents. Et quand on agglomère la concurrence, il y a un risque d'entente. Et l'entente est condamnée, est répréhensible du point de vue de l'Autorité de la Concurrence. Le risque est là.

Alors que si on allait vers un allotissement, les choses seraient plus claires, et nous n'aurions pas ce risque.

Ensuite, je reviens sur la SEMOP et, vous avez repris mes termes, sur le fait que c'est une coquille vide. Effectivement, la collectivité et les représentants de la collectivité au sein de cette SEMOP n'auront qu'un regard, qu'un contrôle. Tout est sous-traité au niveau de l'opérateur privé qui sera propriétaire des navires, qui sera propriétaire du personnel et de la vente des billets.

Je me pose la question de l'opportunité véritablement d'une SEMOP. Aujourd'hui dans le cadre d'une DSP, nous avons une véritable concurrence. Avec une SEMOP, vous allez assécher cette concurrence.

Après, est-ce qu'on a le recul nécessaire, est-ce que vous avez des exemples de SEMOP dans le maritime ? Je n'en connais pas. Je connais des SEMOP dans le cadre de l'assainissement, dans le cadre de l'eau, où les collectivités sont propriétaires des réseaux. La donne n'est donc pas la même.

Après je m'inquiète aussi sur le pacte d'associés, parce que dans le cadre d'une société, il y a un *affectio societatis*. Il y a des règles très fortes et sur les pactes d'associés, souvent, on a des surprises. Je ne sais pas si vous aurez une mer calme dans le cadre de la SEMOP.

L'opportunité d'une SEMOP aurait été utile pour la collectivité, pardon de revenir sur quelque chose qui m'est cher, mais sur le foncier. Parce qu'une collectivité, demain peut très bien acquérir du foncier, et dans le cadre d'une SEMOP confier la construction de logements à un opérateur privé. Là, cela a vraiment du sens pour moi. Dans le cadre du maritime, je ne vois pas très bien.

Je terminerai par une phrase, qui concerne les SEMOP. On les qualifie souvent d'armes de destruction massive des régies publiques et des gestions directes. Je suis très sceptique et très réservée sur la SEMOP. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chère collègue. Jean-Martin MONDOLONI, pour l'important reliquat.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci M. le Président.

Je prendrai le relais de ma collègue pour basculer comme d'ordinaire vers un registre plus politique, puisque c'est un marqueur évident de la vie politique de cette assemblée, qui est éminemment significatif de l'engagement de la majorité.

Vous arrivez ici avec une histoire. On ne va pas remonter à l'Antéchrist, mais vous avez initié dès le début de la mandature, une volonté qui commence par l'acte un, l'état de grâce. Il faut resituer les choses. Nous sommes un jour de rentrée en septembre 2016. Vous avez travaillé sur un sujet, et il faut re-contextualiser les choses.

Vous êtes dans une situation où les superlatifs émaillent chacun de nos débats. Il n'y a pas une session qui ne soit révolutionnaire pour reprendre les termes de Paulu Santu hier, qui ne soit fondamentale et qui ne soit, je cite, historique. Et nous vivons ensemble, à notre corps défendant, des giboulées permanentes d'éloges et de louanges qui tombent sur cet hémicycle. Nous nous aimons tous. *C'est à mourir d'aimer*, rappelez-vous cette situation. L'opinion vous aime, les médias vous aiment aussi, nous vous aimons, puisque nous vous suivons. Nous vous aimons avec raison. *Aimer à perdre la raison*. Nous nous aimons avec raison puisque nous vous accompagnons, il faut situer historiquement les choses, dans la volonté d'une étude.

Et réciproquement, nous attendons une marque d'amour en retour, puisque nous vous demandons une étude sur les déchets depuis très longtemps, et vous ne nous suivez pas. Mais peu importe, l'opinion vous aime, les médias vous aiment, nous vous aimons et vous vous aimez entre vous, c'est très important. Et surtout à l'époque, chi cè o Hyacinthe, ce n'est plus d'actualité—même la Providence vous aime, elle est là, à vos côtés.

Du reste, il se dit en politique que le manque de chance est une faute professionnelle, et vous ne faites aucune faute jusqu'en septembre 2016. La providence est là, elle vous offre deux situations historiques : la SNCM qui n'en finissait plus d'agoniser, rend son dernier souffle. Et quelques dizaines d'entrepreneurs, indépendamment du volontarisme que vous affichez, retroussent leurs manches et mettent un peu de leur argent sur une prise de risque à l'époque qui débouche sur ce qu'on connaît dans le paysage maritime.

La Providence est encore avec vous, puisque vous allez chez le tailleur le plus chic, vous vous rendez à Bruxelles, qui vous promet un costume qui vient de sortir des tiroirs : les SEMOP. A l'époque, vous en prenez deux pour le prix d'un, et vous nous demandez de bien vouloir agréer le principe d'une étude sur, je cite à l'époque, un échafaudage qui tient sur quelques piliers, à savoir :

- premier pilier, les deux SEMOP, ports principaux et secondaires,

- une SEM d'investissement,
- et troisième pilier de ce trépied qui sert de support à votre réflexion, l'histoire des biens de retour.

On sort de septembre 2016, de ce jour de rentrée des classes d'ici, avec des tribunes beaucoup plus garnies étrangement qu'elles ne le sont aujourd'hui, et avec un poids levé. C'est là le début de la fracture intellectuelle entre nous sur ce sujet, puisque vous distillez dans l'opinion, à ce moment-là, l'idée que vous allez armer, d'une certaine façon des bateaux, je m'entends, et que le pavillon corse va désormais flotter sur des bateaux, quelle qu'en soit la couleur, quelle qu'en soit la marque que vous choisirez, par ailleurs. Et dans l'opinion naît l'idée, pas seulement qu'on aura la maîtrise publique, parce que je vais en faire la démonstration, nous l'avons déjà, mais que des bateaux corses vont pouvoir flotter sous propriété, je cite, de la collectivité, à l'époque, territoriale de Corse.

Acte deux, les maux commencent à succéder aux mots, e pene in capu piglianu a riliva di e parolle et passé l'état de grâce, le principe de réalité commence à vous revenir à la figure, comme dans tout exercice du pouvoir, et ce n'est pas propre à cette majorité. Vous vous rendez compte que l'épaisseur du quotidien, lorsque l'on est aux affaires, finit par triompher de certaines ambitions, en tout cas de certaines illusions.

Et vous revenez à pas feutrés, avec beaucoup moins d'emphase, de façon beaucoup moins péremptoire que votre prédécesseur, un jour de 28 juillet 2018, nous expliquer benoîtement que vous renoncez à l'acquisition du Paglia Orba et du Monte d'Oro parce que, je caricature à peine, c'est un peu trop cher et ils sont polluants. Et nous continuons à vous accompagner, pas pour les mêmes raisons, en disant : c'est très bien, vous commencez à être dans le renoncement.

Mais la commande politique, ma chère Vanina, reste. Et je veux rendre hommage à votre persévérance, à votre capacité de travail, à celle de vos services, ceux qui sont placés sous votre autorité, pour mettre en œuvre la commande qui est politique. Vous nous avez fait une démonstration technique sur laquelle nous n'allons pas revenir, nonobstant les quelques remarques fort pertinentes de Marie-Anne PIERI, et les doutes que nous pouvons avoir sur le montage de ce que de Gaulle aurait volontiers appelé un « machin ».

Passé cet épisode du 28 juillet 2018, on est sur trois mariages et un enterrement. Vous avez un peu enterré l'histoire des biens de retour sur le thème I batelli so i nostri, et vous revenez avec les trois mariages. C'est-à-dire qu'on est toujours marié avec deux SEMOP et une SEM d'investissement.

Acte trois : nous y sommes. Nous sommes en novembre 2019. Patatras, de cet enthousiasme qui prévalait, y compris dans les tribunes, un jour de septembre 2016, nous assistons dans une ambiance un peu plus feutrée, un peu plus sereine et manifestement moins prosélytisme, ou moins péremptoire, à quelque chose d'éminemment technique. Et je vous félicite pour la technicité de votre présentation.

Ceci étant posé, vous comprendrez bien que la technique est au service du politique, et au service d'un certain nombre de principes que nous pouvons partager, la maîtrise publique de la desserte maritime.

Il y a au moins un point sur lequel on peut s'entendre, et vous l'avez avoué en demi-mot, votre machin n'est pas simple. Faites-nous grâce d'expliquer qu'à travers cette affaire, on va simplifier la donne. Quelque chose nous revient rapidement à l'esprit. Il ne faut pas être agrégé de droit public pour comprendre que cette société est au service d'une maîtrise du public. La maîtrise du public en matière de gestion de la puissance publique n'est pas compliquée. Elle se trouve à la rédaction du cahier des charges en amont. Elle se trouve au contrôle en aval.

Or, qu'est-ce qui pêche depuis ces années, que vous appelez très volontiers, maintenant dans une phraséologie un peu galvaudée, « les années de déshérence » ? Je suis parfaitement conscient de ce qui a manqué. C'était moins le cahier des charges que le contrôle. Je parle sous le contrôle de Jean BIANCUCCI qui assistait assidûment en commission des finances. La difficulté que nous avons à l'époque, et qui à mon avis est persistante, à recouvrer les fonds relatifs à la taxe transport, parce que nous n'avons jamais été en capacité opérationnelle d'avoir un regard assez porté, assez fin, sur la comptabilité analytique des compagnies délégataires. Or c'est ce qui manque. Il n'y a pas besoin d'une SEMOP pour cela.

Et vous nous dites : « on va mieux maîtriser la dotation de continuité territoriale ». Dont acte. On n'est pas convaincu que c'est avec une SEMOP qu'on va mieux le maîtriser. Mais ce qui se pose en toile de fond de la dotation de continuité territoriale, et là, il faut faire relais avec nos ex-collègues pour certains qui sont devenus députés aujourd'hui.

A force de jouer avec l'esprit de la continuité territoriale, à force d'aller expliquer que l'exercice de la solidarité nationale, car c'est l'exercice de la solidarité nationale, et ce n'est jamais qu'une partie infime du projet de loi de finances qui est présenté régulièrement au Parlement. A force d'expliquer que dans un premier temps, c'était fait pour assurer la desserte aérienne et maritime, que dans un deuxième temps, s'il y avait des reliquats... Il y en a eu, pas assez dans le temps, et vous faites des efforts évidents sur ce sujet qu'il fallait réinvestir sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Et maintenant, à



force de nous expliquer qu'on va réinvestir tout cela dans les comités de massif, vous prenez, en matière de gestion de la continuité territoriale le risque qu'un sniper un soir à l'Assemblée se dise : « mais qu'est-ce qu'ils font les Corses avec la dotation de continuité territoriale ? Le risque est évident. Et la SEMOP ne va rien arranger à cette affaire.

Enfin, chose étrange, on va passer sur un certain nombre de détails. L'épisode du CESEC est d'une ambiguïté à laquelle le CESEC ne nous a pas habitués. Ce n'est quand même pas compliqué. Le job du CESEC, c'est de rendre un avis, mais pour rendre un avis, il faut un projet d'avis. Je vous invite à le lire et relire le projet d'avis du CESEC qui, comme son nom l'indique à la fin des fins, à la dernière phrase en gras, en souligné, en surligné, doit rendre un avis. Le projet d'avis ne formule pas d'avis. Comment voulez-vous que l'on vote pour, contre, ou qu'on s'abstienne, qu'il y ait un avis alors qu'il n'y a pas de projet d'avis ? On est dans une ambiguïté qui à mon avis ne dessert pas l'institution du CESEC.

Du reste, on a des doutes sur la capacité, puisque vous vantez les mérites de la SEMOP, que ce machin serait de nature à améliorer le contrôle de l'argent public, et notamment sur la capacité pour les opérateurs associés, on l'a bien compris, à ne se concentrer que sur l'objet dédié. On se demande pourquoi vous n'étendriez pas cette affaire dans le temps aux chemins de fer et à la délégation aérienne ? Ce sont des questions qu'on peut se poser, auxquelles vous n'avez pas répondu.

Enfin et surtout, vous pensez bien que nous ne vous avons pas donné quitus ni crédit à l'époque pour mettre les pieds dans une société d'investissement ou dans la compagnie régionale publique. Ce que nous serions tentés de vous reprocher à ce stade, mais quand je dis vous, j'épargne évidemment, et que les choses soient claires, *intuitu personae* Vanina, c'est à la majorité dans son ensemble, que je m'adresse.

Mais allez au bout de votre histoire, et faites en sorte que ce ne soit pas quelque chose d'isoler, mais assumer devant l'opinion : qu'aujourd'hui vous ne pouvez pas sortir d'ici en affirmant de façon péremptoire que vous êtes sur les termes d'une compagnie régionale publique. Ou alors vous allez au bout et vous nous dites dès à présent que nous sommes dans une aventure, dont le premier pas commence à partir de ce matin. Dites que vous souhaitez au terme des sept ans, sans préjuger de ce qui se passera dans le septennat à venir, être dans une aventure qui doit vous conduire, en effet, à vouloir investir dans une flotte. Vous voulez faire en sorte que la collectivité soit, non pas associée avec des compagnies privées, parce que vous n'allez pas nous faire évidemment la promotion du partenariat public-privé. Je passe dans l'histoire sur les cris d'orfraie qui émanaient de cette assemblée, chaque fois qu'on parlait de

partenariat public-privé. C'était l'injure suprême ! Vous y venez aujourd'hui, c'est le principe de réalité.

Pour faire simple et pour conclure, nonobstant les mots chantant que l'on peut mettre sur cette affaire, vous avez compris que ce qui nous sépare sur ce dossier comme sur tant d'autres : vous êtes victime d'un dogmatisme permanent. Vous êtes victime de cette incapacité à opérer une mue entre l'exercice militant et l'exercice du pouvoir. Partout où vous mettez des mots, nous essayons de mettre des actes. On vous reproche de ne pas acter le fait que vous voulez aller jusqu'à la compagnie maritime, nous aurions voté contre, de la même façon, peut-être encore avec plus d'enthousiasme.

Dans cette affaire, vous comprendrez bien que compte tenu du fond du dossier, de l'histoire que vous avez initiée il y a quelques années, et que vous souhaitez poursuivre, en âme et conscience, nous ne vous accompagnerons pas, quels que soient les vents porteurs qui vous emmèneront là où vous le souhaitez.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues, pour ce moment d'éloquence, même si la bonne foi n'a pas toujours été au rendez-vous. Mais lorsque l'on s'intéresse et qu'on apprécie l'art oratoire, c'est toujours agréable, à défaut d'être parfaitement convaincants.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je remarque que vous assortissez très régulièrement, et cela devient un peu gênant, vos flatteries sur le compte de la mauvaise foi, dont j'aimerais que vous fassiez la démonstration à l'avenir.

### **Le Président TALAMONI**

Cette mauvaise foi va être démasquée par la conseillère exécutive en charge du dossier et peut-être aussi par d'autres orateurs.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je l'attends avec gourmandise.

### **Le Président TALAMONI**

M. ORSUCCI a demandé la parole. Vous l'avez.

## **M. Jean-Charles ORSUCCI**

Merci, M. le Président.

Je dois dire que pour organiser mon propos, d'ailleurs, j'anticipe un peu, on pourra toujours me taxer de mauvaise foi, mais je crois que tout simplement dans le débat public, il faut accepter la contradiction. Et je continue.

Mon propos va être le suivant : Jean-Martin MONDOLONI vient de faire référence à la chanson. J'aimerais évoquer la littérature. En écoutant la Présidente tout à l'heure, me sont revenues mes lectures de sixième, Les fourberies de Scapin, lorsque Géronte disait : « mais que diable est-il allé faire dans cette galère ? » Je crois que c'est une formule de ce genre. Sincèrement, c'est vraiment ce que j'ai ressenti. Et je le dis avec d'autant plus de force, que bien sûr l'ADN de notre Groupe a toujours été, et sera toujours la cohérence et le pragmatisme. Pour preuve, je vais donner quelques éléments pour le prouver.

Je vous l'ai dit hier, j'ai été dithyrambique sur le rapport concernant l'aide aux communes. Je l'ai dit clairement, sans ambiguïté, j'ai félicité l'exécutif. Il n'y avait rien à redire parce que nous devons faire preuve dans cet hémicycle de bonne foi ou d'honnêteté intellectuelle.

Cela va changer, je m'excuse ma chère Présidente, ma chère Vanina, ce que je vais dire ne remettra pas en cause tes qualités personnelles que personne ne peut contester. Et je le fais d'autant plus volontiers, là aussi, en faisant référence à un vote passé. Nous avons voté la délégation de service public. Quand je parle de cohérence, je l'avais déjà anticipé au moment de ce vote, c'était pour dire que justement en votant cette délégation de service public, nous avons voté une bonne délégation de service public. C'est une délégation de service public qui avait solutionné les problèmes de la Corse en matière de desserte maritime, même si vous me le permettez, j'anticipe, je suis déjà inquiet de la situation des ports Porto-Vecchio et de Pruprià pour la saison touristique 2020. Je le dis dès aujourd'hui.

Mais si nous avons vanté votre délégation de service public et le travail qui a été effectué, il faut être cohérent. La majorité territoriale consacre toute son énergie à solutionner les problèmes de la Corse, et non pas à remettre en cause ce qui fonctionne. C'est là où je n'arrive plus à trouver la cohérence. Nous avons une délégation de service public qui fonctionne aujourd'hui. D'ailleurs lorsque j'évoque le mot de pragmatisme et de cohérence, aujourd'hui, nous allons voter sans ambiguïté contre ce rapport. Pourquoi ? Non pas parce que nous sommes d'affreux libéraux.

Nous pensons que pour la Corse, il ne faut ni un monopole privé ni un monopole public. Mais si demain la situation de la délégation de service public nous amenait à un monopole privé, oui, nous serions prêts à vous suivre pour une vraie compagnie régionale publique. Oui, nous serions là à vos côtés, mais pas aujourd'hui. Cela fonctionne. Les résultats sont là. Pourquoi nous proposer cette SEMOP maintenant ?

D'ailleurs je vais y revenir, on ne peut pas ne pas convoquer le passé, au moment où on s'exprime. J'y reviens. Je ne siégeais pas dans cet hémicycle, je regardais devant mon écran hier et effectivement je revois cette image du Président de l'Office des transports le poing levé, tout le monde levé, nous disant que c'était le grand soir, la révolution... Bon, j'attends de voir si tout à l'heure vous allez vous lever, le poing levé, tout le monde le poing levé, etc. J'attends cela, là aussi, avec beaucoup d'intérêt.

Parce que la réalité, je vous le dis : non, ce n'est pas une coquille vide, j'y reviendrai un peu plus loin. Mais, vous-même, Président de l'Office des transports, je vous le dis sincèrement, vous croyez en cette SEMOP, c'est l'impression que j'ai depuis que vous défendez le sujet, comme je crois au Papa Noël qui va arriver le 25 décembre prochain. Je pense que vous y croyez de la même manière. Sincèrement, je le dis ici, il n'y a aucune raison de voter aujourd'hui ce que vous nous proposez. Aucune.

Nous devons concentrer notre action sur bon nombre d'autres sujets. Vous avez convoqué, là aussi, dans vos propos Air Corsica, mais là encore, c'est un élément que vous donnez à mettre à mon crédit. La situation qui a amené la Corse a créé Air Corsica dans le secteur aérien, n'est sans commune comparaison avec ce que nous vivons aujourd'hui. Il y a une crise, les intérêts de la Corse étaient balayés d'un revers de la main. Aujourd'hui nous ne sommes pas dans cette situation.

Nous avons une entrée, une entreprise corse, dirigée par des Corses. Nous avons une entreprise nationale, comme La Méridionale avec des salariés insulaires, etc. Et les intérêts et les services publics que vous avez mis en place correspondent à nos besoins. Pourquoi changer ? C'est vraiment aujourd'hui le fond de notre sentiment. Donc aucune comparaison.

Après, là aussi, il faut que vous soyez vous-même un peu cohérent. Nous voulons un avenir serein, avez-vous dit pour le domaine du maritime. Vous nous avez dit lors de la présentation de la délégation de service public, que ce que vous nous présentiez, ce qu'il fallait voter, ce que notre groupe a fait, c'était pour construire un avenir serein pour le maritime. Nous l'avons fait. Arrêtons-nous là. Si vous avez fait le travail, et vous avez fait le job : arrêtons-

nous là. Sinon, nous sommes dans le dogme. Je rejoins là-dessus Jean-Martin MONDOLONI.

Ce que j'observe, et je le dis avec beaucoup de force, c'est que lorsque je dis que vous n'y croyez pas, et qu'on ressent les contradictions qu'il peut y avoir dans la majorité territoriale, on le ressent, pourquoi ? Parce qu'à cette session de septembre 2016, bien évidemment, nous étions dans la création de cette compagnie régionale où je le rappelle, cela n'a plus rien à voir avec ce que vous nous présentez aujourd'hui. L'objectif, c'était la possession des bateaux. C'étaient des marins qui dépendaient de la collectivité de Corse. Ce que vous nous présentez aujourd'hui n'a plus rien à voir avec cela. Evidemment, c'est pour cela aussi que nous ne voterons pas le projet qui nous est présenté. Nous restons là aussi cohérents.

Je crois qu'aujourd'hui, quand on est aux responsabilités politiques, on doit faire preuve de pragmatisme et de réalité. Le problème a été solutionné, et là aussi je rejoins Jean-Martin MONDOLONI, parce que des entrepreneurs locaux ont fait le job, et nous nous en félicitons tous. Vous avez fait votre travail au niveau de l'exécutif de Corse. Dans ce cas, lorsque le problème est solutionné, on arrête. On arrête de continuer à réfléchir à autre chose par dogmatisme, par idéologie à autre chose. C'est cela que les Corses attendent de nous. Aujourd'hui il faut se le dire.

J'en veux pour preuve aussi, ce n'est pas un hasard, le vote du CESEC. Aujourd'hui balayé d'un revers de la main, ce qui a été dit au moment de la discussion de ce rapport. Il y a aujourd'hui une vraie défiance à l'encontre de votre rapport, vous pouvez dire ce que vous voulez, les syndicats salariaux, les syndicats patronaux ne sont pas favorables à ce que vous nous proposez aujourd'hui. Excusez-moi, je regarde, je lis les déclarations des uns et des autres, ce sont des gens qui s'assument.

Aujourd'hui il y a un rejet, et je reprends les propos du Président de l'Assemblée de Corse. Il nous a lu tout à l'heure : *rejet du rapport par le CESEC*. La conclusion c'est rejet du rapport, si j'ai bien compris.

### **Le Président TALAMONI**

Non pas du tout : « Rejet de la proposition d'avis. »

### **M. Jean-Charles ORSUCCI**

D'accord. Dont acte.

**Le Président TALAMONI**

Vous l'avez devant les yeux.

**M. Jean-Charles ORSUCCI**

En tout cas, une chose est sûre, c'est que nous avons un élément déterminant : le rapport de septembre 2016 est voté par le CESEC à l'unanimité, il n'y a pas de discussion. Aujourd'hui, vous voyez bien qu'il y a un vrai malaise par rapport à la proposition qui nous est faite. C'est le moins qu'on puisse dire.

Je vais vous dire pourquoi je ne parle pas de coquille vide. Je ne parle pas de coquille vide, parce qu'en plus, la plaisanterie, et nous savons combien aujourd'hui les deniers publics, nous devons y faire attention les uns et les autres. Ces 350 000 euros ou 330 000 euros pour cinq personnes. Je préférerais qu'on les consacre à autre chose.

Aujourd'hui, je vous ai écouté, Mme la Présidente, j'ai surtout essayé de comprendre en quoi cette société va améliorer le système actuel. Une fois, vous avez évoqué une amélioration du système, vous avez dit : « cela permettra le contrôle au quotidien, ce qui n'est pas fait aujourd'hui. » Je vous le dis sincèrement, je vous ai écouté aujourd'hui, je ne suis pas assez spécialiste du maritime, du fonctionnement des transports pour savoir si véritablement cette SEMOP permettra à travers ce contrôle au quotidien d'améliorer grandement la desserte de service public de la Corse. Sincèrement, permettez-moi d'en douter un peu aussi.

Je vais arrêter là mon propos. Parfois mon amie Fabienne GIOVANNINI me taquine : « tu dis une chose et son contraire ». Oui, c'est vrai. Je dis que votre travail est mauvais aujourd'hui, parce que vous avez bien travaillé précédemment. Mais cela a le mérite d'être cohérent. Et c'est vous qui êtes aujourd'hui face à votre incohérence. Je vous remercie.

**Le Président TALAMONI**

Une chose et son contraire, c'est un peu la marque de fabrique du « en même temps ». Il n'y a rien de choquant, c'est tout à fait cohérent. C'est une forme de cohérence, effectivement. Je n'ai plus d'orateurs inscrits. Jean-Jacques LUCCHINI.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, M. le Président.

Je voudrais tout d'abord féliciter le travail de notre Conseillère exécutive, Vanina BORROMEI, et de l'ensemble de ses services pour ce travail remarquable qui a été effectué tout au long de ces mois. C'est un travail qui a été effectué dans l'esprit de la délibération du 6 septembre 2016, qui donnait pouvoir au Président de l'exécutif, afin de mener des études préalables à la mise en place de société de participation publique.

Pour répondre à M. MONDOLONI sur ce fait, il n'y a pas que de la chance et des situations favorables, mais il y a aussi beaucoup de travail de réflexion qui a été fait par notre Présidente et l'ensemble des services.

Ce rapport très technique nous décrit les avantages et inconvénients de différents types de modèles, régie, DSP, OSP, mais ce rapport nous démontre avant tout ce que peut apporter une SEMOP. La SEMOP, c'est une société d'économie mixte, dont la collectivité de Corse est actionnaire majoritaire. Mais c'est avant tout l'incarnation d'un projet politique.

Oui, M. MONDOLONI, je vais vous rassurer, car j'ai noté vos inquiétudes et votre scepticisme sur la compagnie régionale corse promise. Oui, elle sera effective, et nous allons y travailler. Cela a été une des promesses qui ont été faites en 2016. Cette SEMOP, c'est la sécurité et le pouvoir de contrôle que peut exercer la puissance publique, avec 50,10 % des parts. Mais c'est aussi le dynamisme et le savoir-faire d'opérateurs maritimes privés qui possèdent 49,9 % des parts.

Mon ami Jean-Charles, nous avons trop souffert et la Corse a besoin de stabilité. Il faut anticiper pour avoir la sérénité qu'aujourd'hui vous demandez. Cette SEMOP, c'est aussi une garantie de stabilité pour une période de sept ans. Cette SEMOP se matérialise par un contrat entre la collectivité de Corse et une société unique dédiée, formée d'opérateurs privés qui ont été mises en concurrence et choisie avant de devenir partenaire.

Mais la SEMOP, c'est surtout la maîtrise de notre destin en matière de desserte maritime entre la Corse et le continent français. Il faut aussi souligner un service de qualité proposée aux Corses avec des dessertes régulières sur cinq ports de Corse, des fréquences et des horaires adaptés aux besoins des Corses et de la Corse.

Il faut rendre hommage à la gestion rigoureuse depuis 2015 de l'Office des transports qui nous permet d'avoir aujourd'hui des tarifs à la baisse, notamment sur le fret :

- baisse de 40 euros le mètre linéaire à 35 euros le mètre linéaire sur le tarif fret conventionnel,

- maintien du tarif à 20 euros le mètre linéaire sur le fret export ou matières premières transformables et 15 euros le mètre linéaire pour l'export plus.

Mais ces tarifs jusque-là jamais pratiqués sont encore perfectibles.

Et là, je vais vous parler d'agriculture. Pour aider notre agriculture à se développer, allé vers plus de production, il faudra aller encore plus loin dans le choix de la tarification du fret. D'ailleurs je remercie Mme la Conseillère exécutive d'avoir pris en compte nos remarques lors de la Commission Economie, puisqu'elle va proposer prochainement la création d'une commission ad hoc, chargée de travailler sur les choix politiques et tarifaires, dans le respect des lois et de la réglementation européenne pour aider au développement de notre agriculture. Sachant qu'aujourd'hui une action en justice est toujours en cours sur le transport de fourrages qui date d'avant 2015.

Je vais vous prendre deux exemples pour clarifier un peu la situation, expliquer le problème que rencontrent aujourd'hui les agriculteurs. Ce sont deux exemples qui impactent aujourd'hui l'agriculture corse. Actuellement, les importations de lait et de carcasses de porc en provenance de toute l'Europe bénéficient du tarif matières premières transformables à l'import, au tarif de 20 euros le mètre linéaire. Après transformation de ces produits importés par des industriels localisés en Corse. Ces produits transformés repartent vers le continent français au tarif export de 20 euros le mètre linéaire. Ces matières premières, lait ou carcasses de porc, sont aidées, alors que les agriculteurs les produisent.

De plus, le tarif sur l'importation de céréales et d'aliments pour bétail non produits en Corse, comme l'orge, et qui servent à nourrir nos animaux et à produire du lait et de la viande en Corse sont importés au tarif de 35 euros le mètre linéaire.

Nous sommes conscients aujourd'hui que l'agriculture corse subit une double peine. La création de cette commission, j'en suis sûr, va nous permettre, avec l'aide des services de l'OTC et de l'ODARC, de trouver les solutions qu'attendent aujourd'hui des agriculteurs corses.

Encore félicitations pour ce travail qui va permettre à la Corse de maîtriser son devenir sur le transport maritime. Nous soutiendrons dans ce rapport. Merci.



## **Le Président TALAMONI**

Merci chers collègues. Il y a d'autres demandes de prise de parole, pour votre groupe. C'est Julien PAOLINI, mais je crois que Mme TOMASI avait levé la main avant Julien PAOLINI. Mme TOMASI a la parole pour le PNC.

## **Mme Anne TOMASI**

A ringrazià vi, O sgiò Presidente. Je voudrais commencer par saluer le travail de la Conseillère exécutif et présidente de l'OTC, le travail de ses services, à la fois dans la construction de ce dossier avec toutes les contraintes que nous connaissons et qui sont liées à l'Europe, mais surtout pour la patience et la pédagogie dont ils ont fait preuve, quand ils ont préparé ces présentations, qui nous ont été faites aujourd'hui comme lors des commissions. La construction de la SEMOP était un travail difficile, mais la construction des présentations pour nous expliquer à nous, non-spécialistes du modèle maritime, quel était le fonctionnement devait être une tâche au moins aussi compliquée. Félicitations donc pour ce travail.

Concernant les transports maritimes, il me semble que la mission principale de notre collectivité c'est la mise en place d'un service public dans l'intérêt des Corses. C'est un véritable service d'intérêt général, et il est de notre devoir de nous en assurer la bonne exécution. Comme l'ont fait remarquer les personnes qui sont intervenues avant moi, il y a eu des dysfonctionnements dans le passé dans l'exécution de ce service public. Des dysfonctionnements ont été solutionnés, certains disent par la chance, par la concordance, d'autres pensent que c'est par le travail, je fais partie de ceux-là.

Ce qui me semble important c'est que nous ne sommes pas à l'abri que d'autres premiers problèmes apparaissent, ou que ces situations se reproduisent dans l'avenir. Il me semble que cette SEMOP est une partie de la réponse.

Fiabilité, pérennité, sécurité sont pour moi les trois éléments qui font la qualité d'un service public. Ce sont pour moi les trois bonnes raisons de voter ce rapport. Les Corses n'ont que trop pâti des dysfonctionnements du passé. Le système de cogestion proposé par ce rapport inclut la collectivité comme actionnaire principal, et est une garantie d'un droit de regard bien plus important que ce qui était prévu dans le passé. Et plus qu'un droit de regard, c'est un droit d'ajustement vis-à-vis de l'exécution de cette DSP. C'est ce qui fait, comme l'a dit la conseillère exécutive, que nous passons d'adjudicateur à acteur. Acteur d'un service qui est fondamental pour la société qui nous a demandé de venir ici et de prendre des décisions en leur nom.

Nous avons depuis 2016 œuvré à l'amélioration globale de ce service public. Contrairement à ce qu'a dit M. MONDOLONI, ce sont pour moi de vrais actes, des actions fortes qui ont permis l'amélioration la tarification, mon prédécesseur l'a expliqué. Le tarif du mètre linéaire à 15 euros pour l'export de marchandises de production exclusivement locale, 20 euros sur l'export de produits transformés, 35 euros sur l'import qui favorise l'économie locale. Mais l'amélioration également de la couverture carburant qui permet d'assurer une tarification figée, quelles que soient les variations du marché des hydrocarbures, c'est pour moi, pour nous des avancées majeures, de vrais actes forts pour l'amélioration du service public du transport maritime.

L'augmentation des rotations, la tarification, la couverture carburant, autant d'actions d'amélioration qui permettent de mettre au même niveau le transport ferroviaire et le routier continental avec le transport maritime. Cela permet de gommer une partie du handicap lié à notre insularité. C'est, il me semble le principe même de la continuité territoriale, et c'est pourquoi nous sommes ici pour assurer la continuité territoriale.

Cela n'a pas toujours été le cas et c'est ce que nous devons défendre dans l'intérêt général de la Corse et des Corses.

A nouveau, félicitations et merci pour ce rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. L'orateur suivant, c'est Julien PAOLINI, et il a la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci M. le Président, chers collègues, je vais compléter la position de notre groupe, et répondre aussi à l'opposition. Bien sûr, nous considérons que ce rapport est une avancée majeure pour l'avenir de la continuité territoriale entre la Corse et la France.

Ensuite, dire à Mme la Conseillère exécutive que le cap est maintenu, un cap qui est conforme à la fois à la volonté de notre majorité, aux engagements pris par l'Assemblée de Corse, à ses décisions, mais également c'est un cap conforme au règlement européen, de plus en plus contraignant, complexe et un cadre qui est sécurisé au niveau réglementaire. De ce cadre, on en tire un dispositif que nous considérons innovant, contrairement à ce que j'ai pu entendre, et aussi unique en Europe, en tout cas dans le secteur maritime.

Mais aussi j'entendais, cher Jean-Martin, que vous disiez que l'on arrivait d'une histoire, mais vous aussi, votre famille politique, arrive également d'une histoire. Cette histoire a aussi souvent pénalisé la Corse. Dans ce secteur. Je ne vais pas revenir en détail sur les gestions houleuses des mandatures passées. En effet, peut-être que la SEMOP ne sera pas une mer calme, mais le passé non plus n'a pas été une mer calme.

Je vais rappeler, sans rentrer dans les détails, les lourdes condamnations qui pèsent encore aujourd'hui sur les finances de notre collectivité. Je vais donner un seul exemple : la gestion de la DSP, je m'adresse au groupe peut-être de droite, encore une fois, entre 2007 et 2013, qui nous condamne à verser plus de 80 millions d'euros à une compagnie maritime aujourd'hui. Depuis 2015, le changement de la méthode initiée par notre majorité a été radical à ce niveau, concernant la gestion de la continuité territoriale. En témoignent, les différents recours qui ont été déposés récemment sur les DSP transitoires par les compagnies maritimes, tous déboutés par le tribunal administratif. Une avancée qui est incontestable.

Bien sûr, on entend les inquiétudes des syndicats, du CESEC, des personnels des compagnies maritimes. La cellule de création de cette SEMOP, de ce dispositif ne va pas répondre à toutes les problématiques. Cher Jean-Martin, ce que vous appelez un « machin », nous l'appelons les prémices d'une compagnie, je ne vais pas dire régionale, mais territoriale au service des Corses et de tous les Corses. C'est un premier pas, certes pas encore finalisé, pas totalement sous maîtrise publique, mais pour être pragmatique, il faut aussi avancer par étapes, phaser les choses et pas avancer d'un pas ferme, mais plutôt de manière posée, calme en fixant, petit à petit, les objectifs que l'on souhaite atteindre.

Le cadre aussi ne nous permet pas de faire à part à marche forcée, ce qu'on envisage de faire à plus long terme. Le cadre, je l'ai rappelé tout à l'heure, est contraint et complexe. La Direction du vent, on ne peut pas la changer, par contre, on peut orienter les voiles. Et les nouveautés, Jean-Charles, qu'est-ce que cela apporte ? A notre niveau, au moins trois points principaux, trois objectifs.

Le premier est opérationnel. L'arrivée de la force publique, et ce n'est pas neutre comme actionnaire principal, dans un cadre qui est aujourd'hui dominé, en tout cas ces dernières années par des acteurs privés.

Le deuxième point est au niveau financier. Qu'est-ce qu'on peut attendre de cette compagnie, de cette SEMOP ? Une juste utilisation de l'argent public, de la dotation de continuité territoriale. Des économies réalisées, on l'a dit, pourront bénéficier, notamment aux investissements dans l'intérieur, au Comité de massif. Vous me corrigerez, mais il me semble que c'est plusieurs

dizaines de millions d'euros qui ont été économisés ces dernières années. Et, Jean-Martin, les snipers futurs sur l'enveloppe de dotation de continuité territoriale, je crains qu'à l'Assemblée nationale, ils ne viennent plus des groupes de droite ou de gauche, comme nous l'avons vu récemment par exemple sur le PEI par voie d'amendement, que de nos députés à l'Assemblée nationale qui seront, à mon sens, vigilants pour le maintien de cette juste solidarité territoriale.

Le dernier point, le troisième au niveau stratégique, on le voit, les compagnies se désengagent dans la desserte de la Corse, notamment dans les ports dits secondaires, je n'aime pas trop le terme, pour une raison simple : la rentabilité économique. Cette DSP, Annette, le fait qu'elle soit groupée, qu'elle propose de répondre sur les cinq ports de manière simultanée limite des désengagements éventuels sur les ports dits secondaires.

Pour conclure, dire, Mme la Conseillère exécutive, que nous sommes embarqués dans le même bateau, vous avez notre soutien plein et entier pour arriver à bon port. Ce port, c'est celui de la transparence, de l'équité et du respect des règles. Nous resterons vigilants, déterminés pour que cet outil que vous proposez reste un outil au service d'un modèle vertueux en termes environnemental, tout d'abord. Et là, je pense à la pollution atmosphérique due aux navires, vous l'avez évoqué, les zones CECA et NECA, notamment. En termes économique et social, ce sont des créations d'emplois, mais aussi le maintien des acquis sociaux et des conditions de travail. Et en termes aussi, peut-être à plus long terme, d'internationalisation de nos échanges au sein du bassin méditerranéen, il y a un projet de groupement européen de coopération transfrontalière pour renforcer ces échanges, notamment avec nos pays voisins, l'Italie et l'Espagne.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Il y a une oratrice et un orateur inscrits : Rosa PROSPERI puis Petr'Antone TOMASI. Vous avez la parole.

### **Mme Rosa PROSPERI**

Si l'on devait résumer ce qui a été dit depuis le début des interventions, on s'y perd un peu, mais je vais essayer d'avoir une position un peu cohérente.

Nous serions des dogmatiques forcenés pour avoir voulu en 2016 créer une société d'investissement propriétaire de l'outil naval, et n'avoir voulu,

cela que par esprit chevaleresque, souhaiter que les bateaux traversent la mer arborant un pavillon frappé à la tête de Maure. Dogme uniquement.

Et aujourd'hui, nous proposons une solution qui a évolué, sans perdre de vue, je rassure Jean-Martin MONDOLONI, les objectifs initiaux. Je crois qu'il peut me croire, quand je lui affirme que je perds rarement mes objectifs initiaux, au gré des vicissitudes, les choses peuvent évoluer, mais le cap reste constant.

Aujourd'hui donc nous serions au mieux des inconstants pour n'être plus, ou moins, dogmatiques. C'est un peu curieux. Abandonnons le dogme, nous deviendrons des inconstants, et pour d'autres des aventuriers, parce que la poursuite du dogme ou d'autre chose reviendrait à mettre à mal un système qui fonctionne si bien.

Voilà ce qui nous est opposé : inconstance ou dogmatisme. Je pense qu'il faut revenir tout simplement au principe. Jean-Martin MONDOLONI a fait des vers, c'est séduisant. Je le serais beaucoup moins en ne faisant que de la prose, mais de la prose pragmatique. L'Europe a un principe : l'initiative privée doit tout résoudre ou presque. Sinon, il faut démontrer que l'initiative privée ne veut pas résoudre certaines problématiques, en l'espèce le transport maritime entre la Corse et le continent français. Cette démonstration est réalisée par des tests de marché, et elle doit être présentée à l'Union européenne qui censure ou pas la démonstration qui lui est faite.

En 2016, sur la base d'une réalité qui était celle de 2016, et d'un certain nombre de tests de marché qui étaient la traduction de cette réalité, nous proposons, parce qu'aujourd'hui on ne parle que de la société d'investissement propriétaire de l'outil naval, deux SEMOP : une pour les ports principaux, une pour les ports secondaires. La collectivité devait être majoritaire seulement dans la SEMOP réservée aux ports secondaires. Personne n'en a parlé, mais le rappel est important. Il y avait aussi une SEM d'investissement effectivement propriétaire de l'outil naval.

En 2019, les tests de marché, et c'est logique ont été de nouveau réalisés, et on se rend compte à moins que l'on ne veuille pas le faire, mais nous sommes contraints de nous rendre compte que la situation a vraiment évolué.

Nous l'avons dit tout à l'heure, et la Conseillère exécutive s'en est fait l'écho au début de ses explications : aucun opérateur européen n'a répondu à l'offre. Premièrement. On note un désintérêt majeur pour les ports secondaires, et je ne reviendrai pas sur certaines vicissitudes qu'on va qualifier de récentes. On note une prééminence du fret encore plus importante. La DSP n'étant d'ailleurs justifiée que pour le fret. On note qu'aucun opérateur ne peut exploiter

sans compensation financière. On note enfin une modification substantielle de l'attitude des usagers du transport maritime : baisse constante, mais récurrente du transport maritime. Les Corses, on le sait, se déplacent majoritairement par voie aérienne parce que se déplaçant la plupart du temps ou pour leur travail ou malheureusement, c'est souvent aussi, pour des raisons sanitaires.

Ce résultat de test de marché a conduit à intégrer les données, et à s'y adapter. Et les dogmatiques que nous sommes sont, ô miracle, ô surprise, capables de s'adapter à certaines évolutions. S'adapter, cela ne veut pas dire renoncer.

Aujourd'hui, on propose une seule SEMOP au lieu de deux SEMOP, notamment pour les ports secondaires qui n'intéressent personne. Et on propose que la collectivité soit majoritaire sur l'intégralité du contrat qui est global, et non pas seulement sur le contrat qui portait sur les ports secondaires. C'est un rappel qui me semblait nécessaire en préambule.

Que va apporter, parce que c'est la question, le fameux contrat d'affrètement, pas la SEMOP, contrat d'affrètement inclus, faut-il le rappeler ici, dans la concurrence initiale ? Deux éléments, rapidement, parce qu'effectivement la démonstration est technique, mais on peut résumer et simplifier. Ce contrat d'affrètement inclus dans la concurrence principale va avoir pour conséquence principale : premièrement que c'est la SEMOP qui portera le risque d'exploitation, lequel risque est transféré à l'actionnaire privé qui apporte sa compétence. Et deuxièmement, que la collectivité assure la gouvernance du contrat, et en cela, qu'elle contrôle et qu'elle exécute le contrat.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui encore, c'est uniquement un contrôle a posteriori qui est opéré. J'ai entendu : « le seul progrès est que la collectivité puisse avoir le contrôle ». Pourquoi c'est un petit progrès que la collectivité contrôle ce service ? C'est un petit progrès, quand on a rappelé tout à l'heure les errements et les sommes abyssales que nous risquons d'être condamnés à payer ? C'est un petit contrôle de pouvoir avoir la maîtrise du service ? Est-ce important de contrôler l'outil naval ? Sans doute.

Aujourd'hui nous avons l'ambition de contrôler le service, et je considère que c'est une vraie ambition, et c'est une ambition louable. Et effectivement même si c'est une première étape, en tous les cas dans notre conception des choses, c'est une étape considérable, qui est la marque d'un progrès considérable.

Ce service à maîtriser ou que nous avons l'ambition de maîtriser correspond à une situation. C'est une évidence. On parlait tout à l'heure des tests de marché, il est inutile d'y revenir. Cette situation quelle est-elle ? Prééminence

du fret, je l'ai dit. Seul le port de Marseille peut accueillir la totalité du fret, c'est la raison pour laquelle, en grande partie, il est choisi. Les plateformes, notamment de la grande distribution, sont situées à proximité du port de Marseille.

La situation, c'est aussi qu'on nous dise que tous ces éléments permettent d'obtenir les marchandises au coût le plus faible : de la plateforme de la grande distribution, en direction des magasins de la grande distribution, par le biais des transporteurs de la grande distribution. C'est la situation. Nous convient-elle ? Evidemment non.

En relisant mes notes anciennes, j'ai retrouvé qu'il y a 18 mois à peu près, convoquant au débat un penseur indien, Jean-Martin MONDOLONI nous avait dit - je ne me risquerai pas prononcer le nom du penseur indien, parce que je pourrais l'estropier et j'ai horreur d'estropier les patronymes : avoir une offre adaptée à un modèle malade n'est pas pour nous un signe de bonne santé. Alors oui, l'hyper dépendance des relations commerciales entre la Corse et le continent français n'est pas un signe de bonne santé. L'hyper dépendance économique de la Corse et le poids des importations n'est pas un signe de bonne santé. Le système qui profite à certains et rarement à l'utilisateur, aux Corses qui font leurs courses tous les jours, n'est pas un signe de bonne santé.

C'est ce système si extraordinaire que l'on nous reprocherait de vouloir mettre en cause, adapter, réformer ? Je suis un peu inquiète que l'on puisse penser cela. Notre conviction est simple : l'organisation du service public n'est pas faite pour convenir, voire pour enrichir les opérateurs. L'organisation du service public est faite pour que l'utilisateur profite directement des avantages et des progrès, comme c'est le cas, entre parenthèses dans l'aérien, puisqu'en matière aérienne lorsqu'il y a une baisse de tarif, l'utilisateur en a la traduction immédiate directe. En matière maritime lorsque les tarifs baissent, la démonstration est faite que le consommateur ne paye pas moins cher.

Voilà pourquoi nous pensons que l'organisation du service public doit être autre, pourquoi nous pensons que ça ne fonctionne pas si bien que cela, pourquoi nous souhaitons pouvoir étudier, parce que nous contrôlerons et nous maîtriserons mieux tout le processus. Nous souhaitons notamment que l'on puisse étudier des baisses des tarifs qui profiteront directement aux consommateurs.

Voilà pourquoi nous estimons et nous ambitionnons que cette maîtrise permettra aussi que ce service puisse enfin contribuer directement au développement de notre pays. Cela rééquilibrera les échanges, en creusant d'autres pistes, et notamment la piste de DSP maritime entre la Sardaigne et la Corse, entre la Corse et le continent italien, par le biais notamment du système

GECT, que le Conseil économique et social appelle de ses vœux. Celui-là, je l'ai lu.

Le système GECT est plébiscité par l'Union européenne qui encourage les régions à avoir des relations entre elles. Et ce système, nous pourrons aussi l'étudier à la lumière d'un contrôle efficace et permanent de la réalité du service maritime en place.

Nous considérons que contrôler le service, c'est maîtriser aussi ses choix stratégiques. Nous considérons que cette première étape, pour sept ans, qui nous permettra de concevoir et d'engranger des données encore plus fines et encore plus importantes, nous permettra, un jour sans doute, de créer une véritable Compagnie Corse. La forme reste certainement à démontrer, mais les dogmatiques que nous sommes ont la faiblesse de savoir que l'évolution est le propre de l'homme, que personne ne peut préjuger de ce que sera la situation dans sept ans et que nous avons la possibilité et les capacités à nous adapter.

J'en terminerai avec un clin d'œil, en me demandant si les attitudes un peu rigides que j'ai entendues aujourd'hui ne sont pas liées au fait que l'on regrette, parce que nous avons différé la SEM d'investissements propriétaire de l'outil naval, je me demande si on ne regrette pas de ne pas pouvoir aujourd'hui nous traiter de dangereux aventuriers qui conduiraient la Corse à la ruine. Oui, les dogmatiques peuvent être aussi pragmatiques en conservant leurs intentions, leurs ambitions, leurs convictions. Et je peux vous assurer qu'elles sont toujours aussi inébranlables.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Il ne reste plus que cinq minutes pour Petr'Antone TOMASI. Vous avez la parole.

### **M. Petr'Antone TOMASI**

Merci. C'est beaucoup dire « la parole » au Président. Je pense que cela suffira. Je tâcherai d'être bref.

Drôles de dogmatiques qui proposent une SEMOP. Le dogmatisme de la SEMOP, nous ne sommes pas loin de l'oxymore, sur une matière si technique qui nous permet néanmoins de poursuivre des objectifs. Je veux simplement développer trois points.

Premier point, nous sommes dans la constance, pas dans le dogme, la constance de gens qui sont en politique pour défendre quelques idées, qui les



promeuvent en campagne électorale et qui restent fidèles, une fois que ces débats viennent en hémicycle.

Jean-Martin MONDOLONI, vous avez souhaité refaire un bref historique de ce débat à votre façon. Vous avez voté un peu plus que des études en septembre 2016, et relisez la délibération. La constance ou l'inconstance vous concerne peut-être davantage que ce que vous dites. En 2016, on a voté la première pierre de la mise en œuvre d'un modèle.

En ce qui nous concerne, nous sommes dans la constance. Pourquoi ? Parce qu'avant le vote de septembre, il y a eu le débat de février, et au débat de février, nous avons eu l'occasion de dire, au titre de notre groupe, qu'effectivement nous venions avec notre histoire d'une position politique à laquelle nous n'avons pas renoncé, de la maîtrise publique de ce secteur stratégique que sont les transports. Nous avons même dit que nous avons plaidé durant des années pour un modèle totalement public, par exemple, sous forme de SPL. Cela ne nous semble pas être une proposition qui est une proposition qui relève de l'absurde, mais qui est peut-être une proposition demain qui sera étudiée.

Les circonstances ont fait que nous avons accepté de cheminer sur une solution de compromis qui n'était pas une compagnie publique, mais une compagnie majoritairement ou largement maîtrisée par la puissance publique. Nous avons voté le principe de cette SEMOP et nous l'assumons.

Mais nous votons bien plus volontiers encore le rapport de ce jour, parce que nous franchissons un niveau de la maîtrise publique, et nous le faisons en cohérence avec ce que nous portons aussi dans d'autres secteurs, ou sous d'autres aspects de la politique des transports. Pourquoi nous sommes pour la maîtrise publique ? Pas parce que nous sommes des dogmatiques, mais simplement parce qu'on pense qu'il s'agit là d'un secteur stratégique pour notre pays. Il s'agit là de la gestion d'un bien commun d'une certaine façon, et que la puissance publique ne peut pas s'arrêter à la porte du cahier des charges de la DSP.

Aujourd'hui cette action se vote, et elle est en cohérence avec une action que l'on a pu porter, par exemple, dans l'aérien en souhaitant que des parts qui étaient cédées puissent revenir aux salariés de l'entreprise. Elle est en conformité aussi avec ce que nous serons certainement amenés à dire demain, lorsqu'il sera question de renouveler ou de s'interroger sur le statut des chemins de fer. Ou nous vous dirons que nous sommes favorables à un modèle qui soit un modèle public à travers un EPIC. Ou nous nous disons aujourd'hui que ce que vous nous proposez c'est un pas supplémentaire dans la maîtrise publique qui nous agrée. Pourquoi ? Parce qu'en septembre 2016, la maîtrise publique sur les

ports principaux est passée par quoi ? Par une minorité de blocage, par les droits économiques réservés, et qu'aujourd'hui on passe de cette minorité de blocage à une majorité au sein de la SEMOP, avec une simplification. Nous croyons effectivement que l'on chemine dans cette direction, et pour notre part nous l'assumons.

Deuxième point, pour aller vite. J'ai déjà commencé à l'effleurer, Jean-Charles ORSUCCI, la DSP est bonne, elle marche et fonctionne, en partie, oui. Oui, c'est une bonne DSP, parce qu'il y a une bonne définition du périmètre du service public. Oui, c'est une bonne DSP, parce qu'il y a une maîtrise des coûts. Mais je le redis, lorsque la maîtrise publique s'arrête à la porte du cahier des charges, lorsque le marché doit s'autoréguler, lorsque c'est la main invisible libérale qui doit autoréguler le marché, cela peut nous amener à la catastrophe à laquelle nous avons échappé, il y a de cela quelques semaines, entre ces compagnies.

Et nous croyons qu'aujourd'hui en ayant non seulement le poids de la puissance publique dans la définition du cahier des charges, mais aussi dans l'exploitation en présidant ce Conseil d'administration et en étant majoritaire, cela nous demande des garanties supplémentaires.

Dernier point sur l'intérêt sur l'intérêt de ce modèle. Oui, c'est un bien commun. Oui, c'est un secteur stratégique. Oui, aujourd'hui il y a une évolution de l'économie corse qui nous inquiète par certains aspects. Oui, nous sommes favorables à ce que des entrepreneurs corses prennent des risques, s'engagent y compris dans leur pays, prennent des initiatives. Mais en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas sur la logique des trusts, nous ne sommes pas sur la logique des monopoles. Nous pensons que le fait que la collectivité de Corse, sur ce secteur qui est un secteur essentiel, Rosa PROPSERI le rappelait, qui est en lien aussi avec les transports internes, qui est en lien avec la distribution, soit directement dans l'exploitation, c'est aussi la garantie de la promotion d'un modèle économique qui correspond non seulement à ceux que nous souhaitons, mais qui correspond à l'intérêt de la Corse, et qui participe d'une véritable politique antitrust.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, chers collègues. Je crois qu'il y avait avant vous, deux mains qui s'étaient levées. Qui commence ? Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

### **M. Pierre GHIONGA**

M. le Président, Mme la conseillère. Je parle en tant que dogmatique. J'ai toujours été partisan d'une compagnie territoriale publique maritime. En effet, comme l'a dit Petr'Antone, c'est un domaine stratégique pour notre île pour deux raisons : influencer sur les choix de développement de notre ville et surtout garantir un statut social élevé pour les employés de cette compagnie. Personne n'a parlé de cela. Je n'ai pas entendu parler du statut social de la compagnie qui va exploiter les bateaux. Je tiens à insister là-dessus.

Le choix de SEMOP me déçoit un peu, car elle donne l'impression que vous restez au milieu du gué entre le choix d'une solution uniquement privée et le choix d'une solution publique. C'est un choix macronien, pour moi. Il faut un peu d'humour dans ce débat.

Je rajoute que c'est une compagnie territoriale publique Canada dry. Pourquoi ? Si j'ai entendu parler d'étapes chez Petr'Antone ou chez Julien, je ne l'ai pas entendu dans la bouche de la conseillère territoriale. La question que je pose est : est-ce que c'est une étape vers une véritable Compagnie publique maritime corse ? C'est cela ? Je ne l'ai pas entendu. Je l'ai entendu sur les bancs de Corsica Libera chez Julien, mais je ne l'ai pas entendu dans votre bouche.

Je me pose la question de quels sont les avantages de cette SEMOP. Par exemple, aurons-nous la garantie que les bateaux choisis seront d'une haute qualité environnementale ? J'en doute quand le critère environnemental de choix de la compagnie n'est que de 10 %. Aurons-nous une influence sur les choix sociaux de cette compagnie ? Je ne pense pas. La SEMOP ne le permet pas. Ce sont des doutes qui pour moi ne sont pas levés, qui pour l'instant me font voter contre, à regret à votre rapport.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue, Mme BOZZI.

### **Mme Valérie BOZZI**

Merci Président. Comme Pierre, nous allons voter contre ce projet, mais pas pour les mêmes raisons. Je vais tenter de faire la synthèse entre la vision de gauche et la vision plus libérale que je vais rapporter.

Je ne sais pas ce qui me dérange le plus en réalité dans votre proposition, si c'est l'inefficacité du système proposé ou si c'est l'enfumage qui l'entoure. En réalité, on va essayer, et cela a été fait du côté de Corsica Libera

peut-être de manière un peu plus exhaustive que de votre côté, Mme la Conseillère exécutive, de faire croire aux prémices ou à la création de cette compagnie maritime tant applaudie autrefois. Je n'étais pas présente dans cet hémicycle, mais nous en avons bien sûr bien entendu parlé.

Alors qu'en réalité, nous sommes dans un partenariat privé-public plutôt classique, une SEMOP, un outil législatif effectivement favorisé par l'actuel gouvernement, comme le disait Pierre, c'est finalement très macronien comme proposition. C'est un outil législatif, créé en 2014, comme le disait Mme PIERI, qui est plutôt utilisé dans le domaine de l'assainissement ou de l'eau, finalement peu dans le transport. Nous n'avons pas de recul nécessaire sur cette compétence, et pour ma part, je considère qu'il n'apporte rien de plus qu'une DSP classique.

Vous avez indiqué vouloir ne plus dépendre des compagnies et maîtriser davantage le service. Mais en l'occurrence la maîtrise publique n'est qu'en trompe-l'œil, et vous ne maîtrisez finalement pas plus que dans le cadre d'une DSP. La collectivité ne sera pas propriétaire des bateaux. Elle n'a aucun pouvoir de décision d'ailleurs sur le choix des bateaux. On peut regretter même que le critère développement durable ne soit qu'en troisième position, à 10 %. On aurait pu être un peu plus ambitieux dans ce domaine.

La collectivité n'est pas non plus employeur du personnel donc, comme le disait Pierre, aucun choix sur la politique sociale qui sera menée. L'inquiétude est d'autant plus certaine et plus grande que le contrat porte sur les cinq ports. Finalement, il y a bien un risque d'attribution à un seul opérateur et un risque de casse sociale qui avait été tant évoqué au moment de la DSP.

D'ailleurs dans le projet d'avis qui a été rejeté par le CESEC, cela a été une des interrogations, et dans votre présentation, vous n'avez pas répondu à ces interrogations. Même si le projet a été rejeté, il aurait été bon de présenter des observations sur le projet rejeté du CESEC.

Aujourd'hui nous allons voter contre ce projet, d'autant que nous n'avons même pas le projet de statuts de cette société, nous n'avons pas le pacte d'associés et donc évidemment, il est impossible de savoir quel pouvoir décisionnel la collectivité aurait dans ce système. Quelles décisions seraient prises seules par la gouvernance ? Quelles décisions pourraient être prises à la majorité qualifiée ? Nous n'avons aucune précision.

Je disais l'enfumage parce que vous avez cru bon de proposer en partenariat avec cette SEMOP la création d'une marque territoriale. La volonté en réalité, c'est de pouvoir mettre un logo sur ces bateaux qui pourtant ne nous

appartiendront pas. C'est donc un leurre, c'est une présentation trompeuse, à mon sens de la réalité des choses.

Je trouve que dans cette présentation et dans tous les questionnements qui ont été faits par les conseillers territoriaux, on ne parle pas de l'essentiel : la qualité du service public sera-t-elle améliorée ? Et surtout le prix du transport maritime va-t-il baisser ? Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci chère collègue. Il reste Hyacinthe VANNI et M. ORLANDI. Pour ce qui reste du temps de parole qui a déjà été entamé considérablement par M. ORSUCCI. Vous avez la parole. M. VANNI.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, M. le Président, je ne dépasserai pas mon temps de parole.

C'est juste pour compléter ce qu'ont dit mes collègues Jean-Jacques et Julien. Tout d'abord féliciter la Présidente de l'Office des transports bien entendu, les services, les AMO pour ce travail considérable. Je tiens à le dire, je tiens à insister, car cela n'a pas été facile au quotidien, je le sais. Il a fallu beaucoup d'énergie et beaucoup d'audace aussi pour y croire, puisque, comme le rappelait ma collègue Annette, cela n'existe nulle part ailleurs. Et pour le coup, nous n'avons pas pu copier sur les autres, il a fallu inventer notre modèle. Aujourd'hui je suis très fier de cela aussi. Je tenais à vous le dire publiquement et à vous féliciter.

Au-delà de ça, il y a aussi ce rapport qui aujourd'hui rejoint celui d'hier sur l'aide aux communes, sur la méthode. Cela aussi il faut le souligner. La méthode qui est la nôtre aujourd'hui, c'est d'aller rencontrer les acteurs des aides aux communes, rencontrer les maires et dire « voilà notre projet », écouter leurs remarques, leurs interrogations et quelquefois leurs amendements et prendre en compte tout ce qu'ils nous disent pour, *in fine*, présenter un rapport qui convienne à tout le monde.

Dans le maritime, c'est aussi ce qui a été fait. On a mis tous les acteurs autour de la table lors d'une réunion et on leur a dit : voilà ce que nous vous proposons, charge à vous aujourd'hui de vous en emparer et de faire en sorte de vous inscrire dans le modèle qui est le nôtre aujourd'hui.

Si je reprends le titre du rapport aujourd'hui, il y a création d'une compagnie corse en charge du service public maritime. Je le dis très

tranquillement, oui, c'est un premier pas vers la compagnie régionale. Oui, il y aura bien une SEM d'investissement. Oui, notre volonté c'est la maîtrise de l'outil naval, nous l'assumons, non pas par idéalismes, mais parce que c'est notre projet politique.

Nous sommes en train de le mettre en place sans rien bousculer, sans faire un pas plus vite que l'autre, mais en nous assurant déjà au niveau européen, parce que nous avons payé très cher les errances, qu'un certain nombre de décisions qui n'avaient pas été validées par l'Union européenne. Si aujourd'hui nous pouvons mettre en place ce projet politique, dans le maritime et dans l'aérien, il faut le rappeler, ce que d'autres rêvaient peut-être, nous l'avons fait, de baisser les prix de l'aérien, c'est grâce à cette politique qui est la nôtre. Cette politique c'est d'abord d'assainir, de consulter, après de décider et d'aller construire le modèle qui est le nôtre.

Nous l'assumons, Petr'Antone l'a dit, quelquefois le poing levé aussi, et il n'est pas question pour nous de reculer d'un pas sur ce qu'on a décidé en 2016 avec le poing levé. Oui. Il y a des étapes, aujourd'hui c'est une étape. Mais il y a aussi ce que nous voulons faire pour ce pays. Nous qui sommes aux responsabilités aujourd'hui. Oui, nous voulons une compagnie régionale corse. Oui, nous voulons une SEM d'investissement et maîtriser l'outil naval. Pour cela, il faut passer aujourd'hui pas ce premier pas, cette première étape.

Et tous ceux qui spéculaient sur le fait qu'on ne devait pas y arriver, qu'on devait prolonger cette DSP de raccordement qui, au passage a failli créer une casse sociale sans précédent, je tiens aussi à le souligner. Qu'est-ce qu'on a entendu ? « Reculez, n'attribuez pas, ce n'est pas comme cela qu'il faut faire ». Il faudrait faire quoi ? Comme on faisait avant ? S'arranger entre amis à Paris ? Il faudrait faire quoi ? Ne pas respecter les règles ? Et je vous dis, Mme la Présidente, M. le Président du Conseil exécutif, il faut respecter les règles. Il ne faut jamais céder ni reculer. Les règles, c'est ce qui fait que les choses continuent comme elles continuent aujourd'hui.

Il y a eu, c'est vrai, des inquiétudes. Il y a eu un certain nombre de nuits blanches, des employés des compagnies et de votre part, je le sais, mais si d'aventure on commence à déroger, on déroge sur tout et pour tout, et cela serait la fin de tout. Je tiens aussi à le dire aujourd'hui.

Le modèle est posé. Charge aux acteurs du transport maritime aujourd'hui de faire leur part du chemin et de venir s'emparer de ce modèle, et de ne pas venir après dire « on ne savait pas, on ne connaissait pas les règles », comme nous l'avons entendu, comme on a pu l'entendre. Tout le monde connaît les règles aujourd'hui, elles sont les mêmes pour tout le monde. Charge à eux de se mettre d'accord et charge à eux de ne pas se retrouver dans la situation dans

laquelle nous nous sommes retrouvés il y a quelques mois. Tout le monde peut s'entendre dans cette SEMOP. Tout le monde peut construire, et c'est ce qu'il faut faire.

Encore une fois, je le dis, Mme la Présidente de l'Office des Transports : chje u passu passu maio per a nostra cumpania regionale, e in tutti case saremu a fianca voi, per u restu e per vince.

### **Le Président TALAMONI**

Semu da cuncentu. La parole à Vanina BORROMEI pour répondre. Ah non, excusez-moi, François ORLANDI.

### **M. François ORLANDI**

Merci, M. le Président. Vous avez souvent tendance à oublier le côté gauche de l'hémicycle, et peut-être quelques personnes en particulier. C'était une boutade. Le côté gauche, j'ai bien précisé. Merci M. le Président.

M. le Président du Conseil exécutif, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs. Je voudrais à mon tour saluer le travail de la conseillère exécutive et de ses équipes. Vous avez rendu compréhensible une construction qui est particulièrement complexe. Vous avez fait en cela une œuvre de pédagogie certaine.

Simplement, vous comprendrez que dans un débat aussi difficile à maîtriser dans le spectre d'intervention de la collectivité, des acteurs divers et variés et larges, un certain nombre de questions sont posées. Elles ont été exprimées avec le talent oratoire que l'on reconnaît aux uns et aux autres, et à certains plus que d'autres.

Je vais me contenter d'être un peu pragmatique, peut-être un peu terre à terre et poser quelques questions sur lesquelles un éclaircissement me paraît utile. Je vais partir d'un principe, qui est une lapalissade ici : personne n'est contre l'amélioration des relations entre la Corse et le continent, au service des Corses et au service de la Corse. C'est-à-dire qu'il faut travailler, remettre l'ouvrage sur le métier pour améliorer cette organisation. On le fait aujourd'hui à travers une SEMOP, j'y reviendrai en conclusion, puisque j'ai compris quelque chose qui est affirmé de manière tout à fait claire.

Quelques questions pratiques. On a entendu qu'il s'agissait là d'une offre tout à fait nouvelle au niveau européen, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas d'offre de ce type en matière de transport. La première question que je me

pose, c'est : est-on aussi certain que l'Europe voit d'un œil à ce point favorable la construction que l'on propose ?

J'avais posé une question en commission. J'aimerais que la réponse soit donnée de manière peut-être un peu plus claire. Quel sera le statut des salariés et des marins qui seront ceux des compagnies affectataires dans le cadre de la compagnie dédiée ? Relèveront-ils du droit français ? Relèveront-ils du droit européen ? Cela a probablement des conséquences sur la nature de l'offre et éventuellement, nous l'avons vu, d'éventuels contentieux qui pourraient s'ensuivre ? Y aurait-il dans la construction des consultations, la possibilité, comme l'évoquait notre collègue Pierre GHIONGA, d'inclure des clauses sociales ? Dans notre groupe, nous sommes et nous partageons cette sensibilité, très attentifs au futur statut des marins et des personnels qui seront les acteurs de cette DSP.

Une question également qui mérite peut-être un éclaircissement dans le cadre d'une société dédiée, avec une pluralité d'affectataires, qu'arriverait-il si une des compagnies faisait défaut ? Nous ne sommes pas dans le cadre actuel ou si une compagnie fait défaut, il y a une procédure qui est relancée de manière quasi individuelle, puisque les attributions se font de cette manière. Là, on est dans un cadre collectif, on a peut-être besoin d'un éclaircissement sur ce point.

J'ai entendu que la SEMOP aujourd'hui offrirait un certain nombre d'avantages, notamment en matière de contrôle. Est-ce qu'aujourd'hui la collectivité, à travers notamment l'Office des Transports n'a pas cette capacité à effectuer les contrôles nécessaires pour la bonne gestion de la délégation de service public ? Il me semble que oui. J'ai plutôt l'impression que l'on rajoute une strate supplémentaire. Je ne veux pas faire le procès que la strate supplémentaire serve à récompenser quelques soutiens, mais à l'heure où l'on parle de simplification, quelle est véritablement l'utilité de cette strate supplémentaire ?

Pour conclure, je dirais que dans le cadre d'une gestion aujourd'hui qui est considérée comme satisfaisante, l'annonce de cette structuration ressemble à un bel exemple de communication. C'est-à-dire qu'on prend aujourd'hui un engagement qui avait été un engagement de campagne, et on donne l'impression de le tenir à travers ce que certains ont qualifié d'un « machin », en tout cas d'un outil qui nous laisse dans une situation équivalente à celle que nous connaissons aujourd'hui. Cela a pour but de permettre une annonce différente, alors que le contenu est à peu près identique. On a un peu la même chose que ce qui se pratique aujourd'hui, avec un surcoût.

Mais les débats ont moins permis d'éclairer la chose suivante, c'est que nous sommes à un point d'étape, que la compagnie régionale est programmée



dans sept ans. Je peux tout à fait admettre, voire même partager cette option, mais je crois qu'il est bon que les compagnies, qu'il est bon que les marins, qu'il est bon que les personnels des compagnies actuelles sachent qu'à terme, il y aura une compagnie régionale. C'est-à-dire que ce sera une compagnie, propriétaire ou exploitant directement les bateaux, avec des personnels relevant de la collectivité qui sera sur le marché des lignes entre la Corse et le continent. Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci cher collègue. Vanina BORROMEI.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Merci, M. le Président. Merci à tous pour vos interventions très intéressantes pour ce débat. Je crois qu'au moins, il a eu le mérite d'être clair, certainement pas à la hauteur de l'enjeu, mais au moins, ce débat aura eu le mérite d'avoir lieu.

Je remercie d'abord tous les intervenants de la majorité Anne TOMASI, Julien PAOLINI, Rosa PROSPERI, Petr'Antone TOMASI, Jean-Jacques LUCCHINI, Hyacinthe VANNI. Vos interventions sont bien sûr le reflet de notre travail incessant au sein de la majorité et du travail que nous avons mené depuis trois ans pour la réalisation de cet objectif.

Finalement, qu'est-ce qu'il en ressort ? Je crois qu'il ressort déjà qu'il y avait beaucoup d'attentes sur l'aboutissement de ce rapport. Il y avait beaucoup d'attentes de la part de la société corse, de la part des socioprofessionnels, de la part de la majorité, pour l'aboutissement bien sûr. Je crois qu'il y avait beaucoup d'attentes aussi, beaucoup espéraient que ce projet n'aboutirait pas. Je crois que c'est cela la réalité aujourd'hui.

Trop public, pas assez public, entre de... Non, aujourd'hui nous sommes dans la réalité. C'est une première étape. C'est une société d'économie mixte à opération unique. C'est un véritable partenariat. Et aujourd'hui nous sommes dans cette première étape de la compagnie maritime. C'est peut-être difficilement audible politiquement pour certains, mais la réalité est bien là.

Je vais essayer de détailler selon les interventions.

Sur l'intervention de Marie-Anne PIERI et l'opportunité de la SEMOP, le dogmatisme, le recul également sur cette SEMOP, puisque cela a été souligné à plusieurs reprises. 2014, l'intégration dans le droit français. En ce qui concerne le droit européen, je l'ai dit dans ma présentation, c'est un outil qui est utilisé

depuis plus de dix ans et dont le succès aujourd'hui est incontestable. Cela chamboule peut-être, effectivement, les habitudes du droit français, les habitudes des délégations de service public. Effectivement, c'est ce que nous disons et nous l'assumons complètement. C'est tout à fait innovant.

Par contre, nous avons ce recul aujourd'hui, pas dans le domaine des transports, c'est là où c'est innovant. Par contre, le recul de l'organisation et des mécanismes des SEMOP. Je n'imagine pas l'Union européenne venir nous proposer ce schéma pour qu'il y ait un échec vu le travail considérable qu'il y a depuis trois ans, avec la DG Comp, la DG Move, les différentes directions de la Commission européenne et les relations que nous avons aujourd'hui avec les services de l'Etat, le SGAE qui nous a accompagnés à chaque étape. Je n'imagine pas aujourd'hui qu'il puisse nous suivre et nous proposer un schéma pour mener tout cela à un échec.

Le choix des opérateurs privés. On reste dans le respect bien sûr des règles de la concurrence. Il y a un risque d'entente, il y en a toujours. Cette entente est sanctionnée par l'Union européenne, on le disait. Elle est plutôt la garante de la libre concurrence. On est bien d'accord ? Aujourd'hui le schéma en ce qui concerne les garanties au niveau de l'Union européenne est tout à fait en accord avec le besoin qui est le besoin de notre service public, et qui correspond, je crois, à la réalité.

Le pacte d'associés, là aussi il y a eu différentes interventions et les statuts, je l'ai dit dans mon intervention, vous seront soumis au vote de l'assemblée au mois de juillet, lorsque les résultats de l'appel d'offres, et les contrats vous seront proposés, au mois de juillet. Ce sera l'occasion bien sûr d'en discuter tous ensemble, puisqu'ils feront l'objet de négociations dans le cadre de la SEMOP, avec le ou les candidats qui se positionneront dans le cadre de cette société dédiée.

En ce qui concerne l'intervention de Jean Martin MONDOLONI. Je le remercie d'avoir rappelé le contexte, et je vous remercie tous d'avoir salué le travail qui a été fait par les services de l'Office. Je réitère mes remerciements également pour le travail et pour le courage dont parlait aussi Hyacinthe VANNI. Le courage, le nôtre, et le courage des entrepreneurs de l'époque, quand vous reparlez du contexte de 2016, il faut le saluer. Je l'avais dit lors de ma dernière intervention. Il est important aujourd'hui de le rappeler effectivement. Au-delà des méandres du passé et des difficultés que nous avons connues, il faut bien sûr saluer et se rappeler du courage de ces entrepreneurs en 2016 qui sont venus proposer de sauver cette compagnie. Ils sont venus ensuite discuter avec le président du Conseil exécutif, et avec la Compagnie Méridionale pour essayer de sauver ce service public.

Le contexte de 2015 doit rester dans vos mémoires. On pense aux grèves. On pense aux difficultés, on pense aux inquiétudes dont nous parlions tout à l'heure, des inquiétudes des agents de La Méridionale sur les ports secondaires. J'ai entendu également les marins de feu la SNCM qui ont participé. Je précise les marins, parce qu'il n'y avait pas de sédentaires dans ceux qui étaient représentés dans les syndicats lors des commissions. Je dois dire que le discours était toujours empreint de beaucoup d'angoisse, de tristesse, de colère aussi.

On a aujourd'hui un peu tendance à l'oublier parce qu'effectivement, quand je dis que c'est sécurisé, la DSP est sécurisée juridiquement. Mais je vous renvoie à nos délibérations, à nos échanges avec les différents syndicats sur l'attribution des ports secondaires, les inquiétudes. Chacun a eu l'occasion de les recevoir, nous avons toujours ce devoir de réserve, nous allons le maintenir jusqu'au résultat de l'appel d'offres, mais essayons de ne pas faire abstraction de ces derniers mois.

Au niveau de la volonté qui est faite, comme le soulignait Jean-Martin MONDOLONI, la volonté n'est pas uniquement politique. J'insiste, ce n'est pas une question de dogmatisme politique. Par contre le schéma nous convient très bien. Il y avait une commande politique, et le schéma qui nous est proposé par l'Europe convient très bien, et c'est heureux à la volonté politique que nous avons de faire une compagnie régionale territoriale maritime, nationale pour certains, d'ailleurs.

On parlait tout à l'heure de maîtrise de la DCT. La dotation de continuité territoriale ne sera pas mieux maîtrisée. Je ne pense pas, je vais vous dire pourquoi. Tout simplement parce qu'aujourd'hui je crois pouvoir nous féliciter de maîtriser parfaitement cette dotation de continuité territoriale. L'Union européenne nous impose et scrute, le mot est faible, la juste compensation. Et les reliquats dont nous parlions sont la conséquence d'une réelle maîtrise de l'enveloppe, c'est certain.

Je vous rappelle quelques chiffres :

2013 : 92 millions d'euros,

2014 : 99 millions d'euros,

Aujourd'hui je suis heureuse de vous annoncer que nous sommes à moins de 80 millions d'euros.

C'est pour l'Europe, la juste compensation, mais ce sont des discussions très dures avec les candidats, mais je crois qu'aujourd'hui vraiment, nous sommes dans une réelle maîtrise de l'enveloppe.

Je le disais, et je le répète : la flotte ne fait pas la Compagnie. Je note, cher Jean-Martin que vous n'avez pas voté la DSP au mois de juillet, qui pourtant serait le bon schéma. Vous ne votez pas la DSP, vous ne votez pas la SEMOP qui n'en est pas une, qui est un outil à peu près vide, mais parce que la DSP serait mieux. Finalement, vous n'avez voté et visiblement, vous ne voterez aucun des deux schémas. Le dogmatisme aujourd'hui n'est pas dans le camp que vous voulez bien décrire.

En ce qui concerne l'intervention de Jean-Charles ORSUCCI, vous parlez d'honnêteté intellectuelle, les inquiétudes sociales pour les ports secondaires, cette desserte. Aujourd'hui vous dites : le système fonctionne, mais paradoxalement, vous nous dites que cela ne fonctionne pas très bien et que vous avez de réelles inquiétudes. Les inquiétudes sont partagées par tous. Quand je vous disais tout à l'heure que ce schéma, tel qu'il vous est proposé, est vraiment aujourd'hui une garantie pour que nous tous puissions envoyer un message fort afin que tous les acteurs de la desserte maritime comprennent qu'aujourd'hui ils ont une possibilité de se retrouver dans ce schéma, c'était dans ce sens-là. Je suppose que vous l'avez parfaitement compris, mais je crois qu'en mélangeant tous ces éléments, vous n'êtes réellement pas dans la réalité.

C'est peut-être parce que, je le répète, nous n'avons pas eu l'occasion de nous retrouver du fait des compositions des différentes commissions pour entendre les socioprofessionnels. Et je comprends que les différentes interventions selon les syndicats puissent interroger. La position du CESEC évidemment va dans ce sens. On s'interroge, mais aujourd'hui il faut avoir cette dose de courage politique pour dire que si la DSP est maîtrisée. Aujourd'hui elle est maîtrisée juridiquement, c'est une certitude. Quand on regarde les derniers contentieux, nous voyons bien que juridiquement, nous avons appliqué les règles comme elles se devaient. Mais il y a des inquiétudes qui persistent pour tout le monde. Le schéma qui est proposé aujourd'hui, je le répète, c'est le schéma de la sérénité et c'est un schéma dans lequel, j'insiste, tous les acteurs ont leur place.

Des mots un peu forts ont été dits. Nous sommes « totalement en décalage », « pas dans la réalité ». La réalité, cher Jean-Charles, c'est la gabegie que nous avons récupérée à l'Office des transports, lorsque vous étiez dans la mandature précédente. Cela a été une réalité qui a coûté très cher à la collectivité, très cher à la Corse, et malheureusement, il faut aussi parfois savoir se dire les choses. Evidemment cela n'a rien de personnel, je crois que vous le savez très bien. Mais il faut, à un moment, recadrer les choses et rappeler qu'effectivement nous parlons d'un passé qui n'est pas si lointain, mais nous avons eu une tâche très compliquée.

Et encore aujourd'hui on nous dit : « vous n'êtes pas dans la réalité ». Je suis complètement dans la réalité. Je suis tous les jours au contact avec

l'ensemble des acteurs, et je peux vous garantir qu'aujourd'hui nous sommes dans le concret. Ce n'est peut-être pas ce qu'on souhaitait, mais nous sommes dans le concret. Nous avons mis un peu de temps parce que justement, la situation à la collectivité et à l'Office des transports a été assez chaotique.

En ce qui concerne l'intervention de Valérie BOZZI. Vous parlez « d'enfumage », « inefficacité », des termes assez surprenants. Vous parlez paradoxalement d'inefficacité et de manque de recul, ce qui est un peu compliqué. Le manque de recul, je vous confirme, comme je le disais à Mme PIERI, qu'il est réel au sein de l'Union européenne. L'expérience a fait plus que ses preuves. L'inefficacité, vous êtes seule aujourd'hui à bien pouvoir le dire. Peut-être avez-vous des expériences en matière de transport et de SEMOP, mais en ce qui nous concerne, nous assumons le fait que c'est un modèle totalement nouveau, totalement innovant. Nous faisons confiance aux instances européennes pour montrer l'efficacité de ce système.

Vous avez repris finalement toute ma présentation, et beaucoup d'éléments de ma présentation technique, je vous en remercie. Vous êtes juriste, je m'interroge sur certaines lacunes de votre analyse. Je regrette aussi l'absence de M. CECCOLI qui avait salué ce schéma des SEMOP, en précisant bien que ce n'était pas, à ses yeux, une compagnie maritime. Nous sommes bien d'accord. Il faut que chacun retrouve ses propos justes, surtout lorsque les personnes ne sont pas. Mais je crois que le schéma de la SEMOP, pour sa part, avait été salué. Au contraire, il y voyait énormément d'avantages.

Le projet de statuts et le pacte d'actionnaires, comme je le disais à Marie-Anne PIERI, vous seront présentés lors du prochain vote au mois de juillet.

En ce qui concerne la baisse des tarifs, nous l'avons votée, elle est effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Elle a été votée par notre assemblée, vous n'en avez peut-être pas le souvenir. Elle est prolongée pour sept ans.

En ce qui concerne maintenant François ORLANDI. Merci pour vos remarques. J'entends les interrogations très techniques. La SEMOP n'est pas une offre nouvelle, je l'ai dit, c'est un outil qui est proposé par l'Europe depuis plus de dix ans. Le débat peut être définitivement clos là-dessus. Je vous réaffirme qu'en termes de consultation, la clause de développement durable est la clause qui nous permet aujourd'hui, et c'est un élément qui était très important, je vous remercie de le soulever de nouveau, comme cela, on peut le réaffirmer ensemble. Cette clause de développement durable nous permet d'apprécier les conditions de travail, le statut des personnels, avec une réglementation européenne qui nous impose un pavillon communautaire. Et pour cette SEMOP,

les personnels seront exclusivement rattachés pour le moment à la compagnie, ou à leur compagnie s'il y avait plusieurs candidats.

Mais nous avons souhaité par l'intermédiaire de cette clause de développement durable pouvoir apprécier autant que cela ait été possible, cette dimension sociale qui nous tient effectivement à cœur.

Cher Pierre GHIONGA, je salue l'engagement, je salue bien sûr la clarté et le courage politique de Pierre qui assume comme d'habitude ses positions. Oui, c'est une première étape, on est tous d'accord, je crois, qui en appelle d'autres je l'espère. Il faut avoir aujourd'hui beaucoup de réalisme. Même si beaucoup appellent de leurs vœux une compagnie 100 % publique, aujourd'hui la raison veut et l'emporte, je crois, sur cette proposition. On parle de pourcentage, mais ce qu'il faut retenir, c'est le partenariat public-privé avec une majorité de la collectivité de Corse, c'est surtout ça. Après, on peut discuter le 1 %, le 2 %. Mais aujourd'hui le partenariat est acté définitivement. C'est une majorité pour la collectivité de Corse, et c'est un partenariat avec une majorité publique, c'est clair. Espérons qu'on se retrouvera pour peut-être une prochaine étape.

Mes chers collègues. Oui effectivement, notre mandature avance, notre mandature innove. Nous sommes bien dans la réalité, nous sommes dans le concret. Je suis désolée de vous dire qu'aujourd'hui oui, c'est une étape fondamentale, une étape essentielle, on ne va pas s'excuser de voir le travail abouti tel que nous le souhaitons en plus. C'est une excellente chose. Nous sommes bien dans un travail quotidien, sur un projet co-construit avec l'Europe avec les socioprofessionnels, avec les services de l'Etat. Chacun assumera son vote. Je pense qu'il faut que l'excitation électorale ne prenne pas le pas sur la raison et la recherche de l'intérêt général.

Ce que je vous propose de nous revoir dans trois ans pour les clauses de revoyure, et faire ce bilan qui sera de toute façon, j'en suis sûre, tout à fait positif. Merci.

### **Le Président TALAMONI**

Merci. Le Président du Conseil exécutif a demandé la parole pour une brève intervention, compte tenu de l'heure et de nos obligations.

### **M. Gilles SIMEONI**

Tout à fait. Merci, M. le Président à l'Assemblée de Corse.

Il me semble que l'importance de ce rendez-vous et du rapport que votre assemblée s'apprête à voter justifie que je prenne la parole, non pas pour ajouter à ce qui a été dit, et excellemment dit, à la fois par les collègues et par la Présidente de l'Office des transports, mais peut-être pour resituer le débat d'aujourd'hui et le vote d'aujourd'hui dans une perspective historique globale.

Je voudrais d'abord, une fois encore, adresser publiquement mes remerciements à Vanina BORROMEI, Présidente de l'Office des transports, conseillère exécutive, notre amie, pour le travail qui a été mené. C'est un travail de longue haleine, un travail de bénédictin.

Je voudrais également associer à cet hommage public, bien sûr, l'ensemble des personnels de l'Office des transports de la Corse placés sous l'autorité du directeur Jean-François SANTONI.

Et je voudrais enfin remercier l'équipe tout à fait exceptionnelle d'AMO qui nous a accompagnés en les citant, parce que je crois qu'il faut que vous entendiez, que les Corses entendent le nom de celles et ceux qui nous ont aidés dans cette entreprise extrêmement difficile au plan technique. Il y a donc :

- des avocats, d'abord, le Cabinet CLOIX & MENDES-GIL, François FABIANI, Pierre-Paul MUSCATELLI, Jean-Paul MATTEI, des avocats qui ont été mobilisés des heures, des jours et des nuits durant,
- le Cabinet Odyssée Développement, spécialisé dans le transport maritime,
- le Cabinet FCL, Ingénierie financière.

Enfin au plan financier et comptable, le Cabinet Corse Audit, M. BERETTA qui est présent, et que je tiens également à saluer tout particulièrement parce qu'outre la qualité de son travail technique, il nous a également donné la mémoire de ce dossier.

Je ne vais pas revenir sur des décennies, mais je crois qu'il faut avoir en tête un certain nombre de périodes essentielles, et un certain nombre de chiffres essentiels : la mémoire.

Un mot sur un demi-siècle d'avaries subies par la Corse et les Corses, lorsque nous avons été otages d'un système qui nous a littéralement ruinés. Personne ne l'a oublié. Peut-être les plus jeunes ne l'ont-ils pas connu, mais celles et ceux qui sont ici, soit directement, soit en tant qu'adolescents étudiants, nous l'avons connu : pas de maîtrise des prix, pas de maîtrise des dessertes, des grèves à n'en plus finir, une relation monolithique vers Marseille, une asphyxie

économique, une dépendance totale. La Corse sacrifiée, année après année, décennie après décennie.

Deuxièmement, des critiques de l'opposition sont normales et légitimes, mais, et vous le saviez que nous allions vous le dire, aux uns et aux autres, pas individuellement. Vous êtes tantôt directement parties prenantes, tantôt les héritiers et les continuateurs, non pas de l'ancien système, mais lorsque l'on ne s'inscrit pas dans le temps long, y compris dans les 10 ou 15 années que nous venons de passer. Je voudrais, et notamment à vous, cher Jean-Martin : le machin, ce n'est pas seulement la SEMOP, cela pourrait désigner le truc que nous avons vécu depuis 10 ou 15 ans, et qui se résume en trois chiffres, dont vous êtes malheureusement comptable politiquement.

84 millions de condamnations, pendantes, 47 millions, 370 millions supplémentaires de condamnations prononcées par la Cour de Justice des Communautés européennes, et que nous continuons à traîner comme des boulets. Cela nous donne 501 millions d'euros. Entre la mandature SANTINI et la mandature GIACOBBI, la collectivité de Corse aura eu à assumer 501 millions d'euros sous réserve des décisions à intervenir, nous continuerons à nous battre, de condamnation judiciaire qui nous envoient, ou qui risquent de nous envoyer, à chaque instant par le fond. Alors, puisque l'on parle de bateaux, voilà le boulet que le bateau de la Corse traîne. Et celui-là, ce ne sont pas des nationalistes qui sont aujourd'hui à la majorité, qui le traînent.

Deuxième chiffre, cela a été dit et redit, c'est un truc, c'est un machin. Pour un service A, avant notre arrivée, la Corse payait 103 millions d'euros par an. Pour un service B, celui que nous avons mis en place avec des dessertes plus nombreuses, avec un tarif du fret qui est passé de 48 euros hors taxes à 35 euros hors taxes. Nous payons aujourd'hui entre 77 et 80 millions d'euros, tous les ans, pour un service renforcé pour un coût inférieur. Nous faisons par rapport à la période précédente, gagner 25 millions d'euros à notre collectivité. Si on met cela sur dix ans, 25 fois 10, cela fait 250. Si on ajoute ça, cela fait 750 millions d'euros. On peut donc nous traiter de rêveurs, d'idéalistes, d'idéologues, mais ces chiffres y sont et il faut que les Corses les entendent.

Troisièmement, nous sommes pragmatiques et je me reconnais, mais c'est normal, tout à fait dans chacune des interventions des membres de la majorité, un peu moins vous l'aurez compris dans celle des membres de l'opposition. Mais il y en a deux qui, me semble-t-il, ont parfaitement synthétisé à la fois notre vision historique, le fil conducteur de notre action depuis 2015, et le fait que nous continuions à travailler, y compris avec du pragmatisme. Ces deux interventions sont celles de Petr'Antone TOMASI et de Hyacinthe VANNI. Les autres oratrices et orateurs de la majorité étaient tout aussi efficaces. Tout a été dit.



Nous sommes arrivés, et que s'est-il passé ? Et c'est le troisième chiffre. Nous parlons, vous auriez dû faire, mais pourquoi vous n'allez pas au bout du raisonnement, même Pierre GHIONGA avec sincérité ? Pour beaucoup de raisons, mais il y en a une au moins. Quand nous étions dans l'opposition, et que vous étiez dans la majorité, lorsque nous avons dit, et que j'ai dit à la place qui était la mienne à l'époque, je crois que c'était dans l'opposition : « faites jouer la clause des biens de retour sur les bateaux de la liquidation de la SNCM ». Ces bateaux ont été payés avec l'argent de la Corse. Ils ont été surpayés, à travers le dispositif de financement dans le contrat de délégation de service public, année après année. Nous les avons payés une première fois, nous avons continué à les payer. Nous continuons aujourd'hui encore de les payer. Ils sont à nous.

Lorsque j'ai dit : « faites jouer la clause de retour, nous pourrions récupérer les bateaux pour la collectivité de Corse ». Quelle a été votre réponse ? Pas la vôtre, celle de ceux qui sont ici et qui, à l'époque devaient décider pour cela et qui maintenant nous donnent des leçons, notamment sur les déchets. Confere Pruprià. Ils n'ont pas bougé.

La très bonne affaire qu'on fait un certain nombre d'entrepreneurs corses, tant mieux pour eux, c'est nous qui aurions dû la faire. C'est la collectivité de Corse qui aurait dû la faire. Et nous ne l'avons pas fait lorsque nous aurions dû agir.

Ce sont les trois rappels historiques que tous les Corses doivent avoir en tête. Nous sommes venus avec nos idées. 2016, on réfléchit, on a tout cela à gérer. On sécurise l'aérien, on l'a fait dans le respect des règles : Air Corsica, Air France, groupements, appels d'offres. Ils l'emportent. Très bien. Travail interne sur trois ou quatre ans. Jean BIANCUCCI, d'abord, Marie-Hélène CASANOVA ensuite, les administratrices et administrateurs ici présents. Capital social ouvert aux salariés. Cela a été dit. Travail pour régulariser. Diminution très significative des tarifs résidents. Nous étions engagés les uns et les autres en campagne électorale à le faire. Nous l'avons fait dès que cela a été possible. Et donc le maritime.

Vous nous dites aujourd'hui : « mais pourquoi n'avez-vous pas fait une régie ? ». Parce que c'est de cela qu'on parle. Ce qu'ils nous disent c'est : vous n'allez pas au bout, ou un établissement public industriel et commercial. La question que je pose, au-delà de la polémique, au-delà de l'idéal, vous pensez aujourd'hui que la collectivité de Corse, née au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a les moyens juridiques, financiers, organisationnels, de créer un établissement public entièrement dédié au service maritime ? Qui peut le croire, y compris celles et ceux de la majorité ou ailleurs, qui serait totalement attachés à l'idée d'une compagnie maritime totalement publique ? Qui peut croire que cela était

réalisable dans les délais qui sont les nôtres ? Il faut sept bateaux, 120 millions le bateau, au moins, sans compter les évolutions technologiques, etc. Ou on les commande ou on les affrète. Combien de temps faut-il pour les commander ? Combien de temps faut-il pour les affréter ? Où les trouve-t-on ? Comment on les paye ? On prend la dotation de continuité territoriale ? Elle n'est pas faite pour ça.

Vous pensez que le gouvernement et l'Etat qui sont tellement ouverts à nos demandes auraient accepté en six mois de modifier totalement la règle pour nous permettre de créer une compagnie publique ? Impossible, nous le savons tous. Cela ne fonctionne pas.

Et au-delà de cela, si nous l'avions fait aujourd'hui vous pensez, je me tourne vers celles et ceux qui manifestaient hier avec les problèmes que nous avons, y compris au plan interne : ressources humaines, présence sur les territoires, nécessité de répondre aux maires, nécessité de répondre aux acteurs, vous pensez que nous aurions pu le faire dans le temps qui nous était imparti ? C'était impossible, et nous le savons toutes et tous.

Nous avons donc un certain nombre d'options. Je termine. 2016, nous arrivons et nous disons qu'il y a deux SEMOP, cela a été dit par Rosa. Il y en a une pour les ports principaux, il y en a une pour les ports secondaires. Il y a une répartition du capital qui est différente. Nous sommes minoritaires, dans ce projet, dans les ports principaux, et nous sommes majoritaires dans les ports secondaires, parce que nous pensons à l'époque qu'il y aura besoin d'un engagement plus fort de la collectivité de Corse, là où la rentabilité est moindre.

Et nous décidons d'une société d'investissement. Puis, nous évoquons même l'idée de reprendre deux bateaux en les finançant. Puis nous nous rendons compte, parce que nous sommes des gens sérieux, respectueux des règles de la rentabilité économique, que les bateaux qu'on se propose de nous vendre, ou que nous avons imaginé d'acheter, ne conviennent pas. Nous n'allons pas au-delà du stade du projet qui avait été évoqué, et nous renonçons.

Par contre, il s'est passé des choses depuis 2016. Nous n'avons pas changé dans nos convictions, mais je me tourne à l'instant vers Jean-Charles ORSUCCI, et cela a été dit : bien sûr que nous avons essayé de rationaliser le coût de l'enveloppe de continuité territoriale. Nous avons essayé de rationaliser le coût du mètre linéaire du fret. Nous avons essayé d'améliorer la desserte de service public, mais est-ce que pour autant cela a été un fleuve tranquille ? Est-ce que vous avez l'impression que les procédures que nous avons menées à leur terme ou qui restent à leur terme, ont permis à la collectivité de Corse d'avancer sereinement ?

Nous sommes dans une situation qui est extrêmement contrainte et le test de marché nous l'a démontré. Il y a aujourd'hui en tout et pour tout trois compagnies qui ont répondu au test de marché, et trois compagnies qui se positionnent historiquement, selon des modalités diverses sur les différents appels d'offres. Comme ce sont des compagnies privées, l'intérêt du privé et de chaque compagnie, commande de la stratégie qui peut être quelquefois une stratégie d'entente, qui peut être quelquefois une stratégie agressive, qui peut être quelquefois une stratégie de délaissement, confère les ports secondaires, pour ce qui s'est passé dans la phase que nous avons connue.

Nous avons tiré les leçons. Nous maintenons une société d'investissement et nous allons réfléchir en intégrant tous les paramètres et en attendant, pardonnez-moi l'expression, de nous faire un peu de gras et de voir comment les choses avancent, y compris d'un point de vue du développement durable et des nouveaux modèles de bateaux.

Et nous avons tiré les leçons sur la société d'exploitation. Premièrement, nous considérons que ce qui se passe doit conduire à une maîtrise renforcée de la Collectivité de Corse, non seulement sur la définition du contrat, mais sur l'exécution du contrat. Nous créons donc la SEMOP, parce que la SEMOP nous met en amont, nous met pendant et nous met en aval. Elle rajoute donc à nos possibilités d'intervenir.

Deuxième élément : nous considérons qu'il faut corriger les tendances inégalitaires du marché, et qu'il faut faire une seule SEMOP port principal, ports secondaires, parce qu'on nous a souvent suffisamment dit, et nous avons eu raison de nous le dire, qu'il ne fallait pas oublier les ports dits secondaires, les villes qu'ils concernent, et les populations qu'ils concernent.

Le changement important c'est que nous sommes désormais majoritaires au capital. Voilà ce que nous proposons, et pourquoi nous disons que c'est un pas significatif, y compris par rapport à la vision qui est la nôtre et qui doit nous conduire à avoir la maîtrise la plus affirmée possible de la collectivité de Corse sur le secteur stratégique des transports. Comme nous considérons que nous devons avoir la maîtrise la plus forte possible sur chacun des secteurs stratégiques : transport maritime, transport aérien et par exemple les déchets ou l'eau.

Oui, un certain nombre d'évolutions nous font peur. Nous respectons tout le monde. Nous avons des partenaires. Nous traitons à égalité de droits et de devoirs, l'ensemble des candidats aux appels d'offres. Mais nous avons aussi le droit et le devoir de dire que dans une île, nous ne voulons pas de phénomène de monopole, nous ne voulons pas de phénomène de duopole, nous ne voulons pas de phénomène de concentration excessive, horizontale ou verticale. Mais une

fois que nous l'avons dit, nous devons faire avec les instruments qui sont à notre disposition.

Y avait-il un chemin totalement satisfaisant ? Non. Y a-t-il un chemin totalement sécurisé, y compris au plan juridique ? Non, et c'est bien la raison pour laquelle Vanina BORROMEI, l'Office des transports et notre AMO entretiennent une relation constante aussi bien avec les services de l'Etat consacrés aux relations européennes, qu'avec l'Union européenne et la Commission elle-même. En permanence, nous présentons, nous démontrons et nous évaluons. Voilà quelle est la cohérence de ce modèle.

Je termine. Sommes-nous totalement prémunis ? Non pas parce que les acteurs privés sont ce qu'ils sont et nous dépendons aussi de ce qu'ils décideront de faire, bien sûr. Mais le message que nous avons fait passer, et je reviens à ce que dit Hyacinthe VANNI, les difficultés que nous avons connues, notamment au moment de statuer sur un certain nombre d'appels d'offres, les difficultés que nous continuerons peut-être de connaître ne proviennent pas de l'attitude de la Collectivité de Corse, proviennent d'une vision biaisée qu'ont un certain nombre d'acteurs privés de ce qu'est un appel d'offres.

Un appel d'offres n'est pas là pour répondre aux besoins exprimés par une compagnie, quelle qu'elle soit. Un appel d'offres ne doit pas venir directement ou indirectement dans le bureau de la Présidente de l'Office des transports, ou du Président du Conseil exécutif pour dire : « voilà la somme qu'il nous faudrait pour équilibrer nos comptes ou pour conserver des emplois ou pour financer des bateaux ». Ce n'est pas comme cela que ça marche. Nous avons plus que quiconque le souci social, et le souci du maintien des emplois, et de tous les emplois. Mais ce qui compte dans un appel d'offres, c'est le besoin exprimé par la personne publique. C'est le besoin d'intérêt général, et c'est à l'opérateur privé de définir une offre qui réponde de la meilleure façon possible à ce besoin.

A cette règle, que toutes celles et tous ceux qui sont concernés entendent bien, que nous ne dérogerons pas. On peut nous faire, les pressions qu'on veut, on peut nous faire les chantages qu'on veut. On peut avoir les démarches que l'on veut, on appliquera la règle, là comme ailleurs. Parce que la règle nous protège et protège l'intérêt général et l'intérêt de la Corse avec, et je termine, un souci constant, celui de la définition du service public, du meilleur service public, de la prise en compte des attentes des Corses, des entreprises, des citoyens et le souci du social.

Et je termine, le souci du social est consubstantiel de notre démarche. Nous faisons là aussi avec des règles qui sont impératives. La seule obligation que l'on peut imposer est celle du respect du pavillon européen.

Ensuite, nous avons un critère qui est indiqué à 10 %, mais qui peut évoluer, qui est celui du développement durable. Dans le critère du développement durable, il y a notamment la soutenabilité, les conditions sociales, etc. A travers ce critère, nous avons les moyens de fixer une règle du jeu qui permettra à la compagnie, qui donnera le maximum de garanties dans ce domaine, d'avoir un avantage par rapport aux autres, dans le respect de la logique de l'appel d'offres.

Le chemin est clair, il n'est pas aisé, mais y compris en avançant par élimination de ce que nous ne pouvons pas faire, je suis certain, et nous sommes certains que celles et ceux qui s'appêtent à voter en faveur de ce rapport feront le meilleur choix pour la Corse.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je vais mettre ce rapport aux voix, sans tarder davantage. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport est adopté.<sup>1</sup>**

**Applaudissements**

### **Le Président TALAMONI**

Nous suspendons la séance, et nous la reprenons à 15 heures. Je rappelle à ceux qui sont concernés, c'est-à-dire les présidents de groupe, qu'il y a donc une conférence des présidents qui est prévue dans l'intervalle.

**La séance est suspendue à 13 h 30.**

### **Le Président TALAMONI**

Nous nous excusons auprès des collègues pour ce retard, mais nous étions en réunion pour des questions importantes. Nous allons reprendre cette séance avec un rapport oral de Monsieur le Président du Conseil exécutif sur la question agricole, la question de l'élevage. Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous allez exposer ce rapport oralement sur la question de l'élevage et de la situation d'urgence que rencontrent un certain nombre d'éleveurs Corses.

---

<sup>1</sup> Délibération N° 19/437 AC

Après quoi, nous aurons à examiner l'aide aux communes, les amendements ayant été distribués.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

## **AGRICULTURA / AGRICULTURE**

### **Point d'étape sur la situation des agriculteurs en difficulté**

#### **Le Président SIMEONI**

Je vais être, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, relativement bref. Je ne reviens pas sur la genèse de la crise actuelle qui continue à l'unanimité et qui a présidé à l'expression publique à deux reprises de cette Assemblée et du Conseil exécutif, ainsi que la réunion de Paris du 29 octobre et les réunions de travail qui se sont succédé. La dernière d'entre elles s'est tenue lundi dernier et au moment de cette réunion, nous avons donc réinvité l'ensemble des protagonistes de la réunion de Paris, c'est-à-dire à la fois les élus territoriaux et parlementaires, majorité et opposition, mais aussi les représentants du monde agricole, les chambres et les différents syndicats. Tous étaient présents, à l'exception d'un qui n'avait pas reçu l'invitation pour des raisons techniques.

Nous avons essayé de travailler dans le même état d'esprit que celui qui avait présidé à la réunion de Paris. A la fin de cette réunion, nous sommes arrivés à une conclusion commune relative à la volonté de rechercher la mise en place d'un dispositif de type fonds social réservé aux agriculteurs à titre principal et placés dans des difficultés économiques et sociales graves du fait de la suspension mécanique du paiement des aides surfaciques, premier et deuxième piliers, ladite suspension induite par les contrôles en cours.

Le périmètre d'intervention sur lequel nous nous étions entendus était clairement fixé. Il fallait avoir un contrôle en cours ou avoir demandé un contrôle non encore effectué et être agriculteur à titre principal. Sur les modalités de l'aide, nous sommes tombés d'accord également à l'unanimité sur un prêt d'honneur d'un montant maximal de 6 000 euros au bénéfice des agricultrices et agriculteurs placés dans la situation ci-dessus évoqué.

Nous avons conclu cette réunion de travail en disant que nous nous engageons, le Président de l'ODARC, moi-même et le Président de l'Assemblée de Corse, à essayer de trouver les moyens juridiques de mettre en forme cette aide totalement atypique, il faut bien le dire.

Au lendemain de cette réunion, j'ai donc diffusé un large mail récapitulatif de l'exposé que je viens de vous faire et j'ai également invité l'ensemble des protagonistes à saisir leurs avocats, lorsqu'ils en ont, pour nous aider à réfléchir à la solution juridique. Notamment, je me suis adressé aux Chambres d'agriculture et aux syndicats qui ont des avocats spécialisés dans une matière pointue.

Il y avait l'expertise de l'ODARC avec l'avocat qui avait été sollicité entre la première réunion et la deuxième, ainsi que l'expertise d'Altiani, Bastia et Ajaccio. Il y avait les services juridiques de la collectivité de Corse, l'avocat de la collectivité de Corse et les avocats, par échange de mails, d'un certain nombre de syndicats ou de Chambres.

En conclusion, on a balayé beaucoup de chemins juridiques possibles avec un fonds social créé par la Collectivité de Corse ; un fonds social supporté ou créé par l'ODARC ; une convention avec un organisme tiers ; l'intervention d'un organisme financier ; l'intervention de l'ADEC, etc.

Nous avons été confrontés à des difficultés juridiques insurmontables en l'état, à une exception importante près que je vais préciser : nous sommes confrontés à un chemin juridique qui n'existe pas s'agissant en plus d'argent public, en tout cas dans la configuration que nous avons initialement envisagée et cela, d'autant mieux qu'il y a une notion d'urgence importante puisque l'idée était précisément d'arriver à titre de relais en attendant la fin des contrôles. En effet, dès lors que l'on a fini le contrôle, on est dans une situation différente qui peut se traduire par une diminution des aides, mais ce n'est pas cette situation-là que nous voulions venir compenser et ce, d'autant mieux que nous n'en avons pas le droit.

Si l'on ajoute ces contraintes juridiques insurmontables et les difficultés en termes de calendrier, on se rend compte que le chemin est extrêmement difficile. Par exemple, on a pensé à mobiliser l'ADEC, puisqu'une entreprise, en extension large, peut être aussi une entreprise agricole. On pouvait être dans une aide exceptionnelle, mais nous retombions dans un règlement des aides qui existe, que nous ne pouvons pas modifier et qui implique une longue instruction avec des pièces, etc. Puis, la preuve sur trois années de difficultés économiques et sociales, nous n'étions absolument pas dans le schéma que l'on avait voulu privilégier.

Aujourd'hui, on a identifié une piste juridique et des pistes politiques de travail sur la façon d'avancer. La piste juridique, c'est la mobilisation des minimis dès aujourd'hui ou dans les jours à venir. Dans le cadre, on retombe sur le droit commun, mais en étant dans une politique des minimis qui visera à identifier véritablement les difficultés économiques. Là, on est dans un

maximum d'aides qui, en fonction des situations, plafonnent à 20 000 euros. Cela ne veut pas dire que tout le monde aura 20 000 euros, mais cela veut dire qu'une marge nous permet de nous adapter à la réalité des situations. On sera dans un process juridique sécurisé comme nous devons l'être.

Nous avons dit les uns et les autres que nous ne ferions rien qui puisse être illégal. Il ne faut pas ajouter à une situation déjà difficile une difficulté d'ordre juridique supplémentaire. Par contre, la volonté d'aider et d'aider vite reste ferme. Le moyen juridique, c'est le minimis agricole qui peut intervenir dès que le contrôle est fini, donc un certain nombre d'agriculteurs pourront potentiellement d'ores et déjà en bénéficier. Pour le reste, un certain nombre de propositions sur le fonds, mais que nous ferons ensemble puisque je pense qu'en l'état de cette réflexion qui continue et cette proposition, nous organiserons une réunion dès la semaine prochaine pour faire un point complet et continuer à nous mobiliser ensemble.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif. Nous avons à reprendre l'examen du règlement d'aides aux communes et intercommunalités et les territoires 2020-2024, le rapport 376. Nous avons donc le recueil des amendements qui a été établi par les services après la réunion de la Commission.

Nous allons commencer par l'amendement N°1 du groupe Per l'avvene et c'est Jean-Martin Mondoloni qui va le présenter, non ? C'est Monsieur Lacombe qui le présente ? Vous avez la parole pour présenter votre amendement N° 1.

### **ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU – ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENERGIE**

**\* Raportu n° 376 : Regulamentu d'aiuti à e cumune, intercumunalità è territorii, pieve è paesi vivi 2020-2024**

**\* Rapport n° 376 : Règlement d'aides aux communes, intercommunalité et territoires 2020-2024.**

### **Le Président TALAMONI**

**Amendement N° 1.**



**Monsieur Xavier LACOMBE**

Merci, Monsieur le Président. Premier amendement du groupe à la page 4 du règlement, dans le dernier paragraphe du 1.2. La date limite de réception des demandes d'aide, à la fin de la première phrase, il faudrait supprimer le mot « n+1 ».

**Le Président TALAMONI**

Oui. Alors, est-ce qu'il y a l'avis de l'Exécutif sur cet amendement N° 1 ? Sous-amendement substitutif de la Commission ? Très bien. L'Exécutif est favorable à l'amendement sous-amendé, on est bien d'accord ? Très bien, je mets aux voix le sous-amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le sous-amendement est adopté.**

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 1 ainsi sous-amendé est adopté.**

**Amendement N° 2**, Per l'avvene, voulez-vous le présenter ? Est-ce qu'il est défendu, cet amendement ? Oui ? Très bien. A partir du moment où vous avez déjà eu le débat en Commission, il est défendu. Vous le maintenez et à ce moment-là, l'Exécutif donne son feu vert et je le fais voter. On ira plus vite.

**M. Xavier LACOMBE**

Je ne le présente pas ?

**Le Président TALAMONI**

Non, puisqu'on l'a sous les yeux. Il est défendu ? Oui ? Très bien. Le Président du Conseil Exécutif est défavorable. Je mets aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil Exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 2 est repoussé.**

**Amendement N° 3**, le groupe Per l'avvene, est-ce qu'il est défendu ?

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, toujours.

**Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif ? Défavorable. Je mets aux voix cet amendement qui ne bénéficie pas du soutien du Conseil Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 3 est repoussé.**

**Amendement N° 4.**

**M. Xavier LACOMBE**

Défendu.

**Le Président TALAMONI**

Monsieur le Président du Conseil exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Exécutif défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ?\_Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 4 est rejeté.**

**Amendement N° 5.**

**M. Xavier LACOMBE**

Toujours défendu.

**Le Président TALAMONI**

L'avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Pour celui-ci, favorable.

**Le Président TALAMONI**

Favorable. Je mets aux voix cet amendement avec avis favorable de l'Exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 5 est adopté.**

**Amendement N° 6.**

**M Xavier LACOMBE**

Toujours défendu.

**Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 6 est rejeté.**

**Amendement N° 7.**

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, maintenu.

**Le Président TALAMONI**

Monsieur le Président du Conseil Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 7 est rejeté.**

**M. Xavier LACOMBE**

Monsieur le Président, sur cet amendement qui concernait la création d'un fonds spécifique, le vote est terminé. Je laisse le soin au Président de l'Exécutif de préciser les choses.

**Le Président TALAMONI**

Il est rejeté.

**Amendement N° 8.**

**Le Président SIMEONI**

Juste un mot. C'est important parce que cela a été une demande qui a été considérée comme légitime avec une nécessité de simplifier, notamment parce que les aides sont aujourd'hui éclatées entre l'Office de l'Environnement et la Direction du Patrimoine.

Nous avons acté la mise en place un groupe de travail pour réfléchir à la mise en place d'un fonds de ce type qui ferait l'objet d'un règlement distinct et qui serait ensuite intégré dans le règlement que nous sommes en train d'adopter. Je tenais à le dire.

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Amendement N° 8.

**M. Xavier LACOMBE**

Oui, maintenu.

**Le Président TALAMONI**

Avis de l'Exécutif ? Défavorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 8 est rejeté.**

**Amendement N° 9 tombe. Amendement N° 10.**

**M. Xavier LACOMBE**

Maintenu.

**Le Président TALAMONI**

Exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 10 est rejeté.**

Groupe Anda per dumane. L'amendement est défendu et l'Exécutif est favorable.

**Le Président SIMEONI**

Favorable à l'unanimité. C'est le courrier électronique ? Favorable.

**Le Président TALAMONI**

La commission était favorable à l'unanimité. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 11 est adopté à l'unanimité.**

**Amendement N° 12 tombe. L'amendement N° 13 a été retiré, le 14 a été retiré, le 15 a été retiré. Le 16 est-il maintenu Anda per dumane? Oui, il est maintenu. Avis de l'Exécutif ?**

**Le Président SIMEONI**

Défavorable.

**Le Président TALAMONI**

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 16 est rejeté.**

**Amendement 17.**

**Le Président SIMEONI**

Est-ce qu'il est possible d'expliquer l'amendement, Monsieur le Président ?

**Le Président TALAMONI**

Oui, bien sûr. C'est le Conseil Exécutif de Corse qui dépose cet amendement 17. Vous avez la parole, Monsieur le Président de l'Exécutif.

**Le Président SIMEONI**

C'est notamment pour faire suite à une demande du maire de Viggianellu, notre collègue Joseph Pucci et également à un courrier qui m'a été adressé par le Président Pajanacci de la Communauté de communes. En cohérence avec les engagements que nous avons pris, il est proposé d'ouvrir le dispositif relatif à la bonification liée à l'accueil d'un centre de stockage dans le cadre d'un fonds de territorialisation, non seulement aux communes, mais également aux EPCI avec, dans le cadre de l'amendement, deux régimes distincts, mais qui ont leur cohérence.

Pour la période en cours, il est proposé d'ouvrir cette bonification aux communes et intercommunalités qui ont accueilli un centre de stockage depuis l'adoption de la délibération du 26 octobre 2018 qui avait acté l'urgence. En gros et concrètement, cela veut dire que comme nous l'avons dit, Viggianellu et Prunelli di u Fium'Orbu et les intercommunalités auxquelles appartiennent ces communes qui ont fait un effort de solidarité considérable depuis plusieurs années, la demande d'André Rocchi j'ai oublié de le dire, notamment depuis la

période de crise structurelle que nous vivons, bénéficieront de la bonification qui, dans la mouture initiale, était limitée aux seules communes.

Le deuxième volet de cet amendement est pour l'avenir. Nous souhaitons que cette bonification soit maintenue, mais dans ce cadre-là et afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, nous limitons la bonification aux centres de stockage qui vont arriver à partir d'aujourd'hui, mais qui seront sous maîtrise publique et en cohérence avec le plan voté par l'Assemblée de Corse.

**Le Président TALAMONI**

Merci pour cet amendement 17 qui a été défendu par le Conseil Exécutif.

**M. Xavier LACOMBE**

Président, s'il vous plaît. Juste pour vous dire que je ne participerai pas au vote et que je vais m'absenter.

**Le Président TALAMONI**

D'accord, très bien. Nous en prenons bonne note. La Commission a émis un avis favorable et je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 17 est adopté.**

**Amendement N° 18**, toujours déposé par le Conseil Exécutif de Corse. Voulez-vous le présenter, Monsieur le Président ?

**Le Président SIMEONI**

C'est pour faire suite à la présentation du projet de rapport et à demande écrite du maire de Ville di Pietrabugno, une commune qui, comme plusieurs dizaines d'autres en Haute-Corse, est impacté par la présence d'amiante environnemental. On parle uniquement d'amiante environnemental.

Il y a donc un surcoût important, notamment pour les opérations de voirie ou de construction, un surcoût qui peut aller jusqu'à 40 % pour certaines opérations. Il nous a paru légitime et équitable que la collectivité de Corse intègre l'existence de ce surcoût, donc dans ce type d'opérations, lorsqu'il y a une présence avérée d'amiante environnemental pour les travaux de voirie et/ou de construction, après examen par les services techniques de la collectivité de Corse et constat d'un dépassement de plus de 20 % du montant de l'opération du

fait de la présence d'amiante environnemental, nous proposons une bonification de 10 % du taux d'intervention.

**Le Président TALAMONI**

Merci, Monsieur le Président du Conseil Exécutif. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité. Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 18 est adopté.**

**L'amendement 19** qui émane de la Commission du Développement économique du numérique, de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Je demande à la présidente ?

**Madame Nadine NIVAGGIONI**

Favorable, Monsieur le Président.

**Le Président TALAMONI**

C'est même plus que favorable, c'est un amendement de votre commission.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

On l'a porté et il a été validé par l'ensemble.

**Le Président TALAMONI**

Parfait, donc je demande à l'Exécutif ce qu'il en pense.

**Le Président SIMEONI**

Favorable avec une réserve et c'est normal, il y a une petite erreur matérielle, c'était la fin. En fait, ce n'est pas dans le chapitre « amendes de police » qu'il faut insérer cet amendement, c'est dans les dispositions générales relatives à la bonification. Point 3.3 de la dotation quinquennale, s'il vous plaît.

**Le Président TALAMONI**

Je vais mettre aux voix le sous-amendement qui vient d'être proposé par le Président du Conseil Exécutif.



**M. Xavier LACOMBE**

On est bien d'accord qu'il faut ajouter, après le plan d'urbanisme définitif, le point 3.3 de la dotation quinquennale bonifiée, mais à quel niveau et qu'est-ce que l'on retire ? C'est quelle page ?

**Le Président TALAMONI**

C'est l'amendement N° 19, auquel le Président du Conseil Exécutif vient de proposer...

**M. Xavier LACOMBE**

Ce n'est pas ce qui a été discuté hier en Commission.

**Le Président SIMEONI**

Pour les communes, vous savez que certaines communes, notamment entre 1 000 et 3 000 habitants, ont beaucoup de linéaires et des problèmes de voirie. En gros, il y avait un trou dans la raquette.

La proposition que je vous ai faite et que nous avons validée ensemble, c'est de dire que dans le cadre des travaux relatifs à la voirie communale, il existe la possibilité d'une bonification à hauteur de 80 % une fois par dotation quinquennale pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants. On l'intègre en plus dans les dispositions. C'est bon ?

**Le Président TALAMONI**

Il y a donc un sous-amendement qui a été proposé par le Président du Conseil Exécutif s'agissant du positionnement de l'amendement. Je vais mettre aux voix le sous-amendement.

**Le Président SIMEONI**

C'est le point 3.5 rédigé comme proposé sur le document soumis par les services du Secrétariat général.

**Le Président TALAMONI**

Ce repositionnement, je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le sous-amendement du Président du Conseil Exécutif est adopté.**

Maintenant, je mets aux voix l'amendement ainsi sous-amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 19 ainsi sous-amendé est adopté.**

**Amendement N° 20** et dernier amendement déposé par le Conseil Exécutif de Corse. Le Président du Conseil Exécutif va défendre son vingtième amendement s'il le souhaite.

**Le Président SIMEONI**

On ajoute, après plan local d'urbanisme définitif : « *(Par voie d'élaboration ou de révision)* ».

**Le Président TALAMONI**

Très bien. Cet amendement a reçu un avis favorable de la Commission et je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**L'amendement N° 20 est adopté à l'unanimité.**

Je vais mettre à présent aux voix l'ensemble du rapport ainsi sous-amendé et amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Je voudrais avoir confirmation de ce que les groupes A Corsica indà Republica et Andà per Dumane secondaire ont bien voté.

**Le rapport N° 376 est adopté à l'unanimité.<sup>2</sup>**

**Xavier LACOMBE**

Nous avons voté et je voudrais juste donner en quelques mots l'explication de vote. Cela aurait pu se faire avant le vote.

**Le Président TALAMONI**

En principe, c'est plutôt l'usage.

---

<sup>2</sup> Délibération N° 19/438 AC

**Xavier LACOMBE**

Oui, mais vous êtes passés au vote directement, donc je ne voulais pas vous interrompre. Je sais qu'à 20 heures, nous devons nous arrêter, mais quand même ! Laissez-nous nous exprimer.

**Le Président TALAMONI**

Oui, nous arrêtons à 20 heures, je le rappelle.

**Xavier LACOMBE**

Je vais être très rapide, accordez quelques minutes après les heures non utilisées au travail. Merci.

Explication de vote très rapide. Nous avons voté ce rapport, ce règlement d'aides et je tiens, au nom du groupe, à saluer le travail des personnels et de toutes les personnes présentes que je ne nommerai pas. Je les connais depuis fort longtemps, si ce n'est que quelques amendements pour notre groupe et d'autres groupes ont été présentés. Je regrette, à un moment donné, que la philosophie d'une petite série d'amendements que nous avons présentés n'ait pas été retenue.

C'est bien dommage parce que, comme disait le Président de l'Exécutif, je ne dirais pas qu'il y a un trou dans la raquette, mais il y a une maille qui est mal ficelée. Je pense que les communes de 1 000 à 3 000 habitants, au vu de l'importance des travaux, des demandes et des besoins, ne retrouvent pas véritablement le compte en termes de pourcentage de subventions.

Un petit rappel quand même, puisque tout le monde veut faire un peu d'histoire, on va en faire. Pour les communes, je ne voudrais pas faire de ségrégation entre les communes de Haute-Corse et de Corse du Sud, Cismonte e Pumonte, mais pour tous les maires de Corse du Sud auparavant, entre la collectivité de la CTC, le département de CG2A et le Conseil départemental 2A, tous les dossiers étaient subventionnés *a minima* à 80 %.

Aujourd'hui, les trois collectivités réunies, les deux départements et la CDC, ce n'est pas le cas. Je reviens notamment sur les communes et je m'en fais le défenseur, puisque celles en dessous de 350 habitants sont bonifiées au maximum et qu'à 350 000, il y a les bonifications aussi. Elles se retrouvent et n'ont rien perdu, mais aujourd'hui, les communes de 1 000 à 3000 habitants et certaines fois pour celles qui sont au-dessus de 3 000 et ensuite, les 12 000 pour les EPCI, ont perdu un peu de pourcentages.

Je voulais tout simplement dire que l'on va être obligé de faire appel à la DETR et nous espérons très fortement que l'Etat viendra compléter ce taux subventionnable. Nous l'espérons, mais nous n'en avons pas la certitude. J'ai échangé avec les services et nous l'espérons notamment dans les catégories de certains travaux.

Ceci dit, quelques réserves ont été émises, mais dans l'esprit constructif dans lequel nous nous trouvons, nous avons voulu voter ce rapport. Nous attendons avec impatience ce règlement d'aides pour le patrimoine et j'attire l'attention du Président de l'Exécutif et des services sur le fait qu'il faudrait aller très vite, parce qu'aujourd'hui, beaucoup de communes sont dans l'impasse. Il a été reconnu que la complexité des circuits entre l'Office de l'environnement et les Directions du patrimoine est très complexe. Certains s'y sont éprouvés et se débattent depuis deux ans. On a du mal à aboutir. Je crois que là-dessus, nous avons bien parlé des bâtiments religieux et notamment la réfection de nos églises qui préoccupe la plupart de nos maires.

Voilà l'explication très brève, mais nous attendons encore peut-être. Et puis à notre grand regret, je n'ai pas très bien compris pourquoi cette incitation pour les documents d'urbanisme est une carotte, c'est un leurre et cela n'aura pas lieu, parce faire un SCOT que cela ne se fait pas en trois ans. Les documents d'urbanisme, pour ceux qui sont en cours, au rythme de ce que l'on vit, ce n'est pas évident, mais pour ceux qui démarrent, je pense que cette bonification ne s'exercera pas ou quasiment pas, d'autant plus que nous rencontrons beaucoup de difficultés en Conseil des sites.

Voilà un peu ce que je voulais dire, mais le dernier point, c'est surtout le souci qu'il y aura financièrement, malgré la possibilité d'utiliser de la dotation quinquennale. Je pense que c'est surabondé et que cela peut même être flatteur et agréable, mais nous voyons bien que certaines petites communes n'arrivent pas à l'utiliser et certaines ne l'ont même pas consommé. Je pense que beaucoup de nos communes ne pourront pas utiliser ce qui, aujourd'hui, à travers ce règlement, est mis à leur disposition.

Je vous remercie.

### **Le Président TALAMONI**

Merci, cher collègue, mais ce type d'interventions après le vote doit rester exceptionnel, parce que c'est complètement contraire à la procédure habituelle normale. Je le dis pour ne pas que cela fasse jurisprudence. Il n'y aura pas de jurisprudence.

### **Le Président SIMEONI**

Monsieur le Président, vu qu'il n'y aura pas de jurisprudence, est-ce que l'on peut faire une exception qui intègre une réponse parce qu'il y a deux points importants que je ne voudrais pas laisser sans réponse et qui ont été discutés en commission.

### **Le Président TALAMONI**

Il n'y aura pas de jurisprudence, vous pouvez parler.

### **Le Président SIMEONI**

Merci. Rapidement, il y a un certain nombre de points sur lesquels on est d'accord. Je rappelle qu'il s'agit du patrimoine non-classé. Pour le patrimoine classé, le service du patrimoine est très efficace et très mobilisé, c'est important. On va essayer de faire mieux sur le patrimoine non-classé. Deux remarques très importantes.

La première, sur l'urbanisme et la deuxième, sur la capacité à utiliser les fonds et à mobiliser les autorisations de programme.

Premier élément sur l'urbanisme. C'est très important de redire publiquement que ce que nous voulons faire dans ce règlement concernant l'urbanisme et les déchets, c'est créer un véritable choc positif pour que nous nous mobilisions chacun dans le respect des prérogatives qui sont les nôtres, la collectivité de Corse d'un côté, les maires, intercommunalités et territoires de l'autre, autour de deux enjeux essentiels : l'urbanisme et les déchets.

Pour que ce choc ait lieu, il faut se donner des objectifs à la fois raisonnables, partagés, évalués et dans un délai mobilisateur. Trois ans pour un document d'urbanisme, c'est court, c'est vrai. C'est court, que l'on soit en révision ou en élaboration, mais c'est en même temps un horizon d'actions qui d'une part, est en concordance avec les trois ans que l'on a mis sur les déchets, parce que l'on va avancer ensemble. C'est également articulé sur la durée du mandat municipal. Il va y avoir des élections, il va y avoir des gens qui vont arriver ou qui vont être maintenus, donc l'idée est de dire : « Emparons-nous ensemble de ces dossiers et dès le début du mandat, allons-y sur trois ans ».

Il ne s'agit pas de laisser seul, on sait la difficulté, mais on sait aussi que tant que nous n'aurons pas de document d'urbanisme de type PLU, PLUI ou SCoT, un certain nombre de problèmes graves continueront de se poser,

notamment en matière de lutte contre la spéculation d'aménagement du territoire, etc.

L'idée est de dire qu'aujourd'hui, on se donne trois ans, mais je l'ai dit hier et je le redis, je pense effectivement qu'il faut renforcer l'ingénierie et cela fera le lien avec ma deuxième réponse, y compris dans le domaine de l'urbanisme.

Nous allons avoir une discussion avec l'Etat qui va commencer sur l'instrument qui est appelé à prendre la suite du PEI. Nous allons l'avoir ensemble selon une méthode que nous aurons à définir de concert. Je pense que nous devons vraiment dire que dans ce nouveau programme, dans ce nouveau plan, il y aura un volet consacré à l'ingénierie et notamment à l'ingénierie sur l'urbanisme. En cumulant les dispositifs, en concentrant les efforts et en se donnant un horizon d'action de trois ans, on est dans quelque chose qui a du sens. C'est la première chose.

Deuxièmement, c'est vrai, vous avez raison. C'est vrai que la capacité à s'emparer de ces outils et notamment à porter des projets pour consommer les crédits, est un enjeu clé. Sinon, ce document restera virtuel ou largement virtuel. C'est pour cela que j'ai dit que ce rapport s'incluait dans une vision globale qui a commencé par le rapport sur le logement, Una casa per tutti, una casa per ognunu, qui continue aujourd'hui avec les trois rapports sur le règlement général, sur le règlement des aides montagnes et sur le fonds financier.

Cette vision d'ensemble va se prolonger par de nouveaux rapports qui vont être présentés dans les semaines à venir, notamment un qui va être consacré à l'ingénierie. C'est essentiel. Il faut que l'on accompagne les petites communes en ingénierie pour qu'elles puissent effectivement monter les projets et consommer les crédits.

Nous n'avons pas gagné de ce côté-là, mais on va essayer de se donner les moyens de gagner ensemble.

### **M. Hyacinthe VANNI**

Merci, Monsieur le Président. Je pense que nous pouvons passer au rapport suivant qui est la création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse.

### **Le Président SIMEONI**

La logique est plutôt de faire le règlement sur les aides montagne.

## **Le Président TALAMONI**

Très bien, comme vous voulez.

**Monsieur Hyacinthe Vanni préside la session.**

**\* Raportu n° 374 : Revisione di u regulamentu d'aiuti di messa in opera di u schema d'accunciamentu di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa**

**\* Rapport n° 374 : Révision du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse.**

## **Le Président SIMEONI**

La session a été longue. Le fait de tronçonner les trois rapports prive peut-être un petit peu nos débats de dynamisme. Je vais me concentrer sur l'essentiel, je sais que vous avez lu ce rapport.

Je voudrais dire que c'est un dispositif essentiel de la logique d'ensemble que j'ai présentée. Je ne reviens pas sur l'histoire, vous la connaissez : la relance du Comité de massifs ; la vision politique d'une volonté de nous engager très fortement sur la revitalisation et la relance de la montagne et de l'Intérieur ; un schéma de développement qui a été adopté le 24 février 2017 en cohérence avec les orientations du PADDUC ; une méthode qui vise à associer dans le Comité de massifs l'ensemble des institutions et des acteurs de la montagne ; et un premier règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse en novembre 2017.

Je vous rappelle que cela fait aussi écho à notre débat de ce matin, à savoir que c'est un choix politique de dégager des crédits qui nous permettent de financer ce nouveau règlement et les aides qui l'instituent.

Je voudrais revenir un instant en arrière. Lorsque nous avons des débats en disant qu'il fallait faire des économies sur l'enveloppe de continuité territoriale, certains de nos contradicteurs politiques nous disaient : « Attention, ne faites pas d'économies, continuez à consommer l'enveloppe de continuité territoriale même s'il y a des dépenses non causées parce que si vous diminuez l'enveloppe de continuité territoriale, on va nous la réduire structurellement ». Nous avons eu une discussion politique au plus haut niveau de l'Etat, notamment avec Manuel Valls avec qui l'on a discuté ici, dans cet hémicycle en disant : « Nous, on se fait fort de faire des économies sur la dotation de continuité territoriale à condition que vous sanctuarisiez le volume et le périmètre de

l'enveloppe qui est allouée et que vous élargissiez la capacité à mobiliser ce reliquat ».

La discussion a prospéré et l'accord est intervenu, il s'est traduit dans la loi. Je veux le dire avec force, parce que cela a été dit pendant le débat avec Jean-Martin ce matin qui disait : « Il va y avoir un sniper qui va nous critiquer sur les choix que l'on fait ». Il peut toujours y avoir un sniper, mais puisque la chambre régionale des comptes s'intéresse aussi à la façon de mobiliser cette fraction du reliquat de l'enveloppe de continuité territoriale, je voudrais rappeler l'accord politique au plus haut niveau de l'Etat concrétisé dans la loi et dans un texte qui est très clair : « *Les reliquats disponibles sont affectés en priorité à la réalisation d'équipements portuaires et aéroportuaires destinés aux transports, à l'accueil de voyageurs et de marchandises, puis à la rénovation, à la réalisation d'infrastructures routières et ferroviaires ou à des opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire de la Corse, notamment au titre des politiques publiques menées en faveur des territoires de l'intérieur et de montagne* ».

C'est un financement en cascade. On nous parle à titre principal des ports et des aéroports. Ensuite, la rénovation et la réalisation d'infrastructures routières, ferroviaires et enfin, des opérations d'investissement s'inscrivant dans un schéma global au titre du développement de l'intérêt de la montagne. On s'est conformé strictement à l'accord politique et aux textes législatifs. On a adopté un schéma Montagne qui fixe le projet global de développement du territoire et notamment de l'intérieur.

Lorsque l'on utilise notre dotation de continuité territoriale, on la mobilise d'abord pour la continuité territoriale de transport maritime et aérien. Le reliquat, on l'affecte aux ports et aéroports d'abord et aux routes ensuite. Ensuite, une petite partie va à notre projet global de développement. Cela dépend des années et cela dépend aussi de la capacité des acteurs à mobiliser. Cela a été de 5 à 7 millions d'euros les années précédentes.

Très rapidement, quatre axes de développement seront réaffirmés et précisés. Je cite quand même quelques opérations qui ont pu être financées ou cofinancées. On nous dit beaucoup que cela n'avance pas. Pour l'axe 1 relatif aux réseaux et aux infrastructures, nous avons notamment cofinancé le financement d'investissements électriques sur le site de Bavella. C'était attendu depuis longtemps. De même, nous avons passé une convention avec le syndicat d'électrification du Cismonte et nous allons rapidement conclure une convention du même type avec le syndicat du Pumonti même s'il y a une différence de statut juridique.



Sur le tourisme de montagne, réhabilitation du couvent l'Aligiani, en vue de la rénovation des refuges du parc, mise en valeur complémentaire des sentiers de randonnée. Sur l'agriculture pastorale de montagne, rénovation de bergeries et unité de sciage pour 5,3 millions de projets. On voit que l'on est dans des choses qui sont extrêmement concrètes et extrêmement structurantes pour les territoires.

Ce règlement vous propose de maintenir ces axes d'intervention, de les préciser, de simplifier la politique de mise en œuvre et de mobilisation de ces aides, avec des opérations non seulement symboliques, mais qui incarnent notre vision de cette montagne qui a vocation à revivre. Je pense par exemple à la stradda paulina o e stradde di e capelle, pour revenir sur le patrimoine immobilier ou encore, en me tournant vers les quelques bergers et éleveurs qui sont dans cet hémicycle, la réhabilitation des estives avec derrière, en cohérence avec l'ODARC, de vrais projets de développement d'un pastoralisme qui est à la fois enraciné dans notre histoire et en même temps qui s'exerce dans des conditions modernisées conformes aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce règlement des aides est une pierre de plus dans cette construction que nous édifions ensemble au soutien des communes et intercommunalités des acteurs et dans ce cas précis, de l'intérieur et de la montagne.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Le rapport oral de la Commission.

**Mme Anne TOMASI**

La commission des finances a émis un avis favorable.

**Mme Julie GUISEPPI**

Même chose pour la commission du développement économique.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**Monsieur Pierre-José FILIPPETTI**

Ce rapport, comme le précédent et d'ailleurs, on aurait presque pu les traiter ensemble, participent de la même vision d'ensemble. La méthode est la

même avec la concertation et la consultation. Ce qui est important, c'est qu'autour des quatre thématiques décrites, c'est tout le particularisme de notre montagne et de ses besoins qui ont été explorés et traités.

Or deux points à retenir pour nous, sur l'esprit. Le premier est le marqueur politique de notre volonté de casser cette fracture territoriale que connaît notre pays, de rétablir l'équité et l'équilibre sur notre territoire. Le second, comme cela a été dit hier, ce rapport réaffirme notre collectivité comme collectivité unique sur tout le territoire. Je vous remercie.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

### **Monsieur Jean-Martin MONDOLONI**

Simplement, dans la continuité du vote précédent puisque les choses sont homogènes, il y a cohésion à ce que nous soutenions l'action de ce règlement des aides qui est, d'une certaine façon, le corollaire du premier en mettant l'accent sur la montagne.

Pour revenir à ce qui m'animait ce matin et qui rejoint des préoccupations qui sont partagées, l'idée est qu'il ne faudrait pas inscrire – et vous avez bien fait de préciser, Monsieur le Président – comme ressources pérennes les économies que nous pourrions générer sur la dotation de continuité territoriale pour deux raisons.

Par nature, elles ne sont pas prévisibles, elles dépendront de votre propension à générer des économies. La deuxième et j'insiste là-dessus, c'est que quand bien même ce serait reconnu, notifié, écrit à un certain niveau de l'Etat, tout cela dépend du projet de loi de finances et je maintiens que nous ne sommes pas à l'abri qu'un sniper, un soir de session puisque ce sont généralement des gens qui sortent la nuit, vienne mettre son nez là-dedans et considère que ce n'est pas l'esprit de la continuité territoriale à visage découvert que d'investir la solidarité nationale dans le comité de massifs ou dans les aides à la montagne, même si je crois que nous avons tous en partage de poursuivre les efforts que vous faites pour rompre cette fracture entre le rural et l'urbain. Merci.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Il y a des amendements déposés par Femu a Corsica. On les présente oralement, on demande l'avis de l'exécutif et nous passons au vote. La méthode vous convient ?

**Monsieur Guy ARMANET**

Il s'agit d'un amendement déposé au nom du groupe Femu a Corsica. Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les grands sites de France à la fiche projet 3.1 Tourisme de montagne. Proposition d'amendement règlement fiche projet 3.1 Tourisme de montagne, page 63, ajouter dans la liste des bénéficiaires les syndicats mixtes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Donc, est-ce qu'on le met aux voix ou est-ce qu'on le met aux voix après ? Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 1 est adopté.**

**Monsieur Guy ARMANET**

Il s'agit un peu de la même chose, si ce n'est que l'on a pour référence ici le patrimoine. Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.2 Patrimoine. Proposition d'amendement règlement fiche projet 3.2 Patrimoine, page 67, ajouter dans la liste des bénéficiaires les syndicats mixtes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 2 est adopté.**

**Monsieur Guy ARMANET**

Il s'agit d'un amendement où il est demandé d'intégrer dans la liste des opérations éligibles en investissement les sites naturels d'intérêt patrimonial. Proposition d'amendement, règlement fiche projet 3.1 Tourisme de montagne, page 62, dans la liste des opérations éligibles en investissement, à la suite de la mise en valeur, aménagement des lacs artificiels de montagne, ajouter : « Et des sites naturels d'intérêt patrimonial » et à la suite d'infrastructures touristiques, réhabilitation emménagement de bâtiments structures situés à proximité, ajouter « sites ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 3 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

L'objectif est de pouvoir accompagner les communes ou les EPCI qui souhaitent mettre en place un service de transport rural à la demande, via des équipements et des services de proximité. La proposition d'amendement à celle-ci au règlement fiche projet 1.1 Transport Mobilité, page 30 dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement, demande de remplacer le deuxième point Transport rural par : « A la demande vers des activités sportives et culturelles et centres d'accueil et de loisirs par accompagnement du transport

rural et à la demande vers les équipements de services de proximité des activités sportives et culturelles et les centres d'accueil et de loisirs ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 4 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

Cet amendement a pour but de pouvoir accompagner les structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur qui mettent en œuvre des actions innovantes. La proposition d'amendement, règlement fiche projet 2.1 Éducation formation, page 47, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement à la suite de l'item Soutien aux actions de formation initiale et continue aux métiers de la montagne, ajouter l'item « Aide aux structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur pour la mise en œuvre d'actions innovantes ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 5 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

Cet amendement a pour but d'étendre le soutien aux associations qui s'inscrivent dans une démarche de transmission du patrimoine immatériel de leur territoire. La proposition de la demande à celle-ci, le règlement fiche projet 2.3 Culture, page 55 dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement, à la suite de soutiens aux associations dans le cadre de pratique artistique à destination des scolaires dans le cadre de mise en réseau d'actions de développement, ajouter : « Dans le cadre d'actions favorisant la transmission du patrimoine immatériel du territoire ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 6 est adopté.**

**Monsieur Paulu Santu PARIGI**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligible l'animation de foires rurales lorsque ces dernières sont organisées dans le cadre d'une démarche collective. La proposition d'amendement au règlement fiche projet 4.1 Agriculture pastorale de montagne forêts, page 70, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement à la suite de l'item Support de communication pour projets structurants, ajouter l'item « Animation de Foires rurales dans le cadre d'une démarche collective ».

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis de l'exécutif ?

**Le Président SIMEONI**

Favorable.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix l'amendement. Il y a une intervention de Monsieur Lacombe, allez-y.

**Monsieur Xavier LACOMBE**

Très rapidement sur cet amendement et ce dispositif, nous avons déjà un dispositif d'aide aux foires. C'est quelque chose de complémentaire ? Je ne comprends pas trop l'intérêt.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Nous allons vous donner les explications.

**Le Président SIMEONI**

D'un côté, c'est pour la Fédération régionale des foires artisanales et rurales de Corse et de l'autre, c'est pour les foires individuellement.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Après cette explication très claire pour Monsieur Lacombe, on va mettre aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'amendement N° 7 est adopté.**

A moins que l'exécutif veuille rajouter quelque chose avant de passer au vote, je vais mettre aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport ainsi amendé est adopté.<sup>3</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 363 : Creazione di un fondu di sustegnu finanziaru à e cumune di Corsica**

---

<sup>3</sup> Délibération N° 19/439 AC

\* **Rapport N° 363** : Création d'un fonds de soutien financier aux communes de Corse, « PAESE ».

### **Le Président SIMEONI**

Ce fonds PAESE est très attendu, notamment par les petites communes. On l'a dit et on l'a répété, on a essayé de construire les fondations, le mur et maintenant, on met le toit.

C'est important de renforcer les enveloppes globales. Les taux de financement doivent soutenir les projets, encourager le logement et notamment l'accession à la propriété pour les primo-accédants ou le locatif social. Reste la difficulté sur la part d'autofinancement puisque nous savons que la plupart des petites communes ont d'une part, un déficit de trésorerie et d'autre part, une difficulté à accéder au crédit bancaire.

Vous avez vu que les ratios ou les chiffres qui sont présentés dans le rapport sont parlants. Deux exemples : le ratio encours de crédits aux collectivités locales par rapport au nombre de collectivités locales est, en Corse, le plus faible de l'ensemble français. Cela veut dire très concrètement que les communes n'arrivent pas à emprunter.

Deuxièmement, alors que partout en France l'encours de crédit aux collectivités locales a augmenté de 15 % dans tous les secteurs de financement, il n'a augmenté en Corse que de 1,8 %. Des ressources propres extrêmement faibles et une difficulté d'accéder aux crédits avec pour conséquence l'impossibilité de finaliser le plan de financement, même quand il y a des aides potentielles conséquentes et des taux de subvention intéressants.

Tirant les leçons de cette situation et pour en avoir discuté avec des élus, des maires et d'anciens élus de la collectivité de Corse, nous avons décidé de construire ce fonds financier qui va permettre aux communes de moins de 1 000 habitants d'amorcer la dépense publique par relais de l'autofinancement ; de relayer plus facilement la subvention publique ; de réduire le coût des financements même indépendamment de cet argent qui sera facilement mobilisable ; d'avoir un effet levier pour attirer autour de l'opération d'autres investisseurs et ainsi réussir à démultiplier l'euro public ou initialement public ainsi mobilisé.

Comment allons-nous travailler ? Nous allons travailler à travers un appel à manifestation d'intérêt. Se positionneront des organismes financiers titulaires d'un agrément et sur la base de cette manifestation d'intérêt, nous organiserons un appel d'offres et nous retiendrons la société agréée qui aura l'offre la plus intéressante.



Ceci explique que nous ne puissions pas, au moment où je parle, donner les détails techniques de l'enveloppe globale du fonds et des conditions précises dans lesquelles la mobilisation de ces financements interviendra, puisque cela va faire partie de l'offre des candidats qui se manifesteront. L'idée est pour nous de mettre, sur une période triennale environ 1 million d'euros par an et l'on peut raisonnablement penser que les candidats qui se positionneront amèneront eux aussi une somme à mobiliser, 1 million, 2 millions ou 3 millions, on verra.

Si l'on met en perspective l'enveloppe sur laquelle pourra probablement compter ce fonds « Paese », on se rend compte qu'il représente environ l'équivalent de la totalité de l'autofinancement engagé par les communes de moins de 1 000 habitants sur une année. On a déjà la capacité de doubler directement 3,9 millions d'euros. C'est l'autofinancement engagé sur l'année 2018 et l'on a la perspective de doubler la capacité d'autofinancement, voire au-delà puisqu'il y aura un effet levier en attirant d'autres organismes. Je pense par exemple à la Banque des Territoires ou aux banques du secteur privé.

Je crois que cet instrument est vraiment attendu avec une impatience non dissimulée par les maires des communes de moins de 1 000 habitants. Cela veut dire aussi que si vous votez ce rapport aujourd'hui, nous pourrons dès demain engager l'appel à manifestation d'intérêt et espérer pouvoir être opérationnels dans les semaines ou les mois à venir et là aussi, je crois que ce sera une excellente nouvelle.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de Commissions ?

**Madame Anne TOMASI**

La Commission des Finances a déjà lu le rapport. L'avis était favorable.

**Madame Julie GUISEPPI**

Même chose pour la Commission du développement économique.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Avez-vous des demandes d'intervention ?

**Monsieur Marcel CESARI**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, juste deux mots sur ce dispositif qui est un dispositif complémentaire, l'un des dispositifs votés dans le guide des aides il y a un instant.

Le souci d'un maire, c'est quoi ? Le principal est la gestion communale, évidemment, mais aussi de dégager un autofinancement pour répondre aux appels à projets et bénéficier ainsi des fonds nécessaires au financement de ces projets. C'est vrai que cela a été dit à travers l'escompte et des maires se sont exprimés là-dessus en parlant justement de ce manque d'autofinancement et de l'impossibilité de répondre à ces appels à projets.

A cause de ce faible autofinancement, ces communes et notamment les petites communes ne peuvent pas répondre. Ce dispositif est important à ce sujet, donc avec le soutien et l'accompagnement des services pour aider et encourager ces communes qui seront dans cette difficulté, cela leur permettra malgré tout de continuer à investir et de faire des projets, mais il faudra faire attention, parce que c'est une avance remboursable, donc on peut mettre un certain nombre de communes en danger à ce sujet. Il faudra, à travers les services et l'accompagnement des services qui ont la compétence et la connaissance, encourager sans s'immiscer dans la gestion de la commune, mais inciter les maires à trouver d'autres recettes ou alors, par rapport aux frais de fonctionnement, essayer de régler ce problème.

Sinon, on va porter ces communes encore plus dans la difficulté. A ce sujet, le comptable public rend un document annuel sur la situation financière des communes, donc on peut se baser dessus. Ce document fait une analyse sur la trésorerie, sur le fonds de roulement et sur l'autofinancement. Je pense que là-dessus, peut-être qu'à travers ces services et sans s'immiscer dans la gestion, la collectivité peut donner des conseils aux maires dans ce domaine.

Je voulais juste dire que su dispustivu chje impurtante per se picule cumune di muntagna, e speru chè aiuterà se piccule cumune. Eccu. Evidemment, on va soutenir ce rapport. J'aime ce truc, c'est évident.

**Monsieur François ORLANDI**

Nous voterons ce rapport parce qu'il y a une intention tout à fait positive. Simplement, permettez-moi de me poser deux ou trois questions.

L'avance remboursable est quelque chose qu'il va falloir payer, restituer à la collectivité. Actuellement, une commune se lance dans un projet,

mais n'a pas la part d'autofinancement obligatoire, puisque l'on n'a plus aucune opération finançable à 100 % et je parle pour les petites communes. Je fais une parenthèse pour dire que par le passé, on pouvait avoir une fois tous les cinq ans une opération financée à 100 %. Ce dispositif n'existant plus, les petites communes doivent apporter 20 % ou 10 % d'autofinancement, ce qui veut dire que si elles n'en disposent pas au départ, je ne vois pas comment elles peuvent réaliser leurs projets.

Deuxième point, si l'on a vraiment le souhait d'aider les communes au démarrage du projet, il y a un moyen très simple et qui existe, c'est de libérer une partie de la subvention avant que l'opération ne démarre. A quel moment les communes souffriraient-elles d'un manque d'autofinancement ? A aucun moment.

On va lancer un appel à projets. Les banques, les établissements financiers qui seront sollicités ont des contraintes et n'ont pas forcément des intentions très philanthropiques, donc j'imagine qu'elles vont faire payer le prix du service même avec les meilleures dispositions possible et il y aura un coût. Là encore, c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte.

Compte tenu du montant, je m'interroge également sur la capacité de la CADEC à assumer ce rôle, si tant est que dans son champ de compétences, cela soit possible. On va voter un dispositif qui est louable, mais dont peut-être m'échappe l'intérêt ou l'utilité dans des cas très particuliers. Très sincèrement, mis à part l'intention et mis à part l'effet d'annonce, je ne vois pas trop en quoi il viendrait soulager la part d'autofinancement des communes.

### **Monsieur Xavier LACOMBE**

Sans reprendre les propos de nos deux collègues qui se sont exprimés sur les inquiétudes, je crois très sérieusement qu'il faut un accompagnement au-delà de l'accompagnement financier. Il faudrait un accompagnement et un peu d'ingénieries pour les petites communes et je suis très sérieux dans ce que je dis. Pourquoi ?

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, nous connaissons les budgets et j'ai déjà fait la même réflexion, parce que même si l'on propose une forte dotation quinquennale, pourront-ils la mobiliser ? Ce dispositif pourrait les aider, mais attention, danger. Il ne faut pas que l'on pense pouvoir faire des choses que l'on ne pouvait pas faire auparavant, parce que les finances des communes étant ce qu'elles sont et les budgets étant ce qu'ils sont, je pense qu'il faut à chaque projet ou à chaque opération qui pourrait être soutenue, apporter une ingénierie et une expertise financière auprès de la commune et des maires. Je ne sais pas par quel moyen, peut-être par le fonds qui le fera, si c'est compris,

mais de manière à dire : « OK, nous pouvons y aller parce que vous pouvez » ou autrement, dire : « Vous ne pouvez pas y aller parce que vous risqueriez de vous mettre en danger ».

On laisse un peu espérer que l'on peut faire des choses et l'on a toujours l'engouement, donc tous les Maires et les Conseillers municipaux vont dire : « On avait un problème de trésorerie et là, on a la possibilité », mais un moment donné, c'est comme dans le portage pour l'Office foncier : il y a un délai et des frais, mais au bout d'un moment, il faudra rendre les sous.

Danger et c'est une observation, il faut que ce soit bien balisé.

### **Monsieur Julien PAOLINI**

Pour notre part, on est en désaccord avec une partie de l'analyse de François Orlandi et de Xavier Lacombe, car on considère que ce fonds est capital pour les maires, d'autant qu'ils sont confrontés et vous le savez bien, à des difficultés budgétaires croissantes, d'autant plus aujourd'hui avec la suppression de la taxe d'habitation qui est probablement une recette en moins pour les petites communes et toutes les communes d'une manière générale.

On considère que c'est un peu le chaînon manquant et aujourd'hui, ce fonds « PAESE », avec le nouveau règlement des aides proposées lors de cette session et le schéma montagne, on pourrait dire que c'est un peu la cerise sur le gâteau des dispositifs qui sont aujourd'hui mis en place par notre collectivité.

Pensez aussi que ces investissements peuvent générer des recettes. Je pense par exemple à des investissements dans les logements avec l'aide au logement et à l'habitat. Certes, cela peut potentiellement mettre en danger les communes, donc il faudra être prudent, mais cela peut aussi leur permettre de s'engager sur la voie du développement et prendre en compte le fait qu'elles peuvent bénéficier à terme d'un taux d'intervention très important à 90 % ou 95 %, en prenant en compte le fonds de compensation de la TVA sur ces investissements.

De manière plus globale et pour résumer l'ensemble de nos discussions de cet après-midi : un fonds d'ingénierie financière ; ce fonds « PAESE » ; un nouveau règlement d'aide aux communes ; un schéma Montagnes renforcé et ambitieux ; et une prise en compte des contraintes réelles des communes.

Tous les ingrédients sont là et les planètes alignées pour résorber la fracture territoriale et permettre la revitalisation de l'intérieur. C'est une priorité de notre majorité qui se concrétise aujourd'hui. Un nouvel écosystème se crée,

transparent, équitable, solidaire et oui, révolutionnaire, on peut le dire aujourd'hui, dans le sens où il suscite à la fois un espoir immense pour tous nos villages en intérieur. Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

D'autres demandes d'intervention ? Oui François.

**Monsieur François ORLANDI**

Merci, je ne partage pas l'analyse de Julien, parce que je pense qu'un regard un peu plus habitué à ces problématiques lui permettrait de vérifier que son approche est, certes, bienveillante, mais n'est pas la réalité. Juste deux éléments en complément, parce que l'on ne va pas faire un échange, mais pour rappeler qu'il y a quand même les prêts relais qui sont accordés et plutôt très facilement. On peut négocier avec des établissements financiers la possibilité d'accroître le volume des prêts relais qu'ils pourraient accorder aux petites communes.

Puis, on parle d'ingénierie financière, mais il faut faire attention entre l'ingénierie financière et l'ingérence dans le fonctionnement des communes. Pour ce complément, la collectivité sera le décideur puisqu'elle n'est pas l'intermédiaire. Ces fonds vont passer, mais en même temps, c'est elle qui va donner l'autorisation de souscrire à ce complément, donc il y a un problème d'ingérence. Si la collectivité a donné son feu vert et qu'à terme, la commune n'a pas la capacité de rembourser ces sommes qui ont été avancées, quelle est la solution que l'on propose ? Une inscription en non-valeur ? Comment on l'anticipe ? Est-ce que l'on crée un fonds pour sécuriser les sommes qui ont été avancées ?

Autant d'éléments qui partent d'un projet de bonnes intentions, certes, mais qui n'est pas la solution miracle que l'on veut bien évoquer, loin de là.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Monsieur le Président

**Le Président SIMEONI**

J'ai bien compris que vous allez voter, mais je vous trouve un peu pessimiste. Vraiment, je crois que les choses sont quand même bien cadrées. D'abord, je veux dire avec beaucoup d'humilité que nous n'inventons pas ces

dispositifs, qu'ils existent ailleurs et qu'ils marchent plutôt bien. Je voudrais insister sur beaucoup des questions que vous posez.

Je m'adresse à Xavier et François qui ont fait part de leurs réserves et de leurs interrogations. Cela fera partie du dossier technique qui sera fourni par le candidat et d'ailleurs, si vous avez pris deux minutes pour lire, c'est l'annexe sur l'appel à manifestation d'intérêt. On détaille tout cela de façon assez précise et vous vous en doutez, nous l'avons fait dans un cadre juridique et technique tout à fait sécurisé avec, par exemple, le contenu du dossier qui présentera les éléments suivants :

- modalités de gouvernance du fonds ;
- description détaillée des modalités et processus de décision d'octroi des soutiens financiers ;
- périmètre géographique et sectoriel de l'activité de la société financière ;
- expérience ;
- références ;
- partenariat mis en place ;
- expérience dans la gestion d'outils financiers ;
- outils et processus de reporting ;
- mode de calcul des coûts de gestion ;
- etc.

Premièrement, pas d'immixtion et pas d'ingérence.

Deuxièmement, l'outil financier – et il y a un intérêt que ces fonds soient gérés – a intérêt à les faire tourner et à les faire circuler, parce que c'est du réinvestissement en permanence.

Dernier mot, il y a du réinvestissement et pas au sens investissement, mais de la circulation. Précisément, c'est du relais sur la subvention. La subvention n'est pas mobilisable parce que l'on a des règles, etc., mais on avance et l'on avance là-dessus.

Deuxième exemple de l'avance sur FCTVA : il y a un décalage entre le moment où l'on perçoit et où l'on peut avoir une avance. Je ne comprends pas cette inquiétude.

Je crois que l'on va avoir un outil supplémentaire. Après, on a expliqué la frilosité des banques, etc. et si cela crée un effet boule de neige, que cela facilite l'accès au crédit et qu'il y a des opérations en synergie avec des

effets leviers, je pense que tout le monde n'aura qu'à se féliciter. A mon avis, avançons avec sérénité et optimisme dans ce dos

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. On va mettre ce rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**Le rapport N° 363 est adopté à l'unanimité.<sup>4</sup>**

**INSIGNAMENTU – FURMAZIONE – RICERCA / ENSEIGNEMENT –  
FORMATION – RECHERCHE**

**Messieurs Jean-Guy Talamoni, Romain Colonna et Julien Paolini quittent l'hémicycle.**

**\* Raportu n° 380 : Cunvenzione 2019 d'obiettivi e di mezi incu l'associu « Corsic'agropole »**

**\* Rapport n° 380 : Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association « Corsic'agropôle » : coûts structurels et maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements et des dispositifs de recherche de la plateforme Corsic'agropôle pour l'année 2019.**

### **Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Quatre rapports vont se succéder sur l'enseignement supérieur et la recherche. Sur ces quatre rapports, trois sont des projets et un autre est de nature différente, puisque c'est une subvention à Corsic'agropôle, donc on est sur des natures différentes, mais en même temps, convergentes.

On a parfois l'impression dans cette session – et certains élus nous le rappellent – que l'on est dans une présentation des rapports en matière de recherche et d'enseignement, dans une approche au fil de l'eau, ce qui n'est bien entendu pas le cas, mais je peux comprendre l'impression que cela peut donner. Il y a une approche stratégique qui est la nôtre.

Elle est dictée d'abord par les axes dégagés dans le schéma de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation que nous avons

---

<sup>4</sup> Délibération N° 19/440 AC

adopté dans cette Assemblée et par la convention tripartite que nous avons signée dernièrement avec l'Université di Corsica par les cadres financiers et notamment le contrat de plan Etat-Région.

Ces rapports s'inscrivent donc dans cette vision stratégique et ils ne sont pas les derniers de la série qui structurent notre convergence entre les axes portés par l'Université di Corsica et les nôtres, qu'ils soient en matière de recherche ou de développement et les rapports présentés aujourd'hui et ceux qui seront présentés dans les prochaines semaines démontrent cette cohérence stratégique.

Il s'agit d'abord du rapport GOLIAT sur le rapport Feu et Gestion des incendies que j'aurai l'occasion de présenter tout à l'heure. Il s'agira dans les prochaines semaines, il est important de préciser qu'à l'aune de l'année 2020, j'aurai l'occasion de présenter un rapport à la fin de cette année en prévision de ce que sera l'année 2020, en matière de recherches et de stratégies de recherche. Il s'agit d'une présentation stratégique des plateformes avec contractualisation avec chacune d'entre elles. Certaines sont arrivées à une phase de maturité et vous verrez Corsic'agropôle tout à l'heure. Il y aura dans les prochaines semaines une contractualisation avec la plateforme Stella Mare qui est arrivée aujourd'hui à un stade de transfert vers la société et ses acteurs, un stade d'entrée en production. Nous arrivons à des modèles économiques qui revêtent un intérêt pour la Corse et pour la stratégie convergente entre notre collectivité, ces plateformes de recherche et l'université.

De même, la plateforme Georges Peri sera elle aussi dans cette contractualisation pour l'année 2020. Vous savez que, là aussi les enjeux étaient importants lorsque nous avons parlé ici ces dernières semaines de transition énergétique.

Enfin, je présenterai Corsic'agropôle juste après ce préambule sur ces rapports de recherche. Nous commençons, en termes de recherches agronomiques, à être sur des seuils intéressants qui nous conduisent à développer ce qui était déjà présent dans le schéma de l'Enseignement supérieur et de la Recherche comme une priorité, à savoir l'accès de ces plateformes dont le seuil soit celui de la recherche et du développement.

Enfin et c'est illustré aussi par deux autres rapports que je vous présenterai aujourd'hui, un rapport sera présenté dans les prochaines semaines, de la langue corse dans sa partie recherche et valorisation. Il y a là aussi une volonté de stratégie convergente portée et dégagée dans les différents documents que j'ai cités en préambule de mon propos.



Aujourd'hui, les rapports BDLC et CALLIOPE vous seront présentés. Dans les prochaines semaines, sera présenté le rapport B3C qui viendra lui aussi renforcer la stratégie de recherche en matière de langue Corse ; de recherche ; de transfert ; et de valorisation en matière de langue Corse, projet sur lequel nous accompagnons l'Università di Corsica. Ce préambule, je sais que ce que nous présentons au fil de l'eau et des rapports dans cet hémicycle revient régulièrement et c'est normal. Y a-t-il une stratégie et une vision convergente ? Elle est effectivement là et elle est cadrée.

Allons dans le concret du premier projet. C'est d'abord la présentation de l'aide à Corsic'agropôle, le rapport 380. La plateforme Corsic'agropôle, dédiée à la recherche et à l'innovation, a été créée par la volonté de professionnels de l'agriculture : la collectivité de Corse, l'Etat et l'Union Européenne dans le cadre du PO FEDER 2007-2013. Depuis sa mise en route, la plateforme participe à la mise en synergie des différents acteurs de la filière agricole végétale par le regroupement en un seul et même lieu des différents partenaires autour d'enjeux et de projets communs visant notamment à inscrire la dynamique économique des filières arboricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable.

Cette plateforme, créée au titre du PO - FEDER 2007-2013 ne lui conférant pas, dans ce cadre, la possibilité d'engendrer des recettes, abrite aujourd'hui de nombreux organismes de recherche et de développement et nécessite un accompagnement financier au titre de l'année 2019. En ce sens, une demande de financement a été présentée à la collectivité, afin de ne pas casser la dynamique engagée et pour consolider la plateforme dans son rôle de catalyseur d'innovation.

Nous vous proposons pour cette année 2019 d'approuver l'affectation de 384 262 euros au profit de l'association Corsic'agropôle de San Giuliano. Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de commission sociale ?

**Madame Anne-Laure SANTUCCI**

Un avis favorable de la Commission sans observation.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Finances ?

**Madame Anne TOMASI**

Egalement.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Demandes d'intervention ?

**Monsieur François-Xavier CECCOLI**

Juste un mot, puisque c'est le Corsic'agropôle de San Giuliano. Simplement, j'ai rencontré il n'y a pas très longtemps Madame la Présidente lors des journées de la science pour mettre en avant le grand intérêt pour la Corse de ce genre de plateforme d'excellence dans tous les domaines. Là, on est dans le domaine agricole avec des vraies pépinières de chercheurs d'idées, un niveau intermédiaire entre la recherche fondamentale que peut représenter l'INRA et un débouché immédiat auprès des agriculteurs. Ce sont donc de vrais échanges dans un vrai travail et des enjeux environnementaux très importants avec notamment les nouvelles notions de HVE en matière de production, des productions économes en eau avec Monsieur le Président de l'Office hydraulique et tout un tas de déclinaisons qui pourront permettre, demain, de produire une agriculture encore plus en phase avec notre territoire qui est souvent cité en exemple dans ce domaine.

Des productions seront à l'avant-garde des changements climatiques et tout cela sur un site dédié où les gens peuvent travailler. Je pense que c'est vraiment un succès. Ce genre de d'outils peut être appelé à se développer dans des domaines différents et pourquoi pas dans d'autres domaines agricoles ? Comme l'a dit Madame la Présidente, on est dans le domaine du végétal, mais on peut également être dans d'autres domaines économiques, tout simplement. Bien sûr, un soutien à cette initiative.

**Madame Marie SIMEONI**

Quelques mots, parce qu'il faut quand même saluer cette mise en synergie des différents acteurs professionnels de l'agriculture par la collectivité de Corse. Ce regroupement, en un seul et même lieu des différents partenaires autour d'enjeux et de projets communs, inscrit une dynamique des filières agricoles et viticoles insulaires dans une perspective de développement durable avec une mise en lumière de la production locale de qualité certifiée.

Le soutien à cette plateforme, qui ne peut engendrer à ce jour des recettes, nous paraît donc de bon augure pour soutenir son fonctionnement et lui permettre de continuer son travail dans les meilleures conditions possibles. C'est pour cela que nous saluons, Madame la Conseillère, tant l'aide d'urgence que vous nous proposez d'apporter à cette plateforme que le travail fourni par celle-ci au service d'une stratégie de recherche de la collectivité. Je vous remercie.

**Monsieur Jean-Martin MONDOLONI**

En marge de ce dossier, pour faire référence au préambule qui a été le vôtre sur la présentation des quatre rapports que nous allons examiner, c'est une suggestion, mais peut-être serait-il utile que l'on distribue une maquette qui fasse référence, notamment pour ce qui concerne le rapport avec l'université, sur les grands axes que nous avons validés ensemble dans le cadre de la convention tripartite. A chaque fois, pour précisément ne pas donner l'impression que cela arrive au fil de l'eau, il faudrait faire référence à la nomenclature de la maquette pour savoir dans quelle case, même si le terme n'est pas très très adapté, se situe le fameux projet de recherche.

On ne doute pas que tout cela participe d'une cohésion et d'une cohérence d'ensemble, mais on ne la voit pas quand cela arrive, donc il manque un petit ajustement en termes de lisibilité.

**Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Oui, je partage et répons favorablement à cette suggestion. Cela apportera de la lisibilité en termes de cohérence globale et nous permettra de voir aussi que nous avons validé ensemble des axes de recherche et que ceux-ci aujourd'hui se déclinent et trouvent leur cohérence.

Je demanderai aux services de le rendre lisible et exploitable pour les élus et ils n'y manqueront pas puisqu'ils ont déjà dans les tuyaux.

Pour aller dans le sens de Monsieur Ceccoli, nous nous sommes effectivement retrouvés il y a quelques jours à Corsic'agropôle à l'occasion de la Fête de la science et nous avons pu voir combien cette plateforme pouvait être à l'avant-garde. La recherche permet aussi d'éclairer et parfois, pour les producteurs et les agriculteurs, non seulement de pouvoir répondre à leurs problématiques de l'instant, mais aussi d'être compétitifs sur certains marchés, de se différencier et d'aller sur des productions de qualité.

Nous avons vu dans le domaine du végétal et de la viticulture combien la recherche avançait et combien elle était parfois en avance sur certaines questions, notamment le changement climatique. Nous voyons comment

aujourd'hui le couvert végétal de la Corse va réagir et comment les agriculteurs vont pouvoir anticiper ces changements que nous savons inéluctables.

Effectivement – et c'est pour cela que j'ai tenu à ce préambule et vous y faites écho dans votre intervention – j'ai tenu à ce préambule sur l'ensemble des plateformes, parce que lorsque vous dites qu'il serait bon que celle-ci se développe dans de nouveaux domaines, j'ai aussi rappelé qu'il existait déjà dans certains domaines. Votre réflexion nous porte à dire qu'ils ne sont peut-être pas suffisamment connus, que les éclairages ne sont peut-être pas suffisamment portés sur les travaux de ces plateformes. Lorsque je dis qu'il faudrait un accompagnement spécifique, plus visible et plus lisible de notre collectivité au travers de contractualisations spécifiques, cela comprend aussi ce volet communication et ce volet médiation auprès des professionnels et du grand public.

Je faisais référence à Stella Mare qui est aujourd'hui à l'avant-garde sur la question des ressources halieutiques arrivées à un seuil critique. Nous en sommes au stade du transfert vers la société, donc au stade de la production également. Nous portons un nouveau modèle économique, de même qu'avec la station Georges Peri où l'on travaille sur des questions de transition énergétique et de nouvelles énergies. Là aussi, nous devons être à l'avant-garde, lorsqu'il y a quelques semaines encore, nous validions la révision de la PPE et où nous savons qu'il nous faudra être offensifs et proactifs. Bien sûr, je remercie Marie Simeoni pour ses encouragements.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Je vais mettre le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 380 est adopté.<sup>5</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 381 : Prugrammazioni di prughjetti di ricerca à titulu di u CEPR : « Un arnesi linguisticu à pro di a Corsica è di i Corsi : a Banca di Data lingua Corsa (BDLC)**

**\* Rapport n° 381 : Programmation de projets de recherche au titre du CEPR : « Un outil linguistique au service de la Corse et des Corses : la Banque de Données Langue Corse (BDLC) ».**

---

<sup>5</sup> Délibération N° 19/441 AC

**Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

La Banque de Données Langue Corse, BDLC, constitue une étape de réalisation à terme d'une plateforme de ressources linguistiques interactives. Le projet est détaillé dans le rapport.

Cette plateforme linguistique interactive inclura les trois Atlas linguistiques qui ont été réalisés sur la Corse et également une base de données lexicale. Je disais tout à l'heure que cette base de données linguistique viendra là aussi montrer une cohésion stratégique et - je parle sous le contrôle du conseiller exécutif en charge de la langue - viendra aussi avec B3C, que nous aurons l'occasion de présenter dans les prochaines semaines, montrer notre action et notre volonté de recherche, de valorisation et de transfert dans la société autour des questions de la langue et des questions linguistiques.

Cela viendra accompagner notre action d'éducation via un transfert vers la société avec les différents partenaires associatifs au travers des appels à projets que nous lancerons dans quelques mois et avec les recherches universitaires. Ici et aujourd'hui, c'est BDLC et CALLIOPE suivra avec, dans quelques semaines, B3C qui viendra armer la recherche et la valorisation linguistique avec le concours de L'Università di Corsica.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport des commissions ?

**Madame Anne TOMASI**

Avis favorable de la commission des finances.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Commission économique ? Avis favorable, je suppose. Commission sociale ?

**Madame Julie GUISEPPI**

Avis favorable à l'unanimité des présents et des groupes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des éléments d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 381 est adopté à l'unanimité.<sup>6</sup>**

**\* Raportu n° 367 : prughjettu di ricerca à u titulu di u CPER « GOLIAT » : Gruppamentu di attrazzi pà a lotta Incendii è Accunciamentu di u Territoriu »**

**\* Rapport N° 367 : Projet de recherche au titre du CPER, « GOLIAT » : Groupement d'Outils pour la Lutte Incendie et l'Aménagement du Territoire ».**

**Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Le projet GOLIAT, Groupement d'Outils pour la Lutte Incendie et Aménagement du Territoire, répond aux besoins de l'ensemble des acteurs de la lutte incendie. Il a pour ambition de trouver des solutions concrètes et opérationnelles à ce fléau qui constitue un risque majeur pour notre environnement : la faune, la protection des biens et des personnes.

Là aussi, une convergence entre les chercheurs et les différents professionnels, puisqu'il y a une action concertée. Les services des Incendies et Secours travaillent déjà avec les chercheurs et les porteurs de ce projet.

Il s'agira de :

- fournir un approfondissement de connaissances concernant les incendies de végétation ;
- développer des prototypes d'outils d'aide à la décision ;
- d'améliorer les connaissances sur la phénoménologie des feux de végétation afin d'apporter des outils répondant aux besoins opérationnels ;
- réaliser un grand nombre d'actions de sensibilisation à la problématique des incendies de végétation auprès des différentes cibles : scolaires, grand public et élus.

Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport des commissions ? Finances ?

---

<sup>6</sup> Délibération N° 19/442 AC

**Madame Anne TOMASI**

Favorable, Monsieur le Président.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Commission développement ?

**Mme Julie GUISEPPI**

Favorable, mais tout à l'heure, sur le rapport 380, je n'ai pas dit que Monsieur Colonna n'a pas participé au débat ni au vote. J'ai oublié de le dire, donc je précise.

**Messieurs Guy Armanet et Pierre Poli quittent l'hémicycle et ne participent pas au vote.**

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Sortie pour le vote de ce dossier. Le secrétariat général l'a noté, merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Monsieur Guy ARMANET**

On se félicite de ce rapport qui est pour nous très intéressant. Continuez dans ce sens.

**Madame Anne-Laure SANTUCCI**

Bien entendu, je ne vais pas répéter ce que vient de dire mon collègue. Non seulement on se félicite, mais je crois que ce qui est important, c'est que l'université travaille de façon extrêmement étroite avec les services d'incendie et de secours, ce qui fait que nous allons de la théorie à la pratique et de la pratique à la théorie. Je pense qu'il faut se féliciter de pouvoir travailler comme cela.

Je rappelle que nous sommes également en train d'écrire une convention tripartite avec l'Université de Corse.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**Madame Véronique ARRIGHI**

Merci Monsieur le Président. Le rapport qui nous est soumis pour approbation marque une volonté politique forte. Forte, car le phénomène des incendies constitue désormais un défi majeur et un enjeu international. L'année 2019, à cet égard, a été particulièrement destructrice avec, pour mémoire, des incendies de grande ampleur aux Etats-Unis et en Australie notamment. Il compromet gravement les équilibres de nos sociétés modernes.

Forte aussi, car elle consacre les travaux de recherche de l'Université de Corse avec son équipe Feux dont les chercheurs ont acquis un crédit reconnu internationalement, notamment au niveau de l'Organisation des Nations Unies.

Forte enfin, car dans l'action publique, le partenariat est étroit entre le monde de la recherche scientifique et l'ensemble des acteurs de la lutte et de la prévention.

Le projet GOLIAT s'inscrit dans cette stratégie de transfert. Il constitue l'acte majeur qui va permettre d'approfondir les connaissances sur les incendies de végétation. Il permet le développement d'outils d'aide à la décision destinés à répondre aux besoins des services opérationnels de la lutte et de la prévention. Ces outils seront destinés à améliorer les connaissances relatives à la phénoménologie des incendies de végétation afin d'augmenter l'efficacité de la prédiction de comportement de ces derniers.

Le développement d'un système de vision embarquée sur drone constituera un outil incontournable en phase opérationnelle, permettant la géolocalisation des reprises de feu. Par ailleurs, le volet prévu en termes de recherche historique et anthropologique sur l'usage du feu en Corse permettra d'adapter encore mieux les politiques à développer.

Enfin, le projet GOLIAT prévoit une politique de communication offensive avec la réalisation d'actions de sensibilisation sur la problématique des incendies de végétation auprès de différents publics, collectivités, scolaires et bien d'autres.

Ne nous y trompons pas. La problématique des incendies ne saurait s'appréhender comme un dossier purement technique ou comme une simple politique sectorielle. C'est un problème politique global à traiter de manière transversale avec toutes les politiques publiques. Il s'agit d'un problème majeur qui impacte la société Corse et ses activités. Il doit s'appréhender au travers du prisme de l'aménagement du territoire. Chacun devine, à l'évidence, les connexions avec le PADDUC en termes d'urbanisme d'agriculture et de grandes infrastructures de défense contre les incendies.



Une grande politique de l'eau indispensable tenant compte des évolutions climatiques défavorables constatées est un maillon essentiel d'actions efficaces en matière de lutte contre les incendies. Dans le cadre de cette politique globale doit s'insérer une ambition forte dans le domaine de la recherche et du développement. Cette ambition, qui nécessite des moyens humains et matériels très importants, peut difficilement à court terme être portée par le tissu économique insulaire. La collectivité de Corse, l'Université de Corse et les acteurs de la lutte et de la prévention peuvent porter cette ambition.

Il y a la place en Corse, à terme, pour un secteur de production technologique de pointe non polluant et à forte valeur ajoutée. Plus généralement, partant du dossier des incendies, chacun comprend l'intérêt d'une politique globale dans tous les domaines de l'action publique. La collectivité de Corse va ainsi pouvoir relever le défi d'une stratégie de recherche territoriale et de développement économique innovante.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets le dossier aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 367 est adopté à l'unanimité.<sup>7</sup>**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 382 : Prughjettu di ricerca à titulu di u CPER : prughjettu « CALLIOPE » « Rinascita di i tradizioni pueticchi mediterrani in u cantu corsu »**

**\* Rapport N° 382 : Projet de Recherche au titre du CPER : projet CALLIOPE « Renaissance des traditions poétiques méditerranéennes dans le chant corse ».**

### **Madame Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Merci. Le projet CALLIOPE a pour ambition d'accompagner les efforts de valorisation du patrimoine poético-musical en articulant recherche et création. Il s'appuie sur la réappropriation de diverses traditions politiques méditerranéennes anciennes, par des chanteurs Corses qui les interprètent en mode polyphonique ou monodique.

CALLIOPE suscite et promeut des compositions musicales originales destinées à produire des concerts, spectacles et enregistrements pérennes grâce à

---

<sup>7</sup> Délibération N° 19/443 AC

l'expertise scientifique de spécialistes internationaux associés à chaque opération.

Ainsi, ce programme associera différents chercheurs, traducteurs, compositeurs et interprètes. Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport des commissions ?

**Mme ANNE TOMASI**

Favorable.

**Mme Julie GUISEPPI**

Avis favorable à l'unanimité.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Demande d'intervention ? Il n'y en a pas. Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Le rapport N° 382 est adopté à l'unanimité.<sup>8</sup>**

**SVILUPPU ECUNOMICU / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

\* **Rapportu n° 354** : Prisintazioni di u riferinziali di l'azzioni da rializà par pudè uttena u Labellu attribuitu da u Polu d'Eccellenza Tarritoriali « Impresa bilingua »

\* **Rapport N° 354** : Présentation du référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label délivré par le Pôle d'Excellence Territorial « Impresa Bilingua ».

**Monsieur Xavier LUCIANI**

Merci Président. C'est un rapport présenté par l'ADEC en collaboration avec la Direction de la langue corse. C'est la suite d'un rapport qui

---

<sup>8</sup> Délibération N° 19/444 AC

avait été voté en avril dernier et qui portait sur la constitution de ce pôle d'excellence territoriale pour l'accompagnement et la valorisation des entreprises corses dans leur activité. C'est un volet sociétal sur lequel nous sommes un peu comme tout à l'heure avec ma collègue de l'enseignement supérieur. Une transversalité est évidente et opérationnelle.

Ce rapport fait suite à un rapport d'avril et surtout à un amendement déposé à l'époque par Corsica Libera qui sollicitait l'ajout d'un référentiel d'actions à réaliser préalablement à l'obtention du label Impresa Bilingua. Dans ce rapport, la mesure Svegliu 3 a été mise en exergue. Svegliu 3 correspond à l'aide aux projets à caractère structurant et innovant en matière de promotion économique de langue corse, etc. Je passe sur les détails.

Il s'agit simplement d'avoir une action de bonification qui s'appuie sur un référentiel et surtout, qui s'inspire sur la charte A cartula di a lingua corsa, les fameux 29 articles qui étaient à l'origine de cette charte et qui sont en quelque sorte adaptés aux secteurs économiques. C'est un rapport qui, soit dit en passant et même s'il passe en fin de journée, est peut-être très intéressant en matière de promotion de la langue dans l'économie corse.

Je ne vais pas énumérer l'ensemble des articles et des actions. Par contre, je précise qu'à l'origine, il y avait trois niveaux à l'instar de ce qui se faisait pour la Charte :

- le niveau 1 avec dix actions dont six obligatoires, plus une modification de 5 % ;
- le niveau 2 où l'on monte la modification à 10 % avec une mise en œuvre d'autres actions dont certaines obligatoires, avec un laps de temps pour l'opérationnalité de deux ans ;
- le niveau 3 qui fait grimper la modification à 15 %, avec la prise en compte des deux premiers niveaux et l'ajout d'autres actions obligatoires à l'horizon de deux ans.

Il y a en tout, sur ce détail des actions, 19 actions qui s'inspirent en partie de cette charte que j'ai évoquée. J'en ai terminé sur la présentation.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Rapport de la Commission ? Favorable, très bien. Demande d'intervention avant les amendements ?

**Madame Christelle COMBETTE**

Monsieur le Conseiller Exécutif, cela me rassure que ce soit vous qui présentiez ce rapport et cela répond à l'une de mes interrogations.

Effectivement, c'est un rapport qui a été présenté dans les documents, que nous avons, par l'ADEC et selon nous, ce dispositif visait plus la promotion de la langue corse, pour laquelle nous partageons vos préoccupations, que le développement économique des entreprises.

Par ailleurs, on parle encore et toujours de difficultés de recrutement et ce, quels que soient les secteurs d'activité. L'orientation et la formation des jeunes ne correspondent toujours pas aux besoins en compétences des entreprises. Notre collègue, Marie-Hélène Padovani, interrogeait justement hier matin le Président de l'Exécutif sur le sujet en proposant une labellisation des entreprises faisant, je la cite : « Le pari de la jeunesse ».

Au-delà de l'intégration de ce critère et en vue de la bonification d'accès aux sources de financement, ne pensez-vous pas qu'il serait également opportun, salubre et je dirais même urgent pour le développement économique de notre région, d'inclure sans tarder d'autres critères de labellisation ? Notamment des critères RSE pourtant déjà présents dans la charte de la commande publique, mais qui effectivement ne sont jamais appliqués alors que chaque jour, des entreprises locales pourraient être défendues et valorisées au travers de ce dispositif existant.

Même si ce rapport est la continuité d'un précédent dispositif que nous avons voté en avril et pour lequel nous continuerons à vous accompagner, ces deux questionnements me poussent simplement à me demander si ce dispositif est une priorité au développement économique des entreprises locales. Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Vannina.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

À ringraziavvi, Presidente.

Eiu aviu aghjà felicitatu essu raportu è dunque u svegliu trè aviamu incù u nostru gruppu prupostu dunque st'amandamentu chì ci si paria chì l'affari eranu micca spicati abbastanza. Ci paria di primura maiò ch'ellu sia fattu u referenziale d'azzione da realizà di manera à ottene stu labellu.

Vulariu quantunque ribumbà nantu à ciò ch'ella dicia a nostra cullega Christelle COMBETTE, mi si pari ch'è d'aiuti par l'impresse ci n'hè parecchi è sfarente ch'ellu ci sia un aiutu in più par quelli ch'è s'impegnanu indè a lingua corsa, pensu ch'ellu hè normale. Un hè micca parchè ci saria st'aiutu quì par a lingua ch'è ci n'è saria menu par d'altri affari da aiutà à u sviluppu economicu è da aiutà l'impresse à sviluppassi ;

Dunque, quandu no avemu par rivene annant' à stu raportu chè noi aviamu amandatu à l'epica, quì videndu dunque 'ssu tavulone ch'è ghjè prupostu incù u nivellu 1, nivellu 2 è u nivellu 3, incù i referenze d'azzione da pudè ottene sta labelisazione di impresa bilingua ci si pare dinò ch'ellu ci vularia à accuncià 2 ò 3 affari.

U nivellu 1, un ci pare più necessariu di tenelu, postu ch'è avemu da cambià l'ordine di l'azzione è e priurità di l'azzione. Avemu indè u nostru amandamentu dumandatu à ch'è l'azzione ubligatorie, vale à dì à 1, 2 è 3 sianu l'azzione 14, 16 è 18 parchè ci si pare ch'è prima u diannosticu ghjè di primura maiò. Dopu a furmazione par a lingua ghjè di primura maiò dinò è di sicuru l'impiegù.

Dunque, avemu prupostu ch'è e 3 azzione ubligatorie sianu quesse quì è cusì indè u tavulone, un c'hè più cà dui livelli, u nivellu 1, u nivellu 2 ;

10 % d'aiuti in lu quadru di a misura svegliu 3, s'ellu ci hè ma credu ch'è à cullega Anne TOMASI hà da prupone un amandamentu ch'è un mi scumoda manca à pena, noi aviamu lettu ch'è e 5 azzione incù ste 3 quì ubligatorie pudarianu permette d'avè 10 % d'aiutu indè u quadru di a misura di u svegliu 3 è par avè u nivellu 2, vale à dì 15 % d'aiuti in u quadru di a misura di svegliu 3, ci paria e 8 prime azzione più sin' à 19, tutte quelle ch'è sò allistinate quì.

Eiu, ciò chè vulariu raghjastà hè ch'è stu raportu quì, u vegu cume un esempiu è vistu a pulemica ch'ellu c'hè statu nantu à u raportu di a ciucciaghja Laetizia, pensu ch'è pudariamù tene contu di st'affare, vale à dì ch'è pudariamù prupone avanzate di carriere o un sistemu di puntu cù a nostra ciucciaghja di u Laetizia para incuraghjì è aiutà quelle ch'è s'impegnanu indè a lingua corsa cume hè statu fattu dunque par l'ADEC indè 'ssu raportu quì.

À ringraziavvi.

Dunque, pruponu sti dui amandamenti, ma Anne TOMASI ni deve prupone anch'ella unu sopra tuttu annantu à l'amandamentu 1.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

A parolla à Anne TOMASI.

**Mme Anne TOMASI**

À ringraziavvi, ò Sgiò Presidente.

Prima, vuleria, ùn aghju micca avutu l'occasione quandu hè statu presentatu u primu raportu nantu à l'imprese bislingue pè felicitassi di una misura à prò di più lingua indè a nostra sucietà. Aviamu abbastanza o micca abbastanza, ma aviamu à spessu a lingua ùn deve micca esse ghjustu indè e scole, deve esse indè a sucietà è su labellu imprese bislingue ghjè una manera impurtantissima di fà vene a lingua indè a vita di tutti i ghjorni.

Aghju una prupusizione di sottu amandamentu annantu à l'amandamentu 1. Sè aghju capitu bè, l'amandamentu di a nostra cullega Vannina, u livellu 1 novu seria un rimpiazzamentu di u livellu 2 anzianu, ma mi pare chì i 5 azzione quandu no vidimu a lista di l'azzione chì ci n'hè quantunque chì sò assai semplice cumè a carta cù i nomi bislingui ò i carti d'inviti o i carti di visita bislingue, mi pare chì ci sò quantunque azzione semplice. Dunque 5 azzione per avè una bunificazione di 10 % hè pocu. Prupongu di passà 8 azzione cù 4 obligatorie, è 3 date in l'amandamentu è in più, u 4, designazione di una persona rifirente.

Eccu.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Chì dice u cunsigliu esecutivu ?

**M. Xavier LUCIANI**

Aghju pruvatu quantunque ancu sè capiscu à pocu pressu u corsu di capisce perchè u primu, u secondu, aghju capitu duie affare, se ùn mi sbagliu, in casu mai, fatemi la sapè. Invece d'avè trè nivelli di bunificazione, caccemu u primu di 5 % è tenimu 10 è 15 %.

Dunque à l'ingrossu, sè capiscu bè, u primu livellu l'apaghjemu incù u secondu è diventa cusì u primu livellu ? Và bè. Ferma u terzu, ma passa in secondu. Hè cusì ? Simu d'accordu.

## **Le Président Hyacinthe VANNI**

Saveriu hà capitu più prestu chè noi.

## **M. Xavier LUCIANI**

Postu chè vò zuzzicate à u cunsiglieru, dunque dui risposte cusì. Primu aghju d'amentatu a BDLC, ghjè a me culleghe perchè quì dinò c'hè un travagliu cumunu annantu à u sforzu sucietale universitariu, BDLC, u nostru sognu serebbe chì à termine, à mez' andà ch'ellu ci sia a pruduzione di u dizzunariu à prò di u populu perchè ghjè impurtente per noi di passà di a ricerca à un dizzunariu chì sia pupulare, d' usu pupulare.

L'azzione quì, aghju mantatu a cartula di a lingua pigliata in contu da i cullettività, da l'associi ancu spurtivi, da l'associi di Corsica, face parte quantunque di stu pianu Lingua 2020.

Dunque per risponde à Christelle COMBETTE, c'hè parechje dispositivi, a risposta sarà data di a cunsigliera, ùn si pò micca imbulighjà tutte e menzione è tutte e pruposte. Quista hè una pruposta per dà un soffiu linguisticu culturale à u mondu economicu, ghjè a lingua di tutti è ghjè a lingua per tutti. Dunque, ùn c'hè micca quì impegnimentu per noi cù l'altri cunsiglieri, l'altri settori d'azzione à prò di l'ecunomia di a giuventù. Quì, ghjè un sforzu à prò di a lingua d'usu economicu. Ghjè qualcosa chì esistia senza esiste di manera cumpleta. Quì c'hè quantunque un dispositivu chì hà da permette 15% di bonificazione, ghjè quantunque qualcosa chì pò ghjuvà à dacci dinò un sboccu suciale è soprattuttu indè a furmazione, di a giuventù dinò sta brama di fà u corsu, diciaremu cusì, sapendu chì hè un sciffu chì mi face à pena a paura.

Parlavamu stu veranu di u famosu pianu di riforma di u liceu pà divvi chì c'hè 2 % di zitelli corsi scritti in spzialità. U ministru parlava di 100, quasgi, quasgi ci vulia à parà i scrizzioni ci n'era troppu, simu à 47 in Corsica chì ripresentenu 2 % di zitelli in spcialità. Noi, sti 2 % sò à pocu pressu di a limosina per noi. Dunque st'idea d'accompagnà a lingua, a prumuzione di a lingua in tutti i settori è sopr' à tuttu quì in u settore economicu, per noi hè una affare per fà la valè è soprattuttu per dà à i zitelli chì ùn sò micca forza in prima è spcialità chì sò forse in i percorsi prufiziunali, sta voluntà d'amparà u corsu à prò di una prumuzione suciale. Quessu hè impurtante per noi.

Ùn voltu micca nantu à a pulemica cù a lettera di a prefette, ma à un mumentu datu, ùn si pò micca dumandà un sforzu chè possu qualificà di tremendu postu chè no lampemu parechje milioni indè l'insignamentu è pò à un mumentu datu, quandu u corsu sorte di a corte di a scola per entre in a sucietà, dì

ò zitelli, avà basta, attention. Quesse sò dibattiti chì esistiani 40 anni fà, di quessi, pensu chè a sucietà corsa ùn ni vole più è chè a sucietà corsa oramai i sustene.

Eccu.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

À ringrazià à Saveriu. Se aghju capitu bè, l'avvisu hè favurevule à l'amandamenti sotti amandati, s'ellu si dice cusì, ùn la sò. Dunque Vannina vole à raghjustà qualcosa.

**Mme Vannina ANGELINI-BURESI**

Si devu prisintà u sicondu amandamentu, l'aghju fattu a prima dinò...

Dunque ghjustu chì cume l'avemu detta, e 3 azione ubligatorie ci si pare esse quellu di pà u listinu di e capacità in lingua corsa à u core di l'impresa, quella di a furmazione in lingua corsa è quelle di i cundizione da impiegà u parsunale, ghjè cusì chì l'azione 14 passa in 1, l'azione 16 in 2 è l'azione 18 in 3.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Avemu capitu. U cunsigliu esecutivu ?

**M. Xavier LUCIANI**

L'idea di a valutazione iniziale di l'impresa di l'impiecati mi pare ch'ellu sia quantunque una primura ancu per noi.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Hè d'accunsentu. Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Ci aghju capitu pocu affare. Ùn vogliu micca crede chè perchè sò state spiegate in lingua corsa, dunque ùn avemu micca participà à u votu nantu à l'amandamente, ma comu vi femu cunfienze nantu à l'idea, nantu à u scopu è ch'ellu hè quellu di a deliberazione, avemu da participà à u votu di manera favurevule.



**M. Pierre GHIONGA**

Ò Sgiò Presidente, vulariu sapè se no pudiamu scambià u regulamentu senza u parè di l'ADEC è di u so Presidente ch'anu travagliatu nantu à u regulamentu è forse hè una bona raggiò di tene 5, 10 è 15. Perchè 5 hè forza per richjappà più intraprese ch'ùn anu micca l'abitudine di parlà corsu è inculendu à 10, forse c'hè menu ghjente chì pudaranu avè aiuti.

**M. Xavier LUCIANI**

Ghjustu per rispondevi, aghju interrugatu quantunque u Presidente di l'ADEC è u direttore, c'hè pochi metri di à u primu livellu à u sicondu livellu, dunque socu d'accunsentu.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Eccu. Dunque, avà, avemu passà à u votu di l'amandamentu sottu amandatu. Prima, u sottu amandamentu. Quale hè chì ghjè à favore à u sottu amandamentu ? Quale hè ch'ùn hè micca a favore ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

U sottu amandamentu ghjè aduttatu.

Avà, u votu di l'amandamentu. Quale hè chì ghjè à favore à u sottu amandamentu ? Quale hè ch'ùn hè micca a favore ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

U primu amandamentu ghjè aduttatu.

Secondu amandamentu. Quale hè chì ghjè à favore à u sottu amandamentu ? Quale hè ch'ùn hè micca accunsentu ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

Ghjè aduttatu.

Avà pudemu passà à u raportu. Quale hè chì ghjè à favore à u raportu ? Quale hè ch'ùn hè micca a cunsentu ? Quale hè ch'ùn partecipeghja micca ?

**U raportu ghjè aduttatu. À ringrazià vi.<sup>9</sup>**

---

<sup>9</sup> Délibération N° 19/445 AC

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

M. le Président, en l'absence de sténographes, j'ai cru comprendre que c'était une boîte du continent qui avait enregistré les débats et je leur prie de la santé, de la perspicacité d'avoir à leurs côtés des traducteurs forcenés pour pouvoir retranscrire nos débats de ces quelques minutes.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Pensu chè u nostru corsu hè quantunque u corsu chì si capisce. Ci vulerà chì tuttu u mondu un ghjornu capischi a nostra lingua.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Aghju capitu ciò ch'ell'anu dettu, ùn c'aghju capitu nulla à u spiritu !

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Saveriu ha capitu, u ti pò spiegà dopu !

**M. Xavier LUCIANI**

Mi sò capitu di per mè !

**QUISTIONE DIVERSE / QUESTIONS DIVERSES****Le Président Hyacinthe VANNI**

Il y a une petite modification à opérer, modification de la délibération relative à la désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de l'Office foncier de la Corse, de l'Office des transports de la Corse. C'est Madame Mariane Pieri qui siègera en tant que titulaire au sein de l'Office des transports de la Corse en remplacement de Christelle Combette et c'est Madame Christelle Combette qui siègera en tant que titulaire au sein de l'Office foncier de Corse en remplacement de Mariane Pieri.

Ceci étant dit et noté, nous pouvons passer aux motions.

**MUZIONE / MOTIONS**

**Madame Lauda GUIDICELLI**

Monsieur le Président, il y a une motion qui demande que la Commission se réunisse à nouveau. C'est une motion portée par Petr'Antone Tomasi sur le PADDUC.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Est-ce que l'on passe les autres motions pendant que la Commission se réunit ? Oui ? Très bien. La Commission peut se réunir.

La motion de Jean-Jacques Lucchini est-elle présentée ou est-elle reportée ? Reportée. Merci, Jean-Jacques. La motion d'Antoine Poli ? On va attendre deux minutes que les gens aillent en commission et après, vous la présentez.

Il y a la motion déposée par Paul Leonetti et l'on me confirme que l'on a le quorum.

**N° 2019/O2/100** déposée par M. Paul LEONETTI **relative à la situation de l'appontement Saint Joseph**

**Monsieur Paul LEONETTI**

Cette motion concerne l'appontement Saint-Joseph dont nous avons beaucoup parlé à Ajaccio ces deux dernières années. *« Considérant le rapport final de diagnostic de l'expertise judiciaire de l'appontement Saint-Joseph, sollicité par notre institution suite aux désordres générés par la tempête Adrian sur ce dernier. Considérant l'annonce par le Président de l'Exécutif de la régie provisoire sur exploitation commune de cet ouvrage jusqu'à production du rapport d'expertise judiciaire. Considérant la délibération de l'Assemblée de Corse prescrivant le déplacement des dépotages d'hydrocarbures. Considérant la confirmation par le Président de l'Exécutif le 12 novembre 2018 de ce déplacement avant fin 2023, réaffirmé et validé avec le Premier ministre lors de sa visite du 4 juillet dernier. Considérant que la durée de vie résiduelle de cet ouvrage qui a déjà 90 ans, du fait du déplacement des dépotages nécessaires à l'approvisionnement énergétique dans la zone de l'Ouest avant la fin 2023, l'Assemblée de Corse constate que les résultats et conclusions du rapport final de diagnostic de l'expertise judiciaire en cours ont pleinement validé les motivations et les décisions de l'opérateur historique. La CCI de Corse du Sud, relative à la gestion de cet ouvrage rappelle que le Président de l'Exécutif a prononcé la mise en régie provisoire et donc, en responsabilité de cet ouvrage, le 4 décembre 2018, jusqu'à la production du rapport d'expertise judiciaire y*

*afférant. Rappelle que le déplacement des dépotages d'hydrocarbures avant la fin 2023 nécessite de la part de notre institution une activation dans les plus brefs délais des procédures administratives afférentes. En conséquence, demande au Président de l'Exécutif d'informer l'Assemblée de Corse et les acteurs institutionnels concernés des suites qu'il compte donner à ce dossier en urgence ».* Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Il n'y en a pas. Avis de l'exécutif ?

**Madame Lauda GUIDICELLI**

Favorable et il y aura un point d'information lors de la session de décembre.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je mets aux voix la motion qui a déjà eu la réponse. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ? C'est noté.

**La motion est adoptée.<sup>10</sup>**

Motion suivante déposée par Monsieur Pierre Poli.

**N° 2019/O2/102** déposée par M. Pierre POLI **relative au soutien au personnel hospitalier**

**Monsieur Pierre POLI**

Merci, Monsieur le Président.

Une motion de soutien aux personnels hospitaliers : « *Considérant les revendications légitimes portées par le personnel hospitalier depuis plus de neuf mois afin de pouvoir faire face décemment à leur mission de service public. Considérant ces neuf mois de grève et de paralysie dans les services d'urgence alors que l'hôpital public arrive à saturation. Considérant le mouvement social inédit des personnels de santé ayant émaillé l'actualité quotidienne. Considérant que le plan d'urgence du gouvernement Macron à destination des hôpitaux dévoilé le 20 novembre dernier est jugé insuffisant par l'ensemble des*

---

<sup>10</sup> Délibération N° 19/447 AC

*professionnels du secteur hospitalier et des syndicats. Considérant que le budget de 300 millions d'euros alloué dès 2020 à l'ensemble du territoire représente ce qu'il faudrait investir uniquement pour remettre à niveau et moderniser les établissements de santé corses. Considérant donc que tous ces moyens présentés comme un véritable plan de sauvetage au service de l'hôpital public ne sont pas suffisants pour permettre une bonne prise en charge des citoyens et une mise aux normes des établissements, l'Assemblée de Corse demande à l'Etat de prendre en considération les revendications sociales légitimes demandées par le personnel hospitalier manifestant depuis neuf mois. Demande à l'Etat d'allouer de véritables moyens permettant ainsi aux professionnels de santé d'exercer leur travail correctement au service de la population ». Merci, Monsieur le Président.*

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a une intervention contre ou pour ? Avis de l'Exécutif ? Favorable. Je mets aux voix la motion. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

**La motion est adoptée.<sup>11</sup>**

Suspension de séance et nous attendons le retour des gens qui sont en commission pour la dernière motion, à savoir qu'il faut qu'elle intervienne avant 20 heures.

**La séance est suspendue à 18 heures 36.**

**Reprise de la séance à 19 heures 30.**

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Si tout le monde veut bien regagner sa place, merci. Nous allons commencer par Monsieur Antoine POLI pour la motion sur la Lauze.

---

<sup>11</sup> Délibération N° 19/448 AC

**Motion n° 2019/O2/083** déposée par M. Antoine POLI au nom du groupe Andà per Dumane **relative au développement de la filière Lauze.**

**Monsieur Antoine POLI**

M. le Président, il y a des modifications qui ont été apportées. Donc il faudrait peut-être avoir le document final.

**Le Président TALAMONI**

Avez-vous le document ?

**Monsieur Antoine POLI**

Non.

Nous sommes sur la motion du développement de la filière de la Lauze en Corse.

L'ensemble des considérants met en avance les difficultés que rencontre la filière Lauze en Corse, notamment, le fait qu'il ne reste plus qu'une seule carrière en Corse et que sa durée de vie est de dix ans.

Le manque de formation des couvreurs.

L'obligation de l'installation de lauze pour les constructions dans de nombreuses communes de Corse.

Il faut savoir également que nous importons pratiquement 90 % de Lauze sur notre territoire.

C'est pour cette raison que nous demandons au Conseil exécutif d'engager toutes les études nécessaires afin d'établir un rapport sur la relance de la filière Lauze en Corse.

Nous demandons de relancer la filière Lauze en partenariat avec le CFA, en créant des formations, concernant cette filière, comme une formation de couvreur.

Nous proposons de permettre, à toutes les personnes exerçant en tant que couvreur spécialiste Lauze, d'effectuer un stage de perfectionnement dans le cadre des formations nouvellement créées.

Je vous remercie.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Je suppose qu'il y a un avis favorable à l'unanimité de la commission. Est-ce qu'il y a une intervention contre ? Non.

L'Exécutif ?

**L'Exécutif émet un avis favorable.**

Nous allons mettre aux voix les amendements qui ont été validés en commission ainsi exposés par Monsieur POLI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Participation ?

**L'amendement est adopté.**

Nous allons mettre aux voix la motion ainsi amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Participation ?

**La motion est adoptée.<sup>12</sup>**

**Monsieur Jean-Charles ORSUCCI**

Président, excusez-moi, juste un point d'ordre. Je voudrais un rappel du règlement. Une motion vient de nous être donnée pour un changement important. Notre groupe aimerait pouvoir discuter de la toute nouvelle mouture qui nous a été distribuée, étant donné qu'il y a des éléments importants. Nous souhaitons pouvoir l'analyser et prendre une décision en connaissance de cause.

Donc, je veux savoir, à quel moment je peux demander une suspension de séance pour pouvoir regarder le contenu de cette motion.

---

<sup>12</sup> Délibération N° 19/449 AC

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Dans les 20 minutes, il est 19 heures 40. La suspension est de droit, bien entendu. Je remercie les services qui sont prêts à faire un effort, avant le week-end, pour que nous puissions finir cette session, et cette motion très importante.

**Suspension de séance à 19 heures 41**

**Reprise à 19 heures 55.**

**Motion N° 2019/O2/082** déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et Petr'Antone TOMASI au nom du groupe Corsica Libera **relative au recours contre tout document local d'urbanisme en cas de non-respect du PADDUC**

Motion présentée par Mme Rosa PROSPERI

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Nous attendons Monsieur Jean-Charles ORSUCCI qui devait nous projeter un document. Nous attendons que la régie soit opérationnelle.

Que chacun veuille bien reprendre sa place.

Si tout le monde veut bien regagner sa place. Un peu de silence, s'il vous plaît.

**Madame Rosa PROSPERI**

Cette motion est fondée sur un constat qui est largement celui de la situation du foncier en Corse.

Premier élément du constat : la question prioritaire du foncier et de l'augmentation considérable des prix du foncier tels que cela a été consigné dans un rapport de l'AUE que nous avons voté et examiné il y a quelques mois. Sur des zones manifestement en tension, avec la caractéristique qu'il y a un zonage très particulier, qui fait la démonstration d'un certain nombre de dérives.

Deuxième élément du constat : l'annulation de la cartographie des espaces stratégiques agricoles, et la constatation du développement des permis de construire sur des terres agricoles, dont l'inconstructibilité demeure.



Troisième élément du constat : l'intérêt à agir de la collectivité contre un acte d'urbanisme, dès lors, qu'il contrevient, manifestement, à une délibération de portée normative votée par elle, et notamment aux principes du PADDUC.

Quatrième et dernier élément du constat : la réitération depuis deux mandatures d'une fin de non-recevoir donnée par les Préfets en exercice, aux demandes des présidents de l'AUE qui consistait à connaître, en temps et en heure, les permis de construire validés par l'État.

Dernier élément du constat, qui est un corollaire de l'élément que je viens d'exprimer : c'est encore un peu plus grave, c'est-à-dire que la situation monte en tension. Le refus de l'État de mettre en œuvre une délibération de l'Assemblée de Corse qui sollicitait, au mois de mai dernier, qu'une convention avec l'État soit signé afin de renforcer le contrôle de légalité.

C'est la raison pour laquelle les rédacteurs de la motion ont souhaité que l'Assemblée de Corse édicte, comme principe, qu'elle aurait un contrôle qui se veut le plus complet possible sur les documents d'urbanisme et les autorisations individuelles d'urbanisme.

Et que, la collectivité de Corse affirme, comme un principe important, pour ne pas dire fondamental, qu'elle engagerait des recours, contre les documents locaux d'urbanisme nouvellement élaborés ou révisés, dès lors qu'elle considérerait que ceux-ci contreviennent manifestement aux dispositions du PADDUC.

Le Président du Conseil exécutif, pouvant ester en justice, soit par voie d'action, soit par voie d'intervention, contre toute autorisation d'urbanisme portée à sa connaissance.

Bien entendu, pour que ces documents soient portés à sa connaissance, il faut que l'État satisfasse à la demande qui lui a été faite, au moins deux fois, si ce n'est trois, puisque nous avons aussi la délibération. Cette motion a pour effet de réitérer solennellement la demande, à l'État, de lui communiquer les autorisations d'urbanisme validées, en temps et en heure, pour parfaire sa connaissance.

Enfin, c'est le dernier élément qui permettra de mettre en œuvre ce contrôle. La motion demande que les moyens de l'AUE, en matière de conseil et d'accompagnement des collectivités et de suivi de la mise en œuvre du PADDUC, soient renforcés.

Étant précisé, et c'est évidemment à l'esprit de tous, puisque nous venons de le voter, le règlement d'aide aux communes qui a été adopté par notre assemblée, il y a quelques heures, va également dans ce sens. C'est également une série de dispositions que la collectivité a vocation à faire respecter.

J'en terminerai en disant que cette demande est une demande de principe. Elle est une demande à laquelle la collectivité est contrainte en raison de la carence de l'État. Et c'est une demande qui est attendue, très attendue au sein de la société Corse.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Juste pour rappeler qu'en commission permanente, il avait été acté qu'il y aurait un débat sur cette motion. Nous allons d'abord demander l'avis de la commission et après on ouvrira le débat.

### **Madame Nadine NIVAGIONNI**

Avis favorable, avec non-participation du groupe. Non-participation de GHIONGA Pierre, seul. Et vote contre de Christelle COMBETTE.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Très bien. Jean-Charles demande la parole.

### **Monsieur Jean-Charles ORSUCCI**

Merci Président. J'espère que nous allons avoir un premier slide. Quel est l'état d'esprit de notre groupe ? Avant de voter, nous avons réfléchi sur deux positions, pour être totalement honnête avec vous, j'attends une réponse de l'Exécutif par rapport à ce qui va être dit.

Nous avons deux positions : soit, nous votons contre, si on évoque aussi tout un panel qui serait autour de la loi Littoral, de la loi Montagne, je vais essayer de vous en faire la démonstration.

Nous pensons que maintenant, il y a un danger, notamment au moment où nous parlons, par rapport aux documents d'urbanisme qui sont souvent très anciens - je parle sous le contrôle de Jean - parce qu'aujourd'hui il y a peu de documents d'urbanisme qui soient réalisés ces derniers temps et totalement conformes à la loi ÉLAN, à la loi ALUR, à la loi Grenelle, je n'en connais pas beaucoup en Corse. Donc on attend là-dessus un petit éclaircissement.

Si, on ne parle que de l'application du PADDUC. Nous, notre position sera de ne pas participer au vote.

Nous ne voterons pas contre, parce qu'il faut que nous soyons là aussi - j'emploie souvent ce mot -, je le dis, il faut être un peu cohérent. Nous avons voté le PADDUC et nous continuons à penser que c'est un bon document, même si nous pensons qu'aujourd'hui il faut le corriger, parce qu'il y a un certain nombre de choses à revoir. Mais il faut être cohérent, Marie-Hélène et moi-même l'avons voté, et d'autres dans le groupe partagent la vision de ce document. Souvent, à travers ce que j'ai pu lire, vous demandez l'application du PADDUC. Donc, je ne peux pas dire que je suis contre l'application du PADDUC, je le répète il faut être cohérents, même si aujourd'hui je reprends des exemples concrets, Jean, parce que c'est de cela dont je voudrais vous parler aussi.

Derrière le mot urbanisme, derrière les théories, il y a des gens, il y a des permis, il y a des familles, et c'est toujours embêtant, sur les ESA, nous savons tous qu'il y a une cartographie à remettre rapidement à niveau, parce qu'elle pose des problèmes, parfois, dans des zones où il y a une certaine forme d'absurdité, et cela se comprend, vu l'échelle.

Donc, sur le fait que demain on demande l'application du PADDUC, s'il ne s'agit que de cela, la seule chose que je voudrais vous dire à ce moment de l'explication, c'est : pourquoi nous proposer une motion ?

Si nous ne votons pas pour, c'est parce que nous pensons, tout simplement, qu'aujourd'hui, et vous le dites vous-même dans votre démonstration, en l'état du droit vous en avez tout à fait l'opportunité.

Donc, j'ai envie de vous dire : exercer votre droit. Si le Président de l'exécutif estime que l'on contrevient aux règles, aujourd'hui, le droit positif français lui permet d'ester en justice. Il n'y a pas besoin de cette motion pour le faire.

Nous, aujourd'hui, nous n'allons pas voter contre, mais nous n'allons pas non plus voter, parce que vous avez le droit de le faire.

C'est un choix de communication, je suppose. Pour moi, c'est un choix de communication que de déposer une motion par un groupe et pour interpeller l'exécutif. C'est le premier point.

Autre point important. Je le dis, j'ai un profond désaccord sur un point. Le laxisme de l'État en matière de contrôle de légalité. Je le dis, ici, aussi

avec force. Je regarde Pierre, Louis n'est pas là, je regarde tous ceux qui ont la chance d'être élus dans une commune.

Est-ce qu'aujourd'hui vous avez la chance dans vos communes d'avoir un contrôle de légalité laxiste ? Moi, je peux vous dire que le contrôle de légalité sur la commune de Bonifacio, je le trouve d'une grande rigidité. Souvent, tous les maires que je rencontre ont plutôt tendance à dire que souvent ce contrôle il est un peu tatillon. Personnellement, je me permets de le dire ici. Alors peut-être que je n'ai pas de chance, et que tous les maires de Corse me diront le contraire, mais nous en avons déjà discuté avec Pierre, vraisemblablement, c'est le cas, on pousse souvent les curseurs au maximum. Pourquoi ? Comment ? Vaste débat. Mais je peux vous dire que les curseurs sont poussés. L'air de dire qu'il faut renforcer le contrôle de légalité aujourd'hui, je ne pense pas que ce soit nécessaire.

Est-ce que derrière cette motion, il y a une défiance vis-à-vis des maires de Corse ? Il faut le dire. Moi, je leur fais confiance en grande majorité, il y a sûrement des maires qui ne sont pas vertueux, et nous devons, bien sûr, dans ces cas-là user de tous les moyens pour les mettre en difficulté. Mais je crois qu'une grande partie des maires de Corse sont des gens vertueux.

Après, pourquoi je vous ai affiché ce document ? Je vous ai affiché ce document, parce que c'est un exemple concret. Souvent nos discussions dans cet hémicycle sont abstraites, là, on va toucher du concret.

Là, vous êtes sur la commune de Bonifacio, ici, même ceux qui ne viennent pas souvent vont comprendre. Là, vous avez l'hôpital local de Bonifacio, dont le permis a été déposé dans les années 2000. À côté, vous avez le collège de Bonifacio, qui a été construit dans les années 90. Date importante. Nous sommes après la loi de 1986 et après la loi Littoral.

Aujourd'hui, un jeune Bonifacien a déposé un permis, ici, nous sommes à 200 mètres. Il a déposé dans un espace inscrit et classé. Je précise que, cet espace inscrit et classé, on nous a accusés d'avoir déposé beaucoup de permis, y compris quand Fabienne GIOVANINNI siégeait à la Commission des sites, nous avons voté un règlement pour être stricts sur le sujet. Dix permis avaient été délivrés en dix ans, sur cette zone. Aujourd'hui, tout est très clairement encadré.

J'ai délivré le permis de construire. J'ai été obligé, puisque je suis en site classé et inscrit, d'aller devant la Commission des sites. À la demande de la majorité territoriale, je crois, on m'a demandé de retirer ce permis de construire. Je le dis très clairement. Petite parenthèse, ce ne sont pas des gens qui sont hostiles à qui que ce soit, ici. Je vais m'amuser à remarquer, d'ailleurs, que

l'oncle Germain était à l'inauguration de Pèr a Corsica il y a deux jours, donc vous voyez qu'il ne s'agit pas d'une maison de 600 m<sup>2</sup>. Je parle d'une maison de 200 m<sup>2</sup> avec deux appartements et à 200 mètres de l'hôpital de Bonifacio. Je poursuis.

U Levante a adressé une lettre au préfet, sûrement à l'exécutif de Corse, au maire de Bonifacio et on dit clairement : « *les deux parcelles support de la demande du projet de construction d'un ensemble de deux logements au lieudit Biancarelli se situent en zonage UP2 du PLU de la commune de Bonifacio* ».

Petite parenthèse importante. Cette zone a été validée par le TA, elle a été validée par la Cour administrative d'appel, même à l'époque où la loi Littoral existait déjà, nous sommes en 2007. Je continue l'explication.

« *Ce zonage est illégal, car il n'est pas le support d'une zone agglomérée au sens L.121-8 du Code de l'urbanisme et du PADDUC. Ce zonage est entouré sauf au nord de zonage N* ».

Je ne dis pas qu'U Levantu n'est pas dans son rôle. Je vous dis simplement qu'aujourd'hui, la loi votée à Paris, par le député de Sochaux et de Grenoble, elle n'est pas adaptée aux territoires de la Corse.

Je vous dis qu'aujourd'hui, est-ce que Gilles SIMEONI, Jean BIANCUCCI, vont continuer à refuser ce permis, là où ils se trouvent aujourd'hui ? Est-ce que Gilles SIMEONI aujourd'hui, va attaquer ce permis, au nom de la loi Littoral ?

La question que je pose, c'est celle-ci. Elle est fondamentale. Elle nous met tous mal à l'aise. Parce qu'ici, je sais qu'il n'y a personne qui veut bétonner la Corse. Je ne crois pas. Je ne peux pas le penser, un seul instant. Il n'y a personne qui a vendu son âme au diable. Je ne fais le procès à personne dans cet hémicycle. Pour moi, je ne connais que des gens avec une grande probité.

Mais c'est cela notre quotidien, à nous maires de Corse, aujourd'hui. Bien sûr qu'il y a Sulitzer à Cala Longa. Allez, nous aurions tous dit : ce n'est pas grave. La maison de Marc Sulitzer à Cala Longa, ce n'est pas un problème. Mais aujourd'hui, on rencontre beaucoup plus ce genre de cas, et c'est ce genre de cas que nous allons devoir résoudre ensemble.

Et moi, je veux savoir, si l'exécutif de Corse va déférer ce genre de permis. Alors, s'il n'y a que le PADDUC, mezza bastunatta, on dirait. Mais si demain, dans le cadre de la surenchère, on revient avec une motion demandant

l'application stricte de la loi Littoral aujourd'hui, c'est de ces cas-là, dont on va devoir parler ensemble dans cet hémicycle.

C'est cela que je veux vous dire aujourd'hui, et que c'est notre quotidien, je ne pense pas que nous ayons vendu notre âme au diable, ni Patrick TAFANI, ni l'adjoint à l'urbanisme, ni moi-même, et pourtant, nous avons reçu un recours d'U Levantu, nous expliquant que nous étions encore des bétonneurs et que nous violons grassement la loi Littoral.

Oui, nous la violons, je le dis et je l'assume. Oui, je viole la loi Littoral, parce qu'ils vont gagner devant le TA s'il défère le permis. On le sait tous, ils vont gagner. Nous ne sommes pas, au regard du PADDUC et de la loi du Littoral, dans une zone qui doit être considérée comme urbanisée. Et c'est cela notre problème quotidien.

Et moi de la motion de *Corsica Libera*, dont je suis sûr que je partage à 90 % la philosophie, j'ai envie de vous dire que c'est là, où j'ai besoin d'aide, c'est là où, Jean, je t'interpelle. Je l'ai dit, je vais le redire publiquement. La dernière fois que je suis allé devant la sous-préfète de la Corse-du-Sud et que je lui ai dit : « Madame, lorsque nous allons passer de 1 200 hectares à 400 hectares à Bonifacio, il faut que vous veniez m'aider, parce que seul, expliquer aux jeunes d'administré qui m'appellent en me disant : « Jean-Charles, je ne comprends pas. C'est une maison de 200 mètres, on est en ville, vous me la refusez. Pourquoi vous me la refusez ? Qui me la refuse ? »

Je n'arrive pas à lui expliquer. Mais il faudra que j'aie à mes côtés, Madame la Préfète qui m'a répondu : « Vous êtes le premier représentant de l'État, je ne viendrai pas. C'est à vous d'expliquer la loi ». Elle n'a pas le droit de me dire cela, elle n'a pas le droit de me laisser dans la difficulté comme cela.

J'ai demandé à tes services que vous soyez présents, lors de la première réunion publique, pour dire aux Bonifaciens que malheureusement la loi Littoral, aujourd'hui, va peut-être empêcher qu'on puisse construire à 100 mètres de l'hôpital de Bonifacio.

C'est cela qu'il va falloir faire aujourd'hui, et c'est ce challenge que nous allons devoir relever ensemble. Et c'est là, où nous avons besoin d'aide.

Moi, j'ai une totale confiance en Jean BIANCUCCI pour venir m'aider. Il doit venir m'aider avec l'Agence d'urbanisme, mais m'aider à surmonter ces difficultés-là, et à les expliquer avec moi.

Aujourd'hui, je le répète, nous ne voterons pas la motion. Mais j'attends quelques explications de l'Exécutif pour savoir si nous allons nous contenter de nous abstenir, ou si nous voterons contre.

Si vous m'expliquez qu'aujourd'hui le président de l'exécutif de Corse, petite parenthèse, comme aurait pu le faire Ange SANTINI, je répète, ou Jean BAGGIONI, lorsque Jean BAGGIONI, pire, Jean BAGGIONI, maître d'ouvrage, a construit le collège de Bonifacio, là où il est, en violation de la loi Littoral. Lorsqu'en Ange SANTINI a laissé construire l'hôpital de Bonifacio et le maire de Bonifacio avec lui, et moi-même avec lui, pour le soutenir.

Est-ce qu'aujourd'hui Ange SANTINI aurait dû attaquer le permis de l'hôpital de Bonifacio pour violation de la loi Littoral ? Parce que c'est cela la réalité.

Voilà les questions que je vous pose aujourd'hui. Je vous remercie.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

### **Madame Mattea CASALTA**

Merci, Monsieur le Président. J'ai bien entendu la passion de Jean-Charles ORSUCCI, je l'ai entendu et je la comprends, parce que nous sommes tous soumis, nous élus, mais aussi faisant simplement partie du peuple corse et très attaché à notre terre. Mais nous écoutons aussi ce que nous disent nos compatriotes, les gens dans la rue qui veulent construire ou qui subissent telle ou telle pression.

C'est vrai que lorsque l'on est maire, ou conseiller municipal, quand on est élu, à n'importe quel niveau, nous sommes souvent sollicités, montrés du doigt, pris à partie, mais tu l'as bien dit, Jean-Charles, souvent, nous y sommes pour rien. En nous retournant vers les services de l'État, nous n'avons qu'une porte fermée. Ce n'est pas normal.

Cette motion, bien entendu, tu l'as bien compris, nous allons la défendre et nous allons même demander si le PNC peut s'associer à cette motion. Pourquoi ? Parce que d'un côté, effectivement, il y a des injustices flagrantes, terribles, qui nous mettent très mal à l'aise, parce que c'est de la souffrance en face.

Quand un couple avec deux enfants par exemple, et j'en connais, ne peut pas construire, alors qu'un promoteur à côté va faire une résidence aucun

souci d'urbanisme, sans faire appel au CAUE, sans faire appel aux services de l'AUE, sans rien faire, et que ce monsieur a tous les droits, c'est injuste, et c'est de la souffrance pour nous aussi.

Seulement, voilà, cela, ce n'est pas la généralité. Ce qui se passe en Corse, maintenant, ce sont des permis de construire qui se multiplient depuis quelques années. Ce sont des résidences qui poussent partout, des centres commerciaux qui poussent partout. C'est vraiment une pression quotidienne, constante, étouffante sur ce pays.

C'est vrai que nous avons une population, un flux régulier de nouveaux venus qui viennent chez nous, parce qu'effectivement c'est quand même beaucoup plus agréable de vivre chez nous que dans le nord de la France, ou n'importe où ailleurs. Mais tous ces gens-là, forcément, il faut les loger. Et tous ces gens-là, souvent, ils ont un pouvoir d'achat qui est supérieur au nôtre. Ces gens-là construisent, achètent et s'installent.

Je pense que la motion de Corsica Libera, elle est peut-être pour réguler cette pression-là et non pas pour punir telle ou telle personne qui voudrait faire sa maison, qui vraiment, a toute légitimité pour faire sa maison sur un terrain qui lui appartient, un terrain de famille.

Mais cette motion est destinée à autre chose. Elle nous donne, malgré tout, peut-être un petit moyen, un petit droit de regard, sur ce qui nous arrive. Quand les gens nous demandent : « Mais comment vous êtes les élus de la Corse et vous ne faites rien, vous ne voyez donc rien. Vous avez les yeux fermés ». Que peut-on répondre à cela ? Doit-on rester les bras ballants et on dit : c'est la fatalité ?

Ce n'est pas la fatalité. On est en droit de défendre ce pays. Et ce qui compte le plus dans ce pays, effectivement, c'est le peuple. Effectivement, c'est la langue, mais c'est surtout le foncier.

Parce que si ce foncier, nous l'avons vendu, à tous, il ne sera plus à nous. Cela, c'est certain. Donc nous sommes obligés de défendre ce foncier. Et vraiment, nous comprenons, moi, je comprends ta réaction de maire, mais d'homme. C'est tout.

Alors nous sommes complètement d'accord avec la motion de Corsica Libera, et je le répète, nous souhaiterions nous associer à cette motion. Je vous remercie.



**Le Président Hyacinthe VANNI**

Très bien. Ceci étant dit, je pense que Rosa a déjà exposé. Je pense que vous avez acté le débat en Commission permanente, mais là, je pense que nous avons eu l'occasion de discuter en commission, longuement. Ce n'est pas la peine de refaire les débats de commission en session.

**M. Xavier LACOMBE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Je vous donne la parole, Monsieur LACOMBE.

**M. Xavier LACOMBE**

Si c'est pour alourdir ou contraignant que je m'exprime. Non, ne soyez pas gêné.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Pas du tout ! Je ne suis jamais gêné, surtout pour vous donner la parole.

**Monsieur Xavier LACOMBE**

Merci. Très rapidement, j'écoute attentivement et c'est vrai que Jean-Charles ORSUCCI s'exprime avec passion dans le rôle de maire qui l'anime, et nous sommes tous plus ou moins des élus, maires, conseillers municipaux ou adjoints, face à ces difficultés. Je voudrais répondre, non pas une réponse à Mattea, mais s'il suffisait de cette motion pour réguler la pression foncière en Corse... C'est ce qui a été dit, c'est ce que vous venez de dire : je voterai à due mani. Mais je crois que ce n'est pas à travers une motion que nous allons régler le problème. C'est une première chose.

Deuxième point. Tous les maires, aujourd'hui ceux qui sont le plus exposés, qui rencontrent les plus grandes difficultés, ce sont les maires pour élaborer leurs documents d'urbanisme. Et pour preuve, on peut aujourd'hui échanger entre maires, et même avec les services de l'AUE, si je pose la question : depuis le vote du PADDUC, en octobre 2015, combien de PLU ont eu aujourd'hui, quatre ans plus tard, une issue favorable ?

On peut les compter sur les doigts d'une main. Et encore, il n'y a pas de PLU, certains ont été annulés partiellement.

Je prends le dernier exemple, celui de CISCO. Nous sommes vraiment face à une difficulté. Ce n'est pas pour jeter la pierre sur l'un ou l'autre, même si je n'ai pas voté le PADDUC, je n'étais pas là. Je pense que c'est un document qui doit être révisé, qui appelle à des modifications, qui doivent assouplir certaines choses, dans certains cas.

Je crois qu'il y avait, à mon avis, une position de l'Exécutif qui était catégorique de dire non, et puis au fil des échanges, on voit que l'on y parviendrait, peut-être pas tout de suite, mais peut-être un peu plus tard. Ce qui prouve bien qu'il y a des choses à déverrouiller. Cela, c'était le deuxième point.

Quand on me parle de contrôle de légalité, les maires et les Conseillers municipaux, mais plus particulièrement les maires ici présents, sauf si quelques maires peuvent apporter la contradiction, je pense que nous sommes véritablement face à cette difficulté.

C'est vrai qu'il y a l'urbanisme, le droit de l'urbanisme, et derrière, ou avec, ou en même temps, il y a aussi des hommes, des familles, et des Corses, et se pose toujours, en toile de fond, le problème de la vente, de la constructibilité de la terre, dont nous sommes tous sensibles, cela n'appartient pas plus aux uns qu'aux autres. Comme le disait Jean-Charles, je pense que tout le monde est vertueux, tout le monde a envie de faire, tout le monde est responsable, et je ne crois pas aux maires irresponsables qui veulent à tout prix bétonner, qui veulent à tout prix faire n'importe quoi sur leur commune. Je crois qu'ils ont assez d'amour pour leur terre, d'amour pour les gens qui les entourent, ils ont assez d'amour pour la Corse pour avoir le devoir de la protéger.

Voilà, ce que je voulais dire. Il n'y a pas le monopole de la terre, elle n'appartient pas qu'à certains, bien au contraire. C'était le deuxième point.

Le troisième point. Sur le contrôle de légalité, je vais vous dire, je ne sais pas à qui on fait des cadeaux, mais je ne pense pas, comme l'a dit Jean-Charles ORSUCCI, marie de Bonifacio, on n'en fait pas. Et même - et je suis en train de le vivre - lorsqu'un permis réputé tacite, parce qu'il n'a pas été instruit, pour différentes raisons, par les services. Quand une commune est encore au RNU parce qu'elle a un mal fou à sortir son document d'urbanisme, que le permis est réputé tacite, eh bien, nous avons tout de suite, les retraits de permis effectués par l'État.

Comment devons-nous expliquer, nous maires, au pétitionnaire qui nous dit : « ça fait deux mois, je n'ai pas de réponse, mon permis, je l'ai, il est réputé tacite ». On dit : « Non, le secrétaire général de la Préfecture, ou Madame la Préfète, les services font un retrait de permis. Et tu n'as pas ton permis ». Et

là, nous rentrons encore dans un système encore plus complexe, plus compliqué, où nous sommes mis à contribution, en permanence.

Je vais vous le dire, très sincèrement, si je pouvais, très rapidement faire mon PLU, qu'il soit arrêté, approuvé, et je dirais purgé de tout recours, je serais le plus heureux, parce que je gagnerais en temps, en santé, et en tranquillité. Je pense que tous les maires sont dans cet état d'esprit. Nous avons envie de les faire, d'aller au bout, et très vite.

Ceci dit, au vu des difficultés d'établir ces documents d'urbanisme, il faut des années. Et c'est bien pour cela, permettez-moi de rebondir encore une fois, en faisant une parenthèse, il est impossible, et c'est pour cela que je dis qu'il s'agit d'un leurre, que les documents d'urbanisme pour une commune qui démarre soient faits dans les trois ans. Et même pour ceux qui ont démarré, qui sont même en état d'avancement, je dirais, considérable. C'est bien pour cela que la carotte des 20 % sur l'urbanisme, je pense qu'elle ne sera pas ou très peu utilisée.

Cette motion aujourd'hui, sincèrement, je ne vois vraiment pas, si ce n'est que dans l'esprit, oui, mais alors, c'est une motion, pourquoi pas. Mais je ne vois vraiment pas ce qu'aujourd'hui elle peut apporter, du fait que l'Exécutif a le droit d'ester en justice. Il n'y a rien d'extraordinaire, on n'invente rien ! Même il y a le recours au tiers, même le voisin peut attaquer un permis ou un document d'urbanisme. Aujourd'hui, on n'invente rien.

Je ne sais pas ce que l'on crée, là, très sincèrement. Le président de l'exécutif, ou autres, peuvent très bien le faire, ils ont le droit sur n'importe quelle autorisation d'urbanisme : CU, DP, PC, PA c'est un droit, donc on n'invente rien.

Ensuite, il y a quelque chose qui ne me semble pas très à propos, que les moyens de l'AUE, même si nous partageons et cela a été évoqué ce matin, en matière de conseil et d'accompagnement, et non de contrôle, parce que là, il s'agit de parler du contrôle. Et là, d'un seul coup, on parle de conseil et d'accompagnement des collectivités, de suivi de mise en œuvre du PADDUC. Mais bien sûr qu'il le faut ! Bien sûr que nous sommes d'accord !

Le président de l'exécutif lors de sa présentation concernant le règlement d'aide aux communes et aux EPCI, l'a évoqué. Il faut renforcer, bien sûr. Mais aujourd'hui cela n'a rien à voir avec ce contrôle. Puis, c'est quelque chose qui peut se décider ailleurs et autrement.

Voilà, c'est tout. Je vous le dis, très sincèrement, nous ne voterons pas cette motion.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Monsieur LACOMBE.

**M. François-Xavier CECCOLI**

Rapidement puisque nous allons un petit peu au-delà et que nous parlons d'urbanisme, on va essayer d'aller vite pour les services. Si l'on est un petit peu courageux et honnête aujourd'hui on ne peut que constater que l'urbanisme en Corse ne fonctionne pas. Cela ne fonctionne pas, pourquoi ? Je vais prendre l'étiquette d'un maire du rural.

Quand on voit ce qui s'est passé à Linguizzetta où certains groupes politiques ont manifesté et que nous voyons des promotions sortir de terre. Je ne vais pas rentrer dans le débat de savoir si cela a été fait avant ou après l'autorisation, peu importe, en tout cas, ça sort de terre. Donc, on n'arrive pas à lutter contre cela. Par contre, on refuse des permis à des gens qui sont des gens de la région qui font leur maison, qui veulent habiter les villages à trois kilomètres de la mer. Quand on voit cela, si on est honnête et objectif, cela ne marche pas.

On peut lister les différentes lois, dont la dernière qui a encore renforcé des notions de complexité qui arrivent à des niveaux jamais vus. Je vais vous citer un exemple. Un agriculteur qui a déposé un permis pour faire une serre, – que certains gens de Femu a Corsica connaissent bien – et aujourd'hui ce dossier doit passer en Conseil des sites. OK. Le gars, il dépose son permis, il est à deux kilomètres et demi de la mer, on va passer en Conseil des sites et on me demande, à moi, de monter en Conseil des sites, le 13. Je vais sans doute, monter en Conseil des sites, le 13, et je ne sais pas.

Voilà, très sincèrement, ce que je voulais dire à tout le monde aujourd'hui, c'est que cela ne marche pas. Nous n'arrivons pas à protéger ce que nous voulons protéger.

Je vous prends au mot dans le bon sens, Monsieur le Président de l'Agence d'urbanisme, vous êtes le témoin de vos chiffres, que les chiffres ont explosé, donc c'est bien que le PADDUC n'a pas protégé. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas de PADDUC, je suis un partisan du PADDUC, je suis un partisan des ESA. Je dis que cela ne marche pas, et la réalité le montre.

On laisse exploser de l'urbanisme dans des endroits incroyables où seul l'argent peut être le témoin et le conciliateur, et à côté de cela, on refuse à des personnes qui vivent sur leur territoire et qui pour certaines contribuent à

sauver, voire, à être le dernier habitant du village, et bien, on fait disparaître ces habitants. Encore une fois, cela ne marche pas.

Deuxième point. On applique des règles, on applique des lois, on devient tous des juristes, mais in fine, qu'est-ce qu'on voit apparaître ? L'extension des mégapoles que sont devenus Bastia et Ajaccio. Le plus grand nombre de permis, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas que ces endroits vivent, mais on voit bien que les constructions se développent plus dans ces endroits-là, dans des endroits extrêmement touristiques.

Je crois que la réponse aujourd'hui que nous avons sur les documents officiels ne permet pas de tenir compte de cela. Il va falloir y réfléchir sérieusement. Je sais que tout le monde a la pression des associations, la pression de l'Etat, la pression de ci, la pression de là. Mais si nous ne sommes pas capables, de dire qu'aujourd'hui il va falloir réfléchir à réformer un document qui doit absolument être réformé. Mon collègue disait : il va falloir assouplir. Il a raison et il va falloir durcir ! Il va falloir assouplir et il va falloir durcir. Il va falloir réorienter le bateau pour que les gens qui veulent vivre ici puissent continuer de construire dans des conditions décentes de permis de foncier.

Un autre échec. Vous voyez bien le prix du foncier. Est-ce que vous pensez qu'aujourd'hui nous avons évolué dans le bon sens ? Il a explosé le prix du foncier. Je suis désolé, cela n'a pas fonctionné non plus.

Je crois qu'il va devenir urgent de se dire, non pas, il a été stupide de faire un PADDUC, ce n'est pas du tout mon propos, mais ce document ne suffit pas, il faut le réfléchir, il faut le renforcer sur certaines thématiques qui ne fonctionnent pas, et peut-être l'assouplir sur certaines, où il est devenu contre-productif. Je vous ai cité l'exemple, même si ce n'est pas lui, c'est plutôt la loi Elan, de ce permis d'un agriculteur qui fait des serres et aujourd'hui le maire doit monter en Conseil des sites. Je ne sais pas d'ailleurs, ce que je vais vraiment dire en Conseil des sites, sur un permis agricole de quelqu'un qui a déjà une exploitation, et qui veut rajouter un hangar.

J'insiste, chers collègues, si à un moment donné nous n'avons pas le courage de nous dire : il faut s'attaquer à ce problème de l'urbanisme à bras-le-corps, on va vite être complètement dépassé, mais pas dans le bon sens du terme. C'est-à-dire que nos gens pourront encore moins construire qu'avant, mais cela n'empêchera pas, l'île, d'être construite. Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Fabienne, deux minutes.

**Mme Fabienne GIOVANINNI**

Merci Président. Très brièvement, parce que notre groupe respecte profondément les services et nous savons qu'ils ont beaucoup de patience. Juste pour annoncer, bien sûr, le soutien de notre groupe à cette motion. Nous nous associons pleinement, d'autant que nous avons corrigé le document en commission.

Pour répondre brièvement à Xavier. La révision, certes, c'est prévu dans la loi, mais avant la révision, et cela répondra aussi à d'autres intervenants. Il faut l'application.

Le problème que nous avons aujourd'hui, la réalité, Jean-Charles aujourd'hui, c'est que le PADDUC n'est pas appliqué correctement et parfois même pas appliqué du tout. C'est vraiment le problème. La réalité, c'est la délivrance des permis de construire à tout va, sur le littoral, sur les espaces stratégiques agricoles. La réalité c'est la consommation, malgré le PADDUC, de ces espaces axes stratégiques agricoles. La réalité est aussi que les avis PPA, les avis des personnes publiques associées de la collectivité de Corse pour les documents d'urbanisme, ne sont pas respectés. S'ils étaient respectés, ils passeraient les PLU. On ne nous écoute pas ! Ce n'est pas nouveau. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Il faut s'engager maintenant vers une autre conception du tout développement, du tout construction, particulièrement sur le littoral et sur les terres les plus arables. C'est vrai qu'il y a une pression des associations, mais les associations, c'est tout le contraire. Les associations ont la pression, aujourd'hui il faut être aussi à leurs côtés, mais la question n'est pas là.

La question c'est que la collectivité de Corse, elle est raisonnable. Elle a un PADDUC, qu'elle a élaboré, cela fait 20 ans qu'on débat sur ces questions. Je pense que c'est tranché, parce qu'il y a eu des votes, il y en a eu énormément. Il faut maintenant faire confiance aussi à la collectivité de Corse, à ses expertises, au niveau notamment de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Les situations seront examinées et si on juge que les documents d'urbanisme et les situations qui nous sont présentés ne sont pas compatibles avec le PADDUC, eh bien, on estera en justice. Cela permettra, peut-être, que lorsqu'on élabore les documents d'urbanisme, on les élabore de façon beaucoup plus respectueuse du PADDUC, tout simplement.

Nous, nous associons pleinement à cette motion et nous vous demandons de la voter. Merci.

**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc cette motion qui devient la motion de la majorité territoriale, puisque les deux groupes PNC et Femu a Corsica s'étant associés.

Donc, avis de l'Exécutif.

**Mme Rosa PROSPERI**

Je souhaiterais répondre d'un mot, parce que j'ai présenté la motion, ce n'est pas une participation au débat, mais également répondre sur quatre points.

Tout d'abord la motion a vocation à demander au Président du Conseil exécutif de faire respecter le PADDUC et les délibérations prises par l'Assemblée de Corse, dans le cadre de ses compétences.

J'ai entendu parler de loi Elan, de loi Littoral, de loi Montagne, de serres. C'est le débat, c'est l'objet de la motion, ce n'est pas autre chose.

Le PADDUC, Fabienne l'a rappelé, il existe, il est opposable. Alors, on nous explique parce qu'il serait susceptible de révision, il ne serait pas susceptible d'application. La loi, tant qu'elle n'est pas révisée, elle est en vigueur. Essayez, où vous auriez dû essayer, il y a un an, d'expliquer aux gendarmes qui vous verbalisaient sur le bord de la route que du fait que la vitesse sur les routes départementales allait être modifiée, vous pouviez faire un peu comme vous vouliez, en attendant la révision, et ils ne vous auraient absolument pas verbalisé.

Aujourd'hui il y a un document qui est le document de planification de la Corse, qui existe. Je ne vois pas en quoi, le fait que l'Assemblée de Corse souhaite protéger ces dispositions et faire en sorte de contrôler celles qui seraient contraires à ces dispositions, puisse provoquer un tel déferlement. Premier élément.

Deuxième élément. Quant aux mégaloilles évoquées par, il me semble, François-Xavier CECCOLI, je suis persuadée que si le PADDUC était inscrit et appliqué dans tous les documents et dans toutes les formes de la loi, et dans tous les codes, on aurait d'autres résultats. Aujourd'hui Le PADDUC est opposable et pas appliqué par l'Etat qui a vocation à transposer dans toutes les dispositions, un document qui est opposable.

Deuxièmement, les familles. Parce que nous voudrions contrôler les documents locaux d'urbanisme et les autorisations individuelles qui

contreviendraient aux dispositions fondamentales du PADDUC, on priverait les familles du droit de se loger.

Quelles familles ? Les 70 % qui sont éligibles au logement social, les 20 % qui sont au niveau du seuil de pauvreté. Celles qui arriveront facilement à payer un bien immobilier avec une augmentation de 180 % du foncier.

On a parlé de zones particulières, d'explosion des permis de construire sur les ESA depuis l'annulation de la cartographie dans certaines zones particulières, de l'explosion des permis de construire dans certaines zones particulières. Ne parlons pas des familles, du jeune du village, auquel nous refuserions le droit de s'installer. Moi, cela m'atterre, et je ne peux pas l'entendre. Parce que cela, c'est enfermer le débat dans une problématique, qui est une problématique pratiquement affective, et c'est le contraire de ce que nous disons et que nous avons toujours dit.

Et pour quoi prendre cette motion puisque la collectivité a le choix d'intervenir, de déposer recours, sans cette motion. Elle a le choix la collectivité, effectivement. Je disais tout à l'heure, j'ai sans doute le choix, de pouvoir m'acheter une Ferrari, mais je n'ai pas l'argent. La collectivité a le choix de pouvoir attaquer les permis de construire, elle n'a pas la connaissance.

Ce qu'elle demande et qu'elle a demandé de façon réitérée, elle souhaite connaître, uniquement, en temps et en heure, les permis de construire validés par l'Etat, elle ne les connaît pas. Alors, je vois bien le Président du Conseil exécutif, avec son turban de Madame Irma, tous les soirs interrogeant sa boule de cristal pour essayer de trouver la liste des permis de construire qui ont été déposés. D'ailleurs, je pense que le rôle lui irait très bien. Ce n'est pas le choix. Le choix, c'est théorique, sans les moyens, nous n'avons pas de choix. Quand nous n'avons pas connaissance d'une situation, comment peut-on l'attaquer, si on ne la connaît pas ?

Enfin, la sévérité du contrôle de légalité. Au moins 5 000 constructions par an, il est sévère le contrôle de légalité ! Il est sévère quand il veut. Il est tellement sévère que lorsque nous lui demandons qu'il nous confirme les éléments et les contours de sa sévérité, ils nous expliquent : circulez, il n'a rien à voir.

Si le contrôle de légalité était si sévère, il commencerait par appliquer ses propres dispositions et il n'aurait, je pense, aucun problème à faire en sorte que la collectivité de Corse ait connaissance des dispositions qu'il prend. C'est tout ce que j'avais à dire.



**Le Président Hyacinthe VANNI**

Merci. Donc le débat est terminé. Jean BIANCUCCI.

**M. Jean BIANCUCCI**

Je vais essayer de faire très court et surtout de ne pas répondre à chacun, parce que véritablement l'heure est tardive, et en même temps, il faut revenir au *corpus* de la motion.

La motion, elle ne fait rien que de répéter que l'Exécutif et l'Assemblée de Corse, et notre majorité est vigilante, elle doit continuer de l'être, en matière de constructions qui seraient en contradiction avec le PADDUC.

Jean-Charles élargit le débat à la loi Littoral, aux espaces proches du rivage, effectivement, à la loi ELAN. Mais, Jean-Charles, ce sont les règles ! Souvent, tu dis : qu'il y a les règles. Nous depuis longtemps, nous voulons changer les règles, nous ne sommes pas aidés, pour autant.

Il y a des évolutions, sans doute, qui se produiront. Personnellement, ce que je remarque, c'est que la loi ELAN n'est pas forcément une évolution très positive, mais nous n'avons pas voté la loi ELAN, et si on nous avait demandé un avis, véritablement formalisé, on aurait pu le donner. Le problème c'est que cela impacte la Corse et nous sommes obligés, aujourd'hui, d'en tenir compte.

Par contre, je crois qu'il y a une situation d'ailleurs, je pensais que tout le monde en avait pris conscience sans doute depuis longtemps, mais peut-être d'une manière un peu plus particulière, depuis qu'on a sorti le rapport. Ce n'est pas le rapport lui-même, finalement, ce sont les premiers chiffres que nous avons, qui sont des chiffres précis, qui sont des chiffres indiscutables et qui nous ont permis de voir quels étaient les deltas, quelle était aujourd'hui la difficulté dans laquelle on se trouvait.

Fabienne l'a dit, le PADDUC existe. Le PADDUC, on le sait, il n'est pas appliqué. S'il était appliqué, on serait peut-être dans une autre situation.

Comment peut-on faire pour que le PADDUC soit mieux compris ?

Quel est le rôle de l'Agence là-dedans ? Je suis prêt à contribuer à la réflexion, voire, à la discussion, et aux moyens qu'il faudrait mettre en œuvre. Mais on ne peut pas tout chambouler, au prétexte, qu'il y a difficulté à se faire comprendre.

Deuxième élément. On s'est donné les moyens, à travers le régime des aides. On en pense ce que l'on veut, à ce que les communes soient directement intéressées à l'élaboration ou à la révision de leurs documents d'urbanisme. On nous a même précisé qu'il faut aider aussi les documents simples.

Nous, nous avons choisi peut-être un élément qui permet d'établir sur une commune, un projet, et pas uniquement un projet en matière de constructibilité des sols, qui est le PLU. Le PLU, c'est un très bel outil.

Difficulté de réaliser le PLU. Pourquoi ?

On va se le dire : ce sont des contradictions locales. Ce ne sont pas les contradictions de l'Assemblée de Corse, ou de ceux qui ont voté le PLU, ce sont des contradictions locales.

Comment sont-elles générées ces contradictions locales ?

C'est simple, c'est l'évolution du foncier sur la destination des sols. C'est la spéculation immobilière. Le nœud du problème, Jean-Charles, tu connais bien, je connais aussi, peut-être à une autre échelle pour ce qui me concerne, c'est la spéculation immobilière. Aujourd'hui, une personne sur deux souhaite que son terrain soit constructible, au prétexte, souvent il a des prétextes extrêmement compréhensibles, il y en a d'autres qui le sont moins, parce que le mètre carré de terrain est déjà transformé en billets de banque avant que l'acte de vente soit réalisé. Le problème est là.

Peut-on réfléchir à cette problématique de la spéculation immobilière ? Comment pourrait-on y répondre ?

Il est quand même aberrant de constater que des zones de Corse deviennent aujourd'hui, par l'argent, des territoires d'exclusion. Ce n'est pas possible, cela n'est pas admissible. En tout cas, nous, tous les élus qui sont ici ne peuvent pas admettre cela. Il doit y avoir une équité, il doit y avoir la possibilité pour chacun de construire suivant les règles.

Je pense qu'il doit y avoir une réflexion commune, mais aussi une bonne volonté commune. Je ne vais pas prendre tous les cas de figure, mais vous le savez, nous sommes en période électorale, ce sont des élus qui sont venus me le dire, ce n'est pas moi qui le dis. Donc, je suis persuadé qu'à partir du mois de mars, les choses pourront aller beaucoup plus vite.

Il y a une autre chose quand même sur laquelle je dois répondre. On ne peut pas s'associer, nous, en tant qu'Agence, à des réunions publiques portant sur les PLU des communes. On ne peut pas. On peut assister les communes, on

peut leur donner tous les coups de main possible. On ne peut pas aller au débat dans des réunions publiques, alors que le maire et le conseil municipal sont seuls à même, parce qu'ils en ont la force et la compétence, de défendre leurs documents d'urbanisme.

En tout cas, moi, ce que je peux dire, c'est que nous nous associons, bien entendu, à la motion. Mais la motion ne fait que reprendre une attitude permanente de l'Exécutif. D'ailleurs, rien ne pourra nous dérouter parce que, véritablement, nous avons confiance dans les outils que nous avons : le PADDUC et les moyens aussi de faire appliquer le PADDUC.

### **Le Président Hyacinthe VANNI**

Très bien, merci. Je vais mettre aux voix l'amendement substitutif. C'est comme cela que l'intitulé m'a été soufflé.

Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

**L'amendement est adopté.**

Je mets aux voix la motion.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas.

**La motion est adoptée.<sup>13</sup>**

Bona sera à tutti, bon week-end et encore merci.

**Suspension à 20 heures 40**

---

<sup>13</sup> Délibération N° 19/450 AC

ANNEXES  
AMMENDEMENTS  
MOTION

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

PRESENTATION DU REFERENTIEL  
D' ACTIONS « IMPRESA BISLINGUA »

Rapport n° 354

AMENDEMENT N° 1

**DÉPOSE PAR :** LE GROUPE « CORSICA LIBERA »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**REEMPLACER** à la page 4 le tableau « Descriptif des niveaux de labellisation et de bonifications associées » par le tableau suivant :

Niveau 1	Mise en œuvre de 8 actions dont 4 obligatoires (n° 1, 2 et 3, 4) supplémentaires à horizon 2 ans	+ 10 % de bonification de l'aide proposée dans le cadre de la mesure SVEGLIU 3
Niveau 2	Niveau 1 effectifs + Mise en œuvre des actions n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 supplémentaires à horizon 2 ans	+ 15 % de bonification de l'aide proposée dans le cadre de la mesure SVEGLIU 3

\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTE

NPPV : LES GROUPES « PER L'AVVENE »  
ET « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**PRESENTATION DU REFERENTIEL  
D' ACTIONS « IMPRESA BISLINGUA »**

**Rapport 354**

**AMENDEMENT N° 2**

**DÉPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**REEMPLACER** à la page 4 dans « détails des actions », les actions par :

- 1 Réalisation d'une enquête sur le degré de connaissance en langue corse auprès du personnel de l'entreprise ;
- 2 Réalisation d'un plan de généralisation du bilinguisme dans les structures de l'entreprise ;
- 3 Prise en compte de la connaissance de la langue corse parlée et écrite dans les profils de postes pour les recrutements effectués par l'entreprise dans les secteurs clés de l'accueil, de la communication ainsi que du domaine technico-commercial ;
- 4 Désignation d'une personne référente pour la mise en œuvre de la présente labellisation et la promotion de la langue corse dans l'entreprise, ainsi qu'une personne référente parmi les cadres administratifs si nécessaire, en fonction de l'importance des services ;
- 5 Papier à en-tête bilingue ;
- 6 Signalétique bilingue externe de l'entreprise ;
- 7 Message bilingue sur le répondeur de l'entreprise, avec formule de lancement en corse ;
- 8 Marquage en langue corse ou bilingue sur les véhicules de l'entreprise et/ou le matériel technique et professionnel ;
- 9 Cartons d'invitation bilingues pour les manifestations organisées par l'entreprise (conférences de presse, événements, rencontres professionnelles...) ;
- 10 Cartes de visite bilingues ;

- 11 Diffusion d'encarts et de spots publicitaires bilingues dans la presse écrite et audiovisuelle ;
- 12 Mise en ligne d'une version bilingue du site Internet de l'entreprise ;
- 13 Signalétique en langue corse ou bilingue externe sur les bâtiments de l'entreprise ;
- 14 Bilinguisme systématique ou présence visible et forte de la langue corse dans les documents de communication de l'entreprise ;
- 15 Participation à la promotion des Chartes spécifiques pour la langue corse auprès de l'écosystème entrepreneurial ou associatif (clients, fournisseurs, partenaires...) ;
- 16 Possibilité clairement signalée d'un accueil bilingue dans les services de l'entreprise ;
- 17 Mise en place d'actions de formation professionnelle permettant au personnel de l'entreprise d'apprendre la langue corse ou de se perfectionner dans la pratique écrite et orale de la langue ;
- 18 Mise en place d'un plan de signalétique commerciale en langue corse, prévoyant la dénomination bilingue des produits et services proposés par l'entreprise ;
- 19 Autre : Action au choix proposée en concertation avec l'entreprise labellisée et le Comité technique du Pôle d'Excellence Territorial « IMPRESA BISLINGUA ».

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**

NPPV : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 4 du règlement, dans le dernier paragraphe du « 1.2 Date limite de réception des demandes d'aides », à la fin de la première phrase, les mots « **ou N+1** » sont supprimés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
A L'UNANIMITE  
Sous-amendé\***

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

\*Sous-amendement substitutif : **Après** N+1 **ajouter** la phrase suivante : Les dossiers complets seront individualisés dans l'année.



## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 12 du règlement, au sein du tableau relatif à la dotation quinquennale, la dotation de base pour les communes de 1001 à 3000 habitants fixée à 115 000 euros est assortie des mots suivants : « **+10% de bonification** ».

\* AVIS DE LA COMMISSION :

DEFAVORABLE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 12 du règlement, au sein du 3.3 relatif à la dotation quinquennale bonifiée, sur la première phrase du bonus aux communes dotées d'un PLU, et à la page 14, au premier paragraphe du 3.7 relatif à la dotation quinquennale communautaire bonifiée, les mots « trois premières années » sont remplacés par les mots « **cinq premières années** ».

\* AVIS DE LA COMMISSION :

DEFAVORABLE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

REJETE

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 4**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 13 du règlement, au sein du 3.5 sur les taux d'intervention des communes, au 1<sup>er</sup> item concernant le financement à 80% sur une seule opération, le seuil de communes passe de 3000 à « **1000 habitants** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 5**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 15 du règlement, au sein du tableau des opérations éligibles aux dispositifs de droit commun, pour la partie 1 relative à la voirie et aux aménagements divers, le plafond de dépenses éligibles pour l'assistance et maîtrise d'ouvrage passe de 10% à 15%.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE  
A L'UNANIMITE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**A L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 6**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 29 du règlement, **le tableau de la dotation Ecole est ainsi modifié:**

- Communes de moins de 350 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 600 000 euros à 1 million d'euros
  - Communes de 350 à 1000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 800 000 euros à 1,2 million d'euros
  - Communes de 1000 à 3000 habitants : la dépense subventionnable plafonnée passe de 1,15 million d'euros à 1,5 million d'euros
- ⇒ Le prévisionnel total de la Dotation Ecole est adapté en conséquence.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**DEFAVORABLE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 7****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 29 du règlement, après le 5) Dotation Ecole, est insérée une nouvelle partie, ainsi rédigée :

**6) Création d'un fonds spécifique pour le patrimoine religieux bâti non classé, hors dotation quinquennale.**

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 8****DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 35 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, dans le paragraphe relatif à la prise en compte de la présence d'un CET, les mots entre parenthèses « **sous maîtrise d'ouvrage public et** » sont supprimés.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****DEFAVORABLE****\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »



COLLECTIVITE DE CORSE

---

ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376

AMENDEMENT N° 9

DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la page 36 du règlement, à la fin de la partie relative au Fonds de Territorialisation, la phrase « le taux d'intervention sera porté systématiquement à 80% » est complétée par les mots suivants : « **pour les communes hôtes et les EPCI auxquels elles sont rattachées** ».

\* AVIS DE LA COMMISSION :

TOMBE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

/

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 10**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE PER L'AVVENE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la page 42 du règlement, à la fin du 10/ Amendes de police), la phrase suivante est supprimée : « **Une même opération ne peut cumuler un financement au titre de ce dispositif et un autre au titre de la dotation quinquennale** ».

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR** : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 11****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS**

Afin de permettre une réactivité en cas d'urgence et en application du droit. En effet, l'arrêt rendu le 28 décembre 2001 par le Conseil d'Etat et le décret en date du 2 février 2011 autorisent l'envoi de e-mail « AR ». La loi du 21/07/2016 a régularisé définitivement cette situation aussi il est proposé l'amendement suivant.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 4 du règlement**

**Après** : toute demande doit être adressée de façon impersonnelle par courrier »

**AJOUTER** : « *physique ou électronique* »

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE  
A L'UNANIMITE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 12****DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE****EXPOSE DES MOTIFS**

Dans les faits, les communes ne disposent pas de promesse de vente en cas d'acquisition de propriété bâties ou non bâties.

Aussi il est proposé l'amendement suivant.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 5 du règlement : POINT 1.3 dans la liste des "pièces complémentaires à fournir selon la nature du projet :**

**SUPPRIMER** : "Promesse de vente en cas d'acquisition de propriétés bâties ou non bâties"

**REPLACER PAR** : "*Délibération actant la volonté de procéder à l'acquisition de propriétés bâties ou non bâties*".

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****TOMBE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/
---

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 13**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais d'instructions actuels ne permettent en aucune façon aux communes et EPCI d'être maître de leur calendrier d'exécution, aussi il est proposé de borner définitivement les-dits délais à compter de la réception de dossiers complets.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 5. point 1.4 :**

**SUPPRIMER :** "Les demandes d'aides font l'objet d'une instruction par les services de la Collectivité de Corse."

**REPLACER PAR:** "*Une fois complets, les dossiers de demandes d'aide feront l'objet d'une instruction dans un délai de deux mois maximum.*"

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**RETIRE**

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

**/POUR** : LES GROUPES « PER  
L'AVVENE » ;  
« LA CORSE DANS LA  
REPUBLIQUE »  
**NPPV** : LE GROUPE « ANDA PER  
DUMANE »



## COLLECTIVITE DE CORSE

## ASSEMBLEE DE CORSE

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE

REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376

AMENDEMENT N° 14

**DEPOSE PAR :** LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais actuels entre la réception de la notification et la prise de l'arrêté attributif sont parfois très longs et préjudiciables à la gestion des dossiers.. La proposition du règlement d'un délai de deux mois pour fournir ces deux documents à compter de la décision du conseil exécutif de Corse ne se justifie pas, d'autant que les systèmes d'information actuels permettent de tout automatiser.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 5 : point 1.5 ligne 2 du paragraphe 2**

**SUPPRIMER "2 mois" et REMPLACER PAR : "15 jours."**

\* AVIS DE LA COMMISSION :

RETIRE

\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

/

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 15**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Page 12 - Point 3.3 :**

**SUPPRIMER le paragraphe et le REMPLACER PAR :**

*"Un bonus de 20% sera accordé aux communes se dotant d'un PLU ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure .*

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**RETIRE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

/

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 16**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE ANDÀ PER DUMANE**

**XPOSE DES MOTIFS :**

La bonification proposée par le règlement ne permet pas de "récompenser" les communes s'étant dotée en amont de documents d'urbanisme définitifs, ni d'être efficace.

Les communes n'étant pas toujours en capacité technique et encore moins juridique de se doter d'un PLU définitif sous trois ans.

Aussi il est proposé.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page 14 - point 3.7**

**SUPPRIMER** : "Les EPCI qui disposeront d'un document de planification intercommunale définitif durant les trois premières années de la période de dotation quinquennale"

**REEMPLACER PAR :**

Un bonus sera accordé aux EPCI se dotant d'un PLUI ou d'un SCOT ou se mettant en conformité avec le PADDUC sur la durée de la quinquennale et sur rapport de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie au regard de critères correspondant aux orientations du PADDUC nonobstant toute procédure judiciaire ultérieure

Par voie de conséquence, **SUPPRIMER** le paragraphe 2 : "le droit à l'octroi de cette bonification sera suspendu et ce dans l'attente de la décision définitive de la juridiction administrative relative à leur légalité."

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**DEFAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**REJETE**

**POUR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 17****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Faisant suite à une demande portée par M. le Président de la communauté de communes du Sartenais Valincu Taravu et le M. le Maire de Vighjaneddu relative notamment à la prise en compte des nuisances supportées par les intercommunalités accueillant des centres de stockage, il est proposé d'ouvrir le dispositif relatif à la bonification liée à l'accueil d'un centre de stockage dans le cadre du Fonds de Territorialisation, aux EPCI. Le Conseil exécutif en accord avec les délibérations votées par l'Assemblée de Corse, élargit les dispositions relatives aux communes aux EPCI. Il est précisé que cette disposition s'applique uniquement pour des centres de stockage sous maîtrise d'ouvrage public.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Page du rapport : 17****paragraphe : 3<sup>ème</sup> paragraphe du rapport et page 34/35 du règlement des aides.**

**Remplacer par** : En cohérence avec la logique de solidarité promue par le présent règlement, les communes et **EPCI** ayant accueilli depuis l'entrée en vigueur de la délibération N°18/420 du 26 octobre 2018 approuvant le plan d'actions sur les déchets 2018-2021 ou les communes et EPCI qui accepteront d'en accueillir un (sous maîtrise d'ouvrage public et conforme aux prescriptions du plan votées par la Collectivité de Corse) à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, ont la possibilité de solliciter l'intervention du Fonds de Territorialisation pour le financement de projets dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune et de **l'EPCI** et permettant ainsi aux décideurs locaux de définir un choix équilibré d'infrastructures et d'équipements dont un territoire peut disposer.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**ABSTENTION : LES GROUPES « PER L'AVVENE » ET « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376****AMENDEMENT N° 18****DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Faisant suite à une demande portée par Monsieur le Maire d'E Ville di Petrabugnu relative aux surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale et supportés par les Communes et EPCI sur des travaux de voirie et/ou de construction, réhabilitation. Il est proposé de prendre en compte ces surcoûts en octroyant une bonification de 10 % du taux d'intervention, après examen par les services techniques de la collectivité de Corse.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Page 10 : Point 2 du Règlement : modalités spécifiques à certains dispositifs

**Rajouter un paragraphe intitulé « taux d'intervention »:** Pour les communes et les EPCI concernées par la présence d'amiante environnementale sur leur territoire, une bonification de 10% du taux d'intervention sera accordée pour les opérations de voirie, de construction et/ou de réhabilitation pour lesquelles les surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale sont avérés, vérifiés par les services techniques compétents et dépassent 20% du montant de l'opération.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :****FAVORABLE A  
L'UNANIMITE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 19**

**DEPOSE PAR : LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU  
NUMERIQUE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Au règlement d'aides :**

**Point 3.5 - opération bonifiée**

**AJOUTER** : Dans le cadre des travaux relatifs à la voirie communale existe la possibilité d'une bonification à hauteur de 80 % une seule fois par période de dotation quinquennale, pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REGLEMENT D'AIDES AUX  
COMMUNES, INTERCOMMUNALITES  
ET TERRITOIRES 2020/2024  
Rapport 376**

**AMENDEMENT N° 20**

**DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

**Dans le règlement au point 3.3 « Dotation quinquennale bonifiée » :**

**AJOUTER** après « **Plan local d'urbanisme définitif** » par voie d'élaboration ou de révision.

**\* AVIS DE LA COMMISSION :**

**FAVORABLE**

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE A  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.1 Tourisme de montagne.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 3.1 : Tourisme de montagne, Page 63 :

**AJOUTER** dans la liste des bénéficiaires : « *Les syndicats mixtes* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE**

**ABSTENTION : LE GROUPE « LA CORSE DANS LA REPUBLIQUE »**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 2**

**DEPOSE PAR : M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.2 Patrimoine.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 3.2 : Patrimoine, Page 67 :

**AJOUTER** dans la liste des bénéficiaires : « *Les syndicats mixtes* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 3**

**DEPOSE PAR : M. Guy ARMANET AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Intégrer dans la liste des opérations éligibles en investissement les sites naturels d'intérêt patrimonial.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 3.1 : Tourisme de montagne, Page 62 : dans la liste des opérations éligibles en investissement :
- à la suite de « mise en valeur, aménagement des lacs artificiels de montagne » **AJOUTER** « *et des sites naturels d'intérêt patrimonial* »
- Et à la suite de « infrastructures touristiques : réhabilitation, aménagements de bâtiment, structures situées à proximité des... », **AJOUTER** « *sites et* ».

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 4**

**DEPOSE PAR :** M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour objectif de pouvoir accompagner les communes ou EPCI qui souhaitent mettre en place un service de transport rural à la demande vers des équipements et services de proximité.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Règlement, fiche projet 1.1. : Transport – Mobilité, Page 30 : dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

**REPLACER** le 2<sup>ème</sup> point : « Transport Rural A la Demande vers les activités sportives et culturelles et centres d'accueil et de loisirs »

**PAR** : « *Accompagnement du Transport Rural A la Demande vers les équipements et services de proximité, les activités sportives et culturelles et les centres d'accueil et de loisirs* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 5**

**DEPOSE PAR :** M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour but de pouvoir accompagner les structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur qui mettent en œuvre des actions innovantes.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 2.1. : Education formation, Page 47, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Soutien aux actions de formation initiales et continues aux métiers de la montagne... »

**AJOUTER L'ITEM :** « *Aide aux structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur pour la mise en œuvre d'actions innovantes.* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte À  
L'UNANIMITE**



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE**

**Rapport 374**

**AMENDEMENT N° 6**

**DEPOSE PAR :** M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour but d'étendre le soutien aux associations qui s'inscrivent dans une démarche de transmission du patrimoine immatériel de leur territoire.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 2.3. : Culture, Page 55, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de « Soutien aux associations dans le cadre de pratiques artistiques à destination des scolaires, dans le cadre de mise en réseaux d'actions de développement »

**AJOUTER** : «  *dans le cadre d'actions favorisant la transmission du patrimoine immatériel du territoire* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE****REVISION DU REGLEMENT  
DES AIDES METTANT EN ŒUVRE  
LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DE  
DEVELOPPEMENT ET DE  
PROTECTION DE LA MONTAGNE  
CORSE****Rapport 374****AMENDEMENT N° 7****DEPOSE PAR :** M. Paulu Santu PARIGI AU NOM DU GROUPE FEMU A CORSICA**EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour objectif de rendre éligible l'animation de foires rurales lorsque ces dernières sont organisées dans le cadre d'une démarche collective.

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Règlement, fiche projet 4.1. : Agriculture pastorale de montagne, forêts, Page 70, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Support de communication pour projet structurant »

**AJOUTER L'ITEM SUIVANT** : « *Animation de foires rurales dans le cadre d'une démarche collective* »

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :****ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

**Propositions d'amendements au rapport n°174 relatif à la révision du règlement des aides du SADPM.**

**Amendement n° 1 déposé par Guy Armanet au nom du groupe Femu a Corsica**

Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.1 Tourisme de montagne.

Proposition :

Dans le règlement, fiche 3.1 Tourisme de montagne, à la P. 63 ajouter dans la liste des bénéficiaires : « Les syndicats mixtes »

**Amendement n° 2 déposé par Guy Armanet au nom du groupe Femu a Corsica**

Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de rendre éligibles les syndicats mixtes, notamment les Grands Sites de France, à la fiche projet 3.2 Patrimoine.

Proposition :

Dans le règlement, fiche 3.2 Patrimoine, à la P. 67, ajouter dans la liste des bénéficiaires : « Les syndicats mixtes »

**Amendement n° 3 déposé par Guy Armanet au nom du groupe Femu a Corsica**

Exposé des motifs :

Intégrer dans la liste des opérations éligibles en investissement les sites naturels d'intérêt patrimonial.

Proposition :

Dans le règlement à la P.62, fiche 3.1 Tourisme de montagne, dans la liste des opérations éligibles en investissement :

- à la suite de « mise en valeur, aménagement des lacs artificiels de montagne » ajouter « et des sites naturels d'intérêt patrimonial » ;
- Et à la suite de « infrastructures touristiques : réhabilitation, aménagements de bâtiment, structures situées à proximité des... », ajouter « sites et ».

**Amendement n° 4 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de pouvoir accompagner les communes ou EPCI qui souhaitent mettre en place un service de transport rural à la demande vers des équipements et services de proximité.

Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 1.1. Transport – Mobilité, à la page 30, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

Remplacer le 2<sup>ème</sup> point : « Transport Rural A la Demande vers les activités sportives et culturelles et centres d'accueil et de loisirs »

Par : « Accompagnement du Transport Rural A la Demande vers les équipements et services de proximité, les activités sportives et culturelles et les centres d'accueil et de loisirs »

### **Amendement n° 5 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour but de pouvoir accompagner les structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur qui mettent en œuvre des actions innovantes.

#### Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 2.1. Education formation, à la page 47, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Soutien aux actions de formation initiales et continues aux métiers de la montagne... »

Ajouter l'item « Aide aux structures de formation installées dans les territoires de l'intérieur pour la mise en œuvre d'actions innovantes. »

### **Amendement n° 6 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour but d'étendre le soutien aux associations qui s'inscrivent dans une démarche de transmission du patrimoine immatériel de leur territoire.

#### Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 2.3. Culture, à la page 55, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de « Soutien aux associations dans le cadre de pratiques artistiques à destination des scolaires, dans le cadre de mise en réseaux d'actions de développement »

Ajouter : « dans le cadre d'actions favorisant la transmission du patrimoine immatériel du territoire »

### **Amendement n° 7 déposé par Paulu Santu Parigi au nom du groupe Femu a Corsica**

#### Exposé des motifs :

Cet amendement a pour objectif de rendre éligible l'animation de foires rurales lorsque ces dernières sont organisées dans le cadre d'une démarche collective.

#### Proposition :

Dans le règlement, à la fiche projet 4.1. Agriculture pastorale de montagne, forêts, à la page 70, dans la liste des opérations éligibles en fonctionnement :

A la suite de l'item « Support de communication pour projet structurant »

Ajouter l'item suivant : « Animation de foires rurales dans le cadre d'une démarche collective »

**COLLECTIVITE DE CORSE**

---

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2019  
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE**

**RECOURS CONTRE TOUT  
DOCUMENT LOCAL D'URBANISME  
EN CAS DE NON RESPECT DU  
PADDUC  
Motion n° 082**

**AMENDEMENT N° 1**

**PRESENTE PAR :** **M. Jean-Guy TALAMONI, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LES GROUPES « CORSICA LIBERA », « FEMU A CORSICA » ET « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

**ANNULE ET REMPLACE LA MOTION COMME SUIT :**

- VU** la Partie législative, Quatrième Partie : La Région, Livre IV : Régions à statut particulier et Collectivité Territoriale de Corse, Titre II : La Collectivité Territoriale de Corse, Chapitre IV : Compétences, Section 2 : Aménagement et développement durable, du Code général des collectivités territoriales,
- VU** la décision de la Cour administrative d'appel de Marseille n° 18MA03279 du 24 mai 2019,
- VU** le projet de cartographie des espaces stratégiques agricoles dressé par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 19/172 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019 approuvant la procédure de modification du PADDUC en vue du rétablissement de la carte des espaces stratégiques agricoles et des orientations réglementaires liées,
- VU** la délibération n° 19/438 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020/2024,

**CONSIDERANT** la question prioritaire de la protection du foncier et des mesures que l'Assemblée de Corse à l'obligation de mettre en œuvre pour en garantir le respect,

**CONSIDERANT** les carences du contrôle de légalité exercé par l'Etat, particulièrement en ce qui concerne la compatibilité au PADDUC et notamment l'absence de cohérence et d'efficacité,

**CONSIDERANT** les risques humains, culturels, sociaux et environnementaux découlant de l'artificialisation des sols,

**CONSIDERANT** les enjeux liés au développement durable et économique à l'instar de ceux identifiés dans le PADDUC,

**CONSIDERANT** que les Corses dans leur immense majorité, attendent que tout soit mis en œuvre par leurs institutions afin de préserver à la fois l'environnement et la protection de la nature, mais aussi de mener une politique de développement durable pérenne,

**CONSIDERANT** les compétences de la Collectivité de Corse en matière d'aménagement et de développement durable, de développement économique, d'environnement, d'éducation et de culture,

**CONSIDERANT** que nonobstant l'annulation de la cartographie des ESA, les règles relatives à ces espaces, et notamment celles établissant le principe de leur inconstructibilité, demeurent applicables,

**CONSIDERANT** l'intérêt à agir de la Collectivité de Corse contre un acte d'urbanisme, dès lors que celui-ci contrevient à une délibération de portée normative approuvée par l'Assemblée de Corse dans le cadre de ses compétences,

**CONSIDERANT** que l'intérêt à agir d'une Collectivité territoriale ou d'un établissement public en présence d'un acte émanant d'une autre collectivité, dès lors que celui-ci affecte l'exercice de ses compétences, a été reconnu à diverses occasions par la juridiction administrative (Cour Administrative d'appel de Douai n° 16DA00889 du 17 mai 2018),

**CONSIDERANT** que, malgré des moyens insuffisants, l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (l'AUE effectue un important travail d'accompagnement et de conseil des collectivités),

**CONSIDERANT** que depuis 2 mandatures une fin de non-recevoir est donnée par le(a) préfet(e) aux demandes réitérées des Président(e) de l'AUE, en vue de connaître, en temps et en heure les permis de construire validés par l'Etat,

**CONSIDERANT** le refus de l'Etat de mettre en œuvre la délibération n° 19/172 AC l'Assemblée de Corse du 23 mai 2019, sollicitant la signature d'une convention avec l'Etat afin de renforcer le contrôle de légalité (mettre en dernier).

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif de Corse d'engager un recours contre tout document local d'urbanisme, nouvellement élaboré ou révisé, dès lors que la Collectivité de Corse aura constaté que celui-ci contrevient manifestement aux dispositions du PADDUC.

**DEMANDE** au Président du Conseil Exécutif d'ester en justice, soit par voie d'action, soit par voie d'intervention, contre toute autorisation d'urbanisme portée à sa connaissance, dès lors que la Collectivité de Corse aura constaté qu'elle contrevient manifestement aux dispositions du PADDUC.

**REITERE** solennellement sa demande à l'Etat de lui communiquer les autorisations d'urbanisme validées (CU, PC, PA...) en temps et en heure.

**DEMANDE** que les moyens de l'AUE en matière de conseil et d'accompagnement des collectivités et de suivi de la mise en œuvre du PADDUC soient renforcés.

**\* DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte A LA  
MAJORITE**